

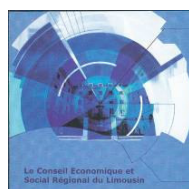
***Limousin, terre de création et d'innovations***  
**« DE LA CREATION ARTISTIQUE VERS L'INNOVATION ECONOMIQUE »**  
*(rapport adopté le 11 octobre 2007)*  
**Rapporteurs : Jean-Pierre LIMOUSIN et Jean MOYEN**



# RAPPORT

du

**Conseil Economique et Social Régional du Limousin**



sur AUTOSAISINE

***Limousin, terre de création et d'innovations***  
« de la création artistique vers l'innovation économique »

Séance Plénière du 11 octobre 2007

Rapporteurs

Jean-Pierre LIMOUSIN et Jean MOYEN



Autosaisine

2007-06

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN

**RAPPORT**

Présenté  
au nom des commissions n° 2 & 4  
« Développement social, culturel et sportif » et « Développement économique et emploi »

***Limousin, terre de création et d'innovations***  
« de la création artistique vers l'innovation économique »

**Rapporteurs**

**Jean-Pierre LIMOUSIN et Jean MOYEN**

***Adopté à la majorité des suffrages exprimés  
par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin  
lors de sa séance plénière du 11 octobre 2007***

POUR	43
CONTRE	10 (les représentants de la CGT, celui de la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales et le CODERPA)
ABSTENTION	7



## REMERCIEMENTS

Le Groupe de Travail, le Comité de Pilotage et les Rapporteurs remercient les intervenants qui, par le partage de leur expérience, ont contribué à nourrir les réflexions des présents travaux, à savoir, par ordre chronologique de rencontre :

- ❖ M. Michel DELAU, Directeur de Limousin Expansion ;
- ❖ Mme Isabelle DEPRET-BIXIO, Directrice du Centre Culturel de Rencontre La Borie en Limousin ;
- ❖ Mme Marie-Laure GUERACAGUE, Directrice du Centre Régional du Livre Limousin (ALCOL) ;
- ❖ M. Max EYROLLE, Fondateur d'Expression 7 Compagnie Max Eyrolle - Auteur, metteur en scène et directeur du Théâtre Expression 7 ;
- ❖ M. Patrick MIALON – Ecrivain ;
- ❖ M. Jacques CHRISTEN, Directeur de l'Incubateur du Limousin (A.I.L.E. : Association Incubateur Limousin d'Entreprise) ;
- ❖ M. Rémi NOGUERA, créateur de la société CERADROP (microcomposants multi-matériaux - Lauréat "émergence" du concours du Ministère de la Recherche 2005 et Lauréat "Création" en 2006 ;
- ❖ M. Christophe LAUTRETTE, PDG<sup>1</sup> d'ONCOMEDICS (biotechnologies en oncologie) ;
- ❖ M. Frédéric BERNARDAUD – Directeur Général de la Société BERNARDAUD ;
- ❖ M. Bernard GORSE – Président du Pôle Créativité ;
- ❖ Mme Ghilaine JEANNOT-PAGES, Maître de Conférence à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Limoges ;
- ❖ M. Nestor PERKAL, Directeur du CRAFT (Centre de Recherche sur les Arts du Feu et de la Terre) ;
- ❖ M. Jean-Paul GENESTE, Directeur de l'ARIST (Agence Régionale d'Information Stratégique et Technologique) ;
- ❖ M. Jean-Marie BERGERE, Président du CRAFT (Centre de Recherche sur les Arts du Feu et de la Terre) et Directeur Général de Développement et Emploi ;
- ❖ M. Yannick MILOUX, Directeur du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) du Limousin ;
- ❖ M. Ramon AGUILELLA CUECO - nom d'artiste : Ramon - Plasticien (peintre, sérigraphe, céramiste, photographe) ;
- ❖ Mme Marie-Agnès SEVESTRE, Directrice des Francophonies en Limousin ;
- ❖ Mme Chiara PARISI, Directrice du Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière ;
- ❖ M. Marc DELHIAT, Co-Directeur du Sirque (Pôle des Arts du Cirque de Nexon en Limousin) ;
- ❖ M. Pierre CHEVALIER, Président de la SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art) ;
- ❖ M. Pierre BEYRAND, Président Directeur Général de la Société BEYRAND - Saint-Just-le-Martel (87) (imprimerie dans le domaine de la céramique, ...) ;
- ❖ La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Limousin, représentée par :
  - M. François ERLNBACH, DRAC ;
  - M. Jean-Luc PEUROT, Directeur Adjoint et Chef du Service Administration Générale ;
  - M. Richard MADJAREV, Directeur Adjoint et Conseiller en charge du Théâtre, du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
- ❖ Les Services de la Région Limousin en la personne de Mme Marie-Annick BERNARD-GRIFFITHS, Directrice du Développement Culturel, du Sport et des Loisirs de la Région Limousin ;
- ❖ M. Gérard VANDENBROUCKE, Maire de Saint-Just-le-Martel ;

---

<sup>1</sup> Président Directeur Général

- ❖ Mme Olga RADWANSKI, Directrice de la « Plate-forme conception et animation des politiques économiques nouvelles » à la Région Limousin ;
- ❖ M. Yves MENUT, Directeur de Musique et Danse en Limousin.

La démarche engagée a également été enrichie :

- ❖ d'échanges avec le Conseil en Analyse Stratégique ;
- ❖ des débats menés dans le cadre du colloque « créativité et territoires atlantiques » en mars 2007, organisé par « Les clubs Partenaires Pour Agir » de la façade atlantique, l'Institut National du Développement Local (INDL), l'IAAT (Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires) et l'Espace Mendès France ;
- ❖ des informations délivrées par Alain-Dominique PERRIN, ex PDG de Cartier et fondateur de la fondation du même nom, et Michel BERNARDAUD, PDG de l'entreprise éponyme, lors de la conférence sur la contrefaçon, initiée par la CCI<sup>2</sup> de Limoges et de la Haute-Vienne en mai 2007 ;
- ❖ des contacts établis lors du 3<sup>e</sup> Salon Européen de la recherche & de l'innovation à Paris en juin 2007 ;
- ❖ des discussions lors des premières rencontres de l'innovation et des entreprises « Corrèze Innovation » organisées en juin 2007 par les CCI du Pays de Brive et de Tulle et Ussel ;
- ❖ des communications avec Arnaud CACQUEVEL de l'Agence Economique de Bretagne et Françoise RESTIF de Bretagne Innovation.

Enfin, ce rapport a été enrichi de données fournies par :

- ❖ la SEMA, en particulier Mme Lauriane DURIEZ du Centre de Ressources ;
- ❖ PRISME Limousin<sup>3</sup>, Mme Jeanne JIMENEZ, Chargée d'Etudes - Gestionnaire de bases de données ;
- ❖ l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), Mme Kristin SPECK de l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle ;
- ❖ l'ARIST Limousin, M. Jean-Paul GENESTE et Mme Christiane BOURGOIN ;
- ❖ la Direction du Développement Culturel et Sportif de la Région Limousin : Mmes Catherine ROCHE-ROLLAND et Véronique CHAUVOIS.



Afin de faciliter sa prise de connaissance du présent document, le lecteur pourra se référer à la liste des abréviations en page 71 ainsi qu'au lexique en page 73.

---

<sup>2</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie.

<sup>3</sup> Centre Régional de Ressources Emploi, Formation, Métiers.

# SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>1. APPROCHE DE LA CREATION ARTISTIQUE ET DE SES EXPRESSIONS EN LIMOUSIN ....</b>	<b>9</b>
1.1. ELEMENTS SUR QUELQUES CONCEPTS .....	9
1.1.1. Art.....	9
1.1.2. Artisan / artiste.....	9
1.1.3. Artiste / designer .....	10
1.1.4. Création .....	10
1.1.5. Créativité.....	11
1.1.6. Créatif .....	12
1.2. APERÇU DES DIFFERENTS ASPECTS DE LA CREATION ARTISTIQUE EN LIMOUSIN A TRAVERS QUELQUES EXEMPLES .....	12
1.2.1. Les arts plastiques .....	13
1.2.2. Le spectacle vivant.....	16
1.2.3. L'édition et le livre.....	20
1.2.4. L'image .....	23
1.2.5. En conséquence.....	25
<b>2. LA CREATION ET L'INNOVATION : CONVERGENCES AVEC L'ECONOMIE .....</b>	<b>27</b>
2.1. QUELQUES DEFINITIONS .....	27
2.1.1. Quelques éléments sur la propriété intellectuelle.....	27
2.1.2. Eléments sur quelques concepts.....	29
2.2. DIFFERENTS ASPECTS DE L'INNOVATION EN LIMOUSIN .....	32
2.2.1. Le Limousin, terre traditionnelle de création et d'innovation.....	33
2.2.2. L'innovation en Limousin aujourd'hui .....	41
2.2.3. Vers un management de l'innovation en Limousin ?.....	52
<b>3. AVIS : PROPOSITIONS DE RAPPROCHEMENT .....</b>	<b>57</b>
3.1. DES INITIATIVES DE PROXIMITE REALISABLES .....	57
3.1.1. Propositions d'actions dont les conditions de mise en œuvre semblent réunies.....	57
3.1.2. Propositions d'actions nécessitant une intervention publique de proximité .....	58
3.2. DES MODIFICATIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES NECESSAIRES .....	62
3.2.1. La mobilisation de l'épargne de proximité.....	62
3.2.2. L'examen des « strates de nomenclatures » .....	63
3.2.3. Du « 1% artistique » au « 1% à l'innovation culturelle » .....	63
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>65</b>
<b>DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS .....</b>	<b>67</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>71</b>
<b>LEXIQUE.....</b>	<b>73</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>81</b>

<b>ANNEXES .....</b>	<b>87</b>
1. GROUPE DE TRAVAIL « LIMOUSIN, TERRE DE CREATION ET D'INNOVATIONS » DU CESR .....	89
2. STATISTIQUES RELATIVES AUX FILIERES ARTISTIQUES DU LYCEE RAYMOND LOEWY A LA SOUTERRAINE (23) .....	91
3. LE CEEI (CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION) .....	95
4. LA CONTREFAÇON .....	97
4.1. Définition de la contrefaçon.....	97
4.2. La contrefaçon en quelques chiffres.....	97
4.3. De plus en plus de secteurs touchés.....	98
4.4. Différents modes de diffusion.....	98
4.5. D'où les contrefaçons proviennent-elles ? .....	99
4.6. La lutte contre la contrefaçon.....	99
4.7. Divers .....	101
5. LA RECHERCHE & DEVELOPPEMENT EN LIMOUSIN .....	103

## INTRODUCTION

Ces quarante dernières années, trois évolutions majeures ont marqué l'économie mondiale :

- ❖ l'essor de l'innovation, devenue le principal moteur des économies dites développées ;
- ❖ le déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- ❖ la tertiarisation progressive des pays développés.

Ces ruptures, complétées par la mondialisation et la financiarisation, ont favorisé le recentrage des activités des entreprises sur des activités immatérielles devenues ainsi un « moteur incontournable » de la croissance des économies.

L'innovation revêt donc bien le sens plus large que lui accorde la stratégie de Lisbonne ainsi rédigée : « l'innovation consiste en la production, l'assimilation et l'exploitation avec succès de la nouveauté dans les domaines économique et social ».

Ainsi, c'est la propension à produire des idées, de nouveaux concepts, à innover, qui est devenue l'avantage compétitif principal, supplantant le capital matériel (cf. JA SCHUMPETER<sup>4</sup>). Pour preuve, la production industrielle dans des secteurs de plus en plus variés, tels l'automobile, la téléphonie mobile ou encore l'agroalimentaire, cherchent à intégrer la créativité dans leur mode de fonctionnement, en y formant leurs cadres ou en intégrant des créatifs tels que les professionnels de la mode... dans leur organisation.

D'ailleurs, dans leur rapport au Premier Ministre, Maurice LEVY et Jean-Pierre JOUYET<sup>5</sup> soulignent certaines faiblesses de l'économie française en matière de formation, de recherche et d'innovation, trois critères selon lesquels les nations devraient être classées à l'avenir.

C'est dans ce contexte général que le Conseil Economique et Social Régional (CESR) du Limousin a souhaité mener des travaux portant sur certains aspects de la création et de l'innovation, intégrant l'existence de professions dites « créatives ». S'appuyant sur une interrogation de base - **le fait pour une région d'avoir une activité artistique importante est-il un avantage sur le plan de la création économique et industrielle ?** - le CESR a tenté d'analyser le processus de création et de créativité dans différents domaines, sous une approche transversale, et de comparer la démarche avec celles de la recherche fondamentale et de l'innovation.

En sus de l'assimilation de différentes réflexions menées sur des problématiques proches, toute une série d'auditions a été mise en œuvre, destinée à faire se rencontrer et s'exprimer à la fois des représentants des mondes artistique, culturel, économique et associatif en vue d'établir des relations nouvelles entre ces intervenants et de dégager avec eux des pistes de travail.

Toutefois, le cadre de cette démarche et de ces auditions a dû être limité car l'objectif ne consistait pas à présenter tous les intervenants dans ce domaine.

Ainsi, la recherche universitaire et celle développée par les organismes de recherche publics n'ont pas été l'objet d'une analyse dédiée, car son volume aurait été trop important. Ce sera sans doute le sujet d'un travail ultérieur.

De même, d'autres sources de l'innovation technologique auraient pu être envisagées ainsi que la recherche institutionnelle en matière artistique.

<sup>4</sup> Joseph Aloys SCHUMPETER (1883-1950), théoricien de l'innovation de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle - cf. 2.1.2.3

<sup>5</sup> LEVY Maurice & JOUYET Jean-Pierre (sous la présidence de) - « *L'économie de l'immatériel - la croissance de demain* » - Rapport de la Commission sur l'Economie de l'Immatériel - Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Paris - Novembre 2006 - 168 p.

Enfin, il nous est apparu que l'innovation connaît le plus souvent sa source dans la liberté intellectuelle préalable à la création et ne connaît son développement et ses applications économiques que dans un monde de contraintes sociales, managériales, environnementales et financières.

Ainsi, la création artistique peut apparaître comme un élément de nature à faciliter le passage entre les phases successives de création et d'application.

C'est par l'analyse de la création artistique et de ses expressions en Limousin, puis l'approche de la convergence de la création et de l'innovation avec le domaine économique, que différentes propositions ont été formulées.

# 1. APPROCHE DE LA CREATION ARTISTIQUE ET DE SES EXPRESSIONS EN LIMOUSIN

En premier lieu, nous avons voulu préciser quelques notions de base pour établir une référence commune à nos travaux. Il ne s'agit surtout pas de dresser un panorama des activités artistiques de création en Limousin, mais d'examiner à travers quelques secteurs le processus créatif et d'essayer de le comprendre.

Une étude d'ensemble des activités artistiques du Limousin serait cependant intéressante, et pourrait faire l'objet de travaux du CESR dans l'avenir.

## 1.1. ELEMENTS SUR QUELQUES CONCEPTS

---

### 1.1.1. ART

L'art est l'ensemble des gestes précis relatifs à une pratique maîtrisée souvent symbiose entre la science théorique et la pratique spontanée, faisant appel à des facultés sensorielles, esthétiques et intellectuelles. Il porte autant sur des domaines de l'artisanat que sur celui des beaux-arts.

Dans une approche philosophique, c'est la dimension esthétique qui détermine l'art en tant que création d'œuvres visant à susciter une émotion agréable.

### 1.1.2. ARTISAN / ARTISTE

L'artisan est un travailleur qui exerce un métier à dominante manuelle pour son compte, seul ou avec quelques salariés et/ou membres de sa famille (avec un effectif inférieur à 10 salariés lors de la création de l'entreprise), selon Le Larousse. A la différence du commerçant, il produit de la valeur ajoutée par la transformation de matériaux (matières premières, produits semi-ouvrés) ou la prestation de service.

L'artiste est un individu qui pratique un des beaux-arts ou interprète une œuvre du domaine du spectacle vivant ou de celui de l'image.

Comme le rappelle Jean-Marie BERGERE, « l'artiste manie et crée des symboles ; pour ce faire, il pratique la construction par opposition, combinant parfaitement la transgression et la culture... il parle par « obscur », prenant en charge la part de non rationnel de notre société ».

Ainsi, l'artisan transforme la matière en objet, l'artiste y ajoute l'émotion « requérant le partage du sensible avec la société, mais sans homogénéité.

L'artiste exprime une œuvre et joue un rôle de phare, de voyant »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Jean-Marie BERGERE

### 1.1.3. ARTISTE / DESIGNER

Dans les langues française et anglaise, le terme « design<sup>7</sup> » signifie conception, c'est-à-dire la réflexion mise en œuvre lors de l'élaboration d'un produit.

Ainsi, comme le précise l'APCI<sup>8</sup>, le design est une activité qui vise à la création d'objets, de procédés, de services ... à la fois fonctionnels et esthétiques, tout en répondant aux impératifs d'une production de type industrielle.

Si, dans le langage commun, le sens du mot a dérivé pour définir un produit industriel de forme sophistiquée et épurée, le CESR n'en retiendra que la première définition.

Christian GUELLERIN<sup>9</sup> rappelle l'ancrage du design dans l'économie, tant par ses origines puisées dans la révolution industrielle que son rôle dans la production et le marché. A ce sujet, Raymond LOEWY disait qu' « en matière de design, la plus belle des courbes, c'est celle des ventes ... ». En effet, le design est un outil visant la conquête de marchés et l'augmentation de profits, tandis que l'art, sans être totalement coupé de données économiques, n'a pas pour objectif premier le dégagement de bénéfices (sauf chez certains artistes).

Aussi, il importe de garder à l'esprit que l'artiste et le designer ont des missions et des objectifs différents :

- ❖ « un artiste est là pour poser des questions, le designer est là pour répondre aux questions » (Jean-Charles de Castelbajac) ;
- ❖ « un artiste fait des « objets », un designer des produits ». « Le designer a la responsabilité d'utiliser l'économie pour servir la société » (Christian GUELLERIN).

### 1.1.4. CREATION

Le mot création revêt plusieurs significations : ainsi, dans le domaine de l'art, il s'agit d'une œuvre créée par un artiste, que ce soit une peinture, une sculpture .... Dans le domaine de la musique, le terme de création désigne également la première interprétation en public d'une œuvre.

La création artistique est le fruit d'une démarche fusionnelle, instinctive, et est liée à la passion.

La création est le résultat de l'acte de créer, de tirer du néant. Elle est le fruit de la créativité, génération d'idées et de concepts par l'homme.

Créer, c'est aussi souvent refuser l'attrait de la facilité, c'est utiliser d'une nouvelle façon des techniques usitées.

Dans le champ de l'organisation du travail, la création est considérée comme un facteur important de développement personnel, clé de réussite des personnels et équipes concernés.

---

<sup>7</sup> Bien qu'en 1994, Jacques TOUBON, alors Ministre de la Culture, ait inventé le mot « stylique » pour remplacer l'anglicanisme « design » et promulgué une loi préconisant l'usage du terme français, provoquant par-là même la stupeur de la presse nationale notamment, c'est le mot anglais qui est communément employé.

<sup>8</sup> Agence pour la Promotion de la Création Industrielle.

<sup>9</sup> Directeur Général de l'Ecole de Design Nantes-Atlantique, Président de « Cumulus » (Association internationale des Universités et Ecoles d'art, de design et des médias) – cf. son article publié le 3 janvier 2005 – « Comparer les artistes et les designers est un problème d'urinoirs ! » - [www.admirabledesign.com](http://www.admirabledesign.com).

Ainsi, selon Alain SAURET, « l'être humain se distingue dans la création, non par la puissance physique qu'il déploie ou a été condamné à déployer pendant des millénaires, mais par sa capacité à évoluer, à penser ».

### 1.1.5. CREATIVITE

La créativité est un processus mental qui engage la génération de nouvelles idées ou concepts, ou de nouvelles associations de thèmes ou notions déjà existantes. Il s'agit donc d'une « démarche de libre production d'une valeur nouvelle »<sup>10</sup>.

Dans le domaine de l'art, la créativité peut être définie comme la capacité de transformer un vide en un fait nouveau ou une œuvre inédite. Elle « est un grand mystère, une ébullition permanente que l'on ne maîtrise pas », comme la qualifie Marc DHELIAT.

Originellement assimilée à « inventivité »<sup>11</sup>, elle dépasse le simple stade de l'imagination par la production d'une œuvre ou des solutions originales dans n'importe quel domaine.

Bien que dans son sens commun, la créativité soit définie comme l'acte de créer quelque chose de nouveau, compte tenu de la complexité de ce concept, aucune définition ne fait autorité. En effet, ce phénomène fait appel entre autres aux champs de la psychologie, des sciences cognitives, de l'histoire, de la culture des sociétés, de l'économie, de l'intelligence artificielle et de la philosophie. Ainsi, compte tenu notamment des processus cognitifs engendrés, de l'influence de l'environnement social et de la personnalité du créateur, il n'existe pas de méthode standardisée d'évaluation de la créativité. Bien que souvent associée aux domaines de l'art, son rôle dans les champs de l'innovation et de l'invention est reconnu.

Pour certains, des techniques de résolution de problèmes, telles TRIZ<sup>12</sup> et ASIT<sup>13</sup>, permettraient d'en apprendre la méthode.

La créativité peut donc revêtir un caractère individuel ou collectif.

La création est une action spontanée en comparaison au mécanisme de la fabrication. L'acte créatif puise des données dans les ressources de la mémoire et les réorganise sous l'effet de l'imagination, de l'inclination, de l'inspiration ou d'émois, aboutissant à un résultat nouveau. Des activités qui favorisent l'imagination sont réputées stimuler la créativité à l'instar de la lecture. De même de nombreuses aptitudes de l'enfance - telles que l'imagination, la spontanéité, la réceptivité - sont fréquemment associées aux conditions qui favorisent la créativité.

L'analyse psychosociologique de la création met en valeur son côté contradictoire : « joie et souffrance, activité et passivité, liberté et déterminisme »<sup>14</sup> comme l'illustrent les propos suivants :

- ❖ « ... Je ne sais pas pourquoi j'écris, mais alors pas du tout, cela doit venir de quelque état incertain de langueur extrême ou d'un état de folie qui me fait prendre l'ordinateur pour un miroir sans tain ... » (Max EYROLLE) ;
- ❖ « Si je suis venu sur le tard à moi-même, très tôt j'ai pourtant su que seule l'écriture pouvait figurer une forme de rédemption. Face à la déhiscence des choses, au délitement de nos jours,

---

<sup>10</sup> Cf. Bernard BOURGEOIS – « *Encyclopaedia Universalis* ».

<sup>11</sup> Sens proposé par l'académicien Louis Armand à l'Académie Française en 1970.

<sup>12</sup> "Teorija Reshenija Izobretateliskih Zadatch" : Théorie de la Résolution des Problèmes d'Innovation (cf. lexique).

<sup>13</sup> Automatic and Systematic Innovation Thinking (cf. lexique).

<sup>14</sup> Cf. Bernard BOURGEOIS – « *Encyclopaedia Universalis* ».

elle est, au-delà de la puissance du signifiant, le seul vrai signe de vie que peuvent adresser ceux qui se savent de passage » (Patrick MIALON).

Bernard GORSE distingue la création de la créativité ainsi :

- ❖ « la création intervient au moment de l'innovation, de la réalisation concrète ;
- ❖ la créativité se situe très en amont car davantage dans une démarche d'esprit ».

L'acte créatif, en tant qu'œuvre de l'esprit, est protégé par les lois relatives à la Propriété Intellectuelle.

### **1.1.6. CREATIF**

Le terme de créatif désigne une personne dotée naturellement d'une grande capacité de création, d'imagination.

De nos jours, les créatifs forment également une catégorie professionnelle composée de personnes chargées d'avoir des idées originales, de créer des produits dans la publicité industrielle ou commerciale.

Le concept utilisé dans les présents travaux est différent de celui de « créatif culturel »<sup>15</sup> ou « créateur de nouvelles cultures », au sens par exemple des travaux de Richard FLORIDA<sup>16</sup>. Cette nouvelle famille socioculturelle fonde son mode de vie sur des valeurs que certains qualifient de « féminines », à savoir : le développement personnel, la spiritualité, la solidarité, le développement durable, le dialogue ... s'écartant volontairement de la « pensée unique ».

## **1.2. APERÇU DES DIFFERENTS ASPECTS DE LA CREATION ARTISTIQUE EN LIMOUSIN A TRAVERS QUELQUES EXEMPLES**

---

Les réflexions n'ont pas pour objectif d'analyser « la reconnaissance dans le monde artistique, parfois issue d'autoproclamation fondée sur quelques réalisations et relations, à la différence d'autres activités qui se réfèrent à des diplômes »<sup>17</sup>, mais d'appréhender la fertilité du territoire étudié.

Le Limousin est une terre dont l'image est composée de secteurs d'activité se référant au domaine artistique, tels que l'émail, la tapisserie ou la porcelaine. Dans un souci d'identification de la création artistique dans son ensemble en Limousin, et du repérage d'éventuels potentiels, il est indispensable

---

<sup>15</sup> Cf. travaux du sociologue Paul Ray et de la psychologue Sherry Ruth Anderson aux USA, ayant inspiré ceux de l'Association pour la biodiversité culturelle, sous la direction du sociologue Jean-Pierre Worms.

<sup>16</sup> Richard FLORIDA (1957) est un économiste américain et un théoricien en études urbaines. Ses travaux portent sur les domaines sociaux et économiques. Diplômé de l'Université de Columbia en 1986, il a enseigné à l'Université de Carnegie Mellon de 1987 à 2005 et est actuellement Professeur de Politiques Publiques à l'Université George Mason (USA). Ses travaux de recherche ont fait l'objet de publications best sellers à l'instar de « *The Rise of the Creative Class* », « *Cities and the Creative Class* » et « *The Flight of the Creative Class* ».

<sup>17</sup> Ramon.

d'approcher la présence des domaines des arts plastiques, du spectacle vivant, de l'édition et du livre, et de l'image sur le territoire.

## 1.2.1. LES ARTS PLASTIQUES

Le secteur des arts plastiques est très présent en Limousin qui est qualifié d'« exception dans le paysage français » (« Le Monde », février 2004).

Ce domaine est celui où la création est la plus immédiatement accessible : il se trouve par ailleurs que c'est un domaine d'excellence reconnu, notamment par le Ministère des Affaires Culturelles pour lequel la dominante artistique du Limousin est l'art contemporain. Il est intéressant de remarquer la dichotomie qu'il peut y avoir entre l'image que la population du Limousin veut donner de ses domaines d'excellence, fondée essentiellement sur des valeurs de terroir et de tradition, et la contemporanéité perçue par les intervenants extérieurs à la région.

En effet, la région bénéficie de la présence d'un ensemble d'organismes, maillons d'une offre intégrale sur le territoire, que ce soit en terme :

- ❖ d'acquisition, de gestion et de conservation d'œuvres ;
- ❖ de diffusion de la création contemporaine ;
- ❖ d'aide à la création et à la recherche dans le domaine des techniques artistiques ;
- ❖ de formation des professionnels de la médiation culturelle, des futurs artistes et des publics ;

complété par de nombreux festivals et expositions portés par des acteurs locaux (associations et collectivités locales) qui rythment la vie culturelle, permettent la révélation d'artistes et la reconnaissance d'une démarche scientifique.

Le territoire est irrigué par un ensemble de structures, certaines portant sur les arts qui ont fait la renommée de la région, d'autres étant spécialisées dans l'art contemporain :

- ❖ notamment des centres d'art dont :
  - l'Abbaye Saint-André de Meymac qui présente des expositions permanentes et temporaires sur les principaux courants artistiques de 1970 à nos jours, tant en terme de photographie, que de design et de publicité, complétées par un espace d'exposition dédié aux jeunes artistes. Cette activité est complétée par des cycles de conférences, de colloques... ;
  - le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière qui est, quant à lui, un lieu de création, d'échanges, de pensée, de vulgarisation et de formation consacré aux relations entre arts plastiques, environnement, paysage et aménagement du territoire. Il s'agit également d'un lieu de ressources avec pour vocation le conseil aux collectivités en matière d'aménagement et de valorisation des paysages en collaboration avec des créateurs contemporains. Le paysagiste Gilles CLEMENT a déjà travaillé en ces lieux, et plusieurs artistes comme Claude LEVEQUE qui expose aujourd'hui au Centre Georges Pompidou, y ont été repérés. Au fil des années, de nombreux artistes internationaux y ont exposé, que ce soit Pierre BISMUTH, Fabrice HYBER, Ilya et Emilia KABAKOV, Bertrand LAVIER, Olivier MOSSET, Michelangelo PISTOLETTO, Tino SEHGAL, ou encore Huang Yong Ping, etc ;
  - l'Espace Paul REBEYROLLE à Eymoutiers principalement orienté sur l'œuvre de cet artiste.
- ❖ le FRAC, Fond Régional d'Art Contemporain du Limousin a pour mission de constituer et de diffuser des œuvres d'art d'aujourd'hui, représentatives de tous les champs de la création artistique nationale et internationale dans le domaine des arts plastiques et également de favoriser le déploiement de relations avec le développement local. Le FRAC constitue, pour ce faire, une collection, actuellement de plus de 1 200 œuvres, qui est propriété de la Région. L'Arthothèque du Limousin, qui a pour mission de prêter des œuvres au public, vient de rejoindre le FRAC ; il importe de signaler aussi l'initiative originale du FACLim (Fond d'Art Contemporain

du Limousin), association composée de communes adhérentes, ayant pour but de constituer une collection d'œuvres d'art contemporain exposée régulièrement.

- ❖ Plusieurs lieux spécialisés complètent cet ensemble d'acteurs :
  - le Centre des Livres d'Artistes / Pays-paysage, fondé par le peintre Henri CUECO à Saint-Yrieix-La-Perche, qui a constitué un fonds sur les thèmes « Enfances » et « Paysages » et porte une biennale du livre d'artiste ;
  - le CRAFT, Centre de Recherche sur les Arts du Feu et de la Terre, interface entre la création et l'industrie, qui vise à restaurer un cercle vertueux consistant à ouvrir des perspectives à une industrie et à l'accompagner sur la voie de l'innovation en appui sur des designers, architectes et plasticiens, le matériau céramique étant le médium.
  
- ❖ Des galeries et lieux d'exposition offrent une autre approche de la création au public :
  - l'Œil Écoute, association tournée sur la photographie d'auteur ;
  - le CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement ;
  - Peuple et Culture, orienté sur un art public en prise sur l'actualité ;
  - LAC & S / La Vitrine, consacré à l'art contemporain ;
  - le Centre Artistique des Peintres de la Vallée de la Creuse, consacré à l'école de Crozant... sans parler des galeries privées dont le nombre ne cesse de croître.
  
- ❖ Ceci est complété par un réseau de musées constitué de quatre principaux équipements qui assurent la conservation des collections permanentes qu'ils abritent, la gestion et la présentation de ce patrimoine au public :
  - trois d'entre-eux portant sur des thématiques concernant à titre principal la porcelaine, la tapisserie et l'émail<sup>18</sup> ;
  - et le Musée Départemental d'Art Contemporain de Rochechouart qui regroupe un ensemble d'œuvres d'artistes présents dans les plus grands musées d'Europe, sur les thèmes du paysage, de l'histoire et de l'imaginaire avec un volet particulier consacré à Raoul HAUSMANN<sup>19</sup>.

Ces différents établissements illustrent l'évolution des arts plastiques en Limousin, par la peinture académique et l'art contemporain qui est une « autre lecture au monde plus difficile à décrypter » (Ramon). Ils soulignent aussi l'absence d'une période, celle de l'art moderne, comme Ramon le fait remarquer.

S'il arrive à plusieurs de ces structures d'échanger et de collaborer, notamment par la publication régulière d'un guide des expositions d'art contemporain, on constate toutefois un certain cloisonnement qui n'a pas favorisé, jusque-là, la dynamique vertueuse d'une programmation en commun.

La création plastique en Limousin est accompagnée par de nombreuses résidences, recensées de façon non exhaustive au nombre de 31 par le Centre National des Arts Plastiques en mai 2006<sup>20</sup>. La présence ou le projet de création de ce type de structure au sein de la plupart des établissements

---

<sup>18</sup> cf. p. 40.

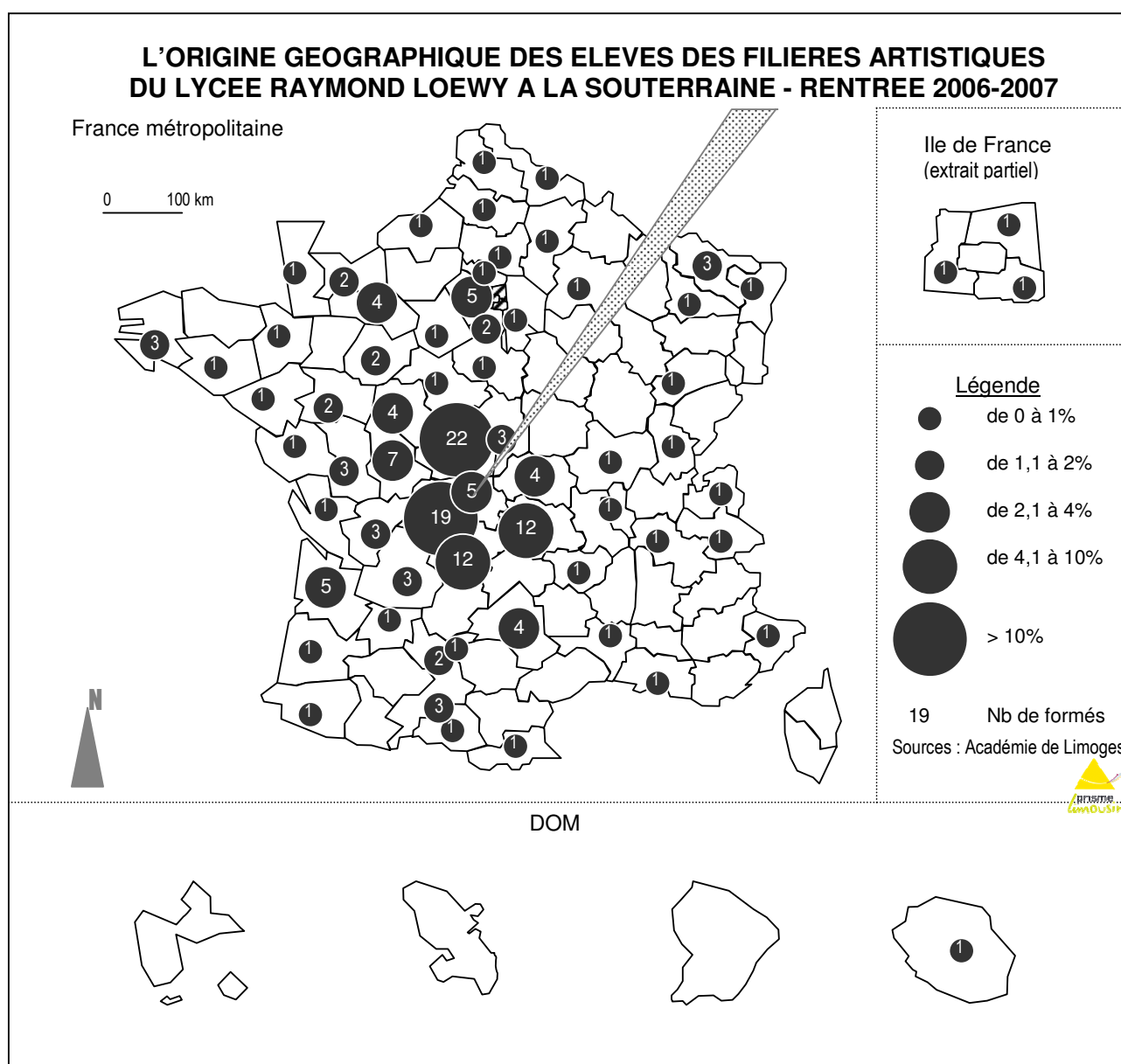
<sup>19</sup> Artiste né à Berlin en 1886 et décédé à Limoges en 1971. Co-fondateur du mouvement Dada à Berlin, il exerce par la suite son art dans la poésie phonétique. Peintre dénigrant les valeurs de la bourgeoisie de l'époque, il utilise des collages, photomontages et assemblages, voulant, par des juxtapositions surprenantes d'images «réalistes», donner au monde une interprétation neuve et forte, à la fois poétique et perturbatrice. Il a également consacré une partie de son œuvre à la photographie.

<sup>20</sup> cf. [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr).

cités ci-dessus, atteste de la volonté de proposer différents « génies du lieu »<sup>21</sup> et sources d'inspiration, de favoriser les échanges artiste-public-population et donc d'ancrer la création dans le territoire. Le FRAC, qui organise déjà des résidences d'artistes dans des lieux divers dont les lycées, souhaite développer davantage la diversité du panel proposé.

Les établissements de formation en arts plastiques implantés dans le Limousin, outre l'enseignement dispensé, sont ouverts à l'expérimentation avec des artistes en création :

- ❖ le Lycée d'Arsonval à Brive propose des cursus sur l'histoire des arts et les arts plastiques ;
- ❖ le Lycée Raymond Loewy à La Souterraine a développé depuis 20 ans une section arts appliqués composée aujourd'hui de formations pré-bac, d'une classe de Mise à Niveau, de trois BTS et d'actions de formation continue. L'équipe des professeurs s'appuie sur des intervenants extérieurs : professionnels, industriels, graphistes, scénographes. L'expérience des élèves est développée sur des projets concrets émanant d'entreprises et de collectivité locales. L'enseignement qui y est dispensé est reconnu comme en atteste la carte suivante relative au rayonnement de l'établissement qui tend sans doute à conforter l'image du Limousin comme terre de création et d'innovation.



<sup>21</sup> Yannick MILOUX – Directeur du FRAC du Limousin.

- ❖ l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Limoges-Aubusson qui est une des sept écoles supérieures d'enseignement artistique dépendant du Ministère de la Culture, et qui délivre un diplôme national d'art plastique Bac + 3 et un diplôme national supérieur d'expression plastique Bac + 5. Structurés autour des options « art » et « design », l'enseignement et la recherche sont orientés sur les matériaux qui ont fait la renommée du Limousin : la porcelaine et la céramique, le tissage et la tapisserie, l'émail et le verre<sup>22</sup>. Aux deux sites limousins s'ajoute un atelier permanent « hors murs » à La Bisbal en Catalogne espagnole, à proximité de Bilbao. Le projet pédagogique de l'école vise au développement de ses relations avec les acteurs régionaux de ces secteurs, tant collectivités locales que chambres consulaires ou encore pôle de compétitivité, groupes économiques, organisations professionnelles et établissements d'enseignement scientifique. L'ENSA accueille régulièrement des artistes pour des workshops ou des stages d'été et enrichit son enseignement par l'intervention de professionnels reconnus au niveau international. Parallèlement à l'enseignement de formation initiale, l'ENSA de Limoges-Aubusson propose des cours du soir de dessin pour adultes et des cours périscolaires pour les enfants avec et dans le but de sensibiliser les élèves à l'art contemporain, de les initier aux différentes techniques d'expression plastique et de préparer ceux qui souhaitent prendre cette voie aux concours d'entrée des écoles artistiques.

## **1.2.2. LE SPECTACLE VIVANT**

Le travail offert au public en la matière s'appuie sur un tissu de professionnels renforcé par le rôle d'associations et du bénévolat, permettant d'organiser une cinquantaine de festivals concentrés majoritairement en période estivale. Ce volet « diffusion » n'est que la partie visible de la démarche préalable de création qui nécessite un approfondissement.

### **1.2.2.1. Le théâtre**

La démarche de l'écriture, très personnelle, est, dans ses grandes lignes, celle de l'écrivain, que nous reprendrons dans la partie intitulée « le livre et l'édition ». Cependant, l'activité d'écriture liée au théâtre permet de retravailler le texte et peut même offrir la possibilité de pratiquer « l'écriture en mouvement ». C'est le cas de Max EYROLLE, à la fois auteur, metteur en scène et directeur de Compagnie. Le texte peut même être enrichi des contacts échangés avec les spectateurs.

La création théâtrale est diffusée en Limousin par plusieurs compagnies théâtrales, dont « La Compagnie Max Eyrolle », « La Compagnie du Désordre », « La Compagnie La Poursuite » ou encore « Le Cylindre Théâtre », le « Bottom Théâtre », la Compagnie Caméléon, la Compagnie du Dagor, la Compagnie L'Envers du Décor, la Compagnie des Indiscrets, La Java des Gaspards, le Théâtre Diagonale, O'Navio Théâtre, le Théâtre de La Passerelle, le Théâtre des 4 Saisons, le Théâtre Sur le Fil, la Compagnie Lemur Kata, la Compagnie Taïko... et également des troupes accueillies en résidences.

Les Francophonies en Limousin

- ❖ contribuent à la diffusion du théâtre francophone ;
- ❖ participent à en assurer la promotion ;
- ❖ et accueillent en résidences des créations théâtrales étrangères francophones.

---

<sup>22</sup> L'ENSA, fruit de la réunion des Ecoles Nationales d'Arts Appliqués de Limoges et d'Aubusson, reprend là les socles des deux établissements d'origine.

Elles ont ainsi permis à des auteurs ou metteurs en scènes tels que Robert Lepage (Canada-Québec) ou Labou Tansi (République du Congo) ... de diffuser leur travail pour la première fois en France.

La diffusion des créations s'appuie sur des scènes de premier plan en Limousin, que ce soit :

- ❖ le Centre Dramatique National du Limousin (Théâtre de l'Union) ;
- ❖ la Scène Nationale d'Aubusson (Théâtre Jean Lurçat) ;
- ❖ la Scène Conventionnée de Tulle (Théâtre des Sept Collines) ;
- ❖ la Scène Conventionnée de Bellac (Théâtre du Cloître) ;
- ❖ l'« Espace de L'Ecluse » de La Souterraine ;
- ❖ le théâtre de La Chéridoine à Saint Angel ;
- ❖ le pôle culturel « La Mégisserie » à Saint-Junien ;
- ❖ ou encore les théâtres « Expression 7 » et « La Passerelle » à Limoges...

De plus en plus, les compagnies assurent leur notoriété à l'extérieur de la région, grâce aux réseaux professionnels et aux contacts pris lors du festival d'Avignon. Par exemple 15 troupes du Limousin ont été accompagnées par la Région en 2007 dans leur démarche à l'occasion de cette manifestation phare, dans le cadre du « Festival off ».

En outre, certaines expérimentations d'ouverture sur d'autres univers sont montées, en milieu hospitalier notamment. La troupe « Paroles » est pour sa part à l'origine d'une pièce.

Malgré ce foisonnement culturel, un cloisonnement persiste dans le milieu. En effet, les troupes de théâtre de Limoges ont essayé, par le passé, d'élaborer une programmation collective et concertée, tentative n'ayant pas abouti. Les explications trouvent leur raison dans la différence entre les champs de travail, l'indifférence entre créateurs et l'absence de cohérence entre les structures.

La région dispose également d'une école de formation au métier de comédien : l'Académie Théâtrale de l'Union, portée par le Centre Dramatique National du Limousin.

### **|| 1.2.2.2. La musique**

Les champs de la création musicale restent à ce jour peu explorés, que ce soit la recherche préparatoire, la création elle-même, l'élaboration ou l'interprétation d'une œuvre, comme le souligne la Société Québécoise de Recherche en Musique. Celle-ci a d'ailleurs lancé un appel à contribution auprès de chercheurs et de créateurs, témoignant de l'intérêt grandissant porté à cette question.

La région est riche en festivals orientés vers des registres musicaux divers, organisés tout au long de l'année par un tissu dense d'associations, complété par des structures permanentes vouées au domaine musical, telles que :

- ❖ le Centre de Rencontres Artistique de Villefavard en Haute-Vienne, qui a pour objectif, en appui sur des résidences, de favoriser la création et la diffusion en milieu rural des spectacles pouvant associer musiques et chorégraphies, ou encore des concerts de musique de chambre. Les rencontres avec le public se font lors de répétitions ou séances de travail ouvertes au public et lors de concerts sur le site ou dans des églises environnantes ;
- ❖ le château de La Borie, sur la commune de Solignac : il abrite l'Ensemble Baroque de Limoges, dirigé par Christophe Coin, et le Centre Européen de Rencontres, ouvert aux musiciens du monde entier pour travailler sur des esthétiques musicales variées (jazz, musiques traditionnelles, musique contemporaine, classique...) ; les activités portent sur des concerts, un laboratoire de recherche et une activité artistique. La dynamique engendrée s'appuie sur plusieurs volets :
  - la recherche à travers un laboratoire de recherche appliquée ;
  - des résidences d'artistes ;
  - la diffusion, reposant notamment sur le label LA BORIE ;

- des formations, initiales ou continues, à l'attention de jeunes artistes, des enseignants des Conservatoires Nationaux de Région (CNR) et des Ecoles Nationales de Musique (ENM) et d'ingénieurs des métiers du son ;
  - la sensibilisation des publics de l'Education Nationale, des écoles de musique et CNR et le milieu rural ;
  - d'autres projets étant en cours de préparation ;
- avec une finalisation : le design sonore ou son du monde. Ces projets sont montés à l'aide de collaborations, avec le laboratoire de sémiologie de l'Université de Limoges, le pôle e-design porté par Limousin Expansion<sup>23</sup> et l'ENSA Limoges-Aubusson. Le concept du CCR de La Borie s'appuie donc sur trois éléments : la fertilisation croisée, un lieu, et un laboratoire de recherche ;
- ❖ la salle de musiques actuelles<sup>24</sup> de Tulle « Des lendemains qui chantent », inaugurée début 2004, qui accompagne le travail de jeunes groupes de la région ;
  - ❖ « La boîte en zinc » à Chanteix qui associe de jeunes talents dans sa programmation à des artistes renommés.

Il convient de noter que, berceau de la société MAUGEIN, Tulle est devenu une « cité de l'accordéon » par son Pôle de l'Accordéon qui vise à l'élaboration d'un projet d'ensemble basé sur cet instrument de musique.

Des formations sont dispensées par différentes écoles dont Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Limoges (CRR ou C2R<sup>25</sup>) et l'Ecole Nationale de Musique de la Creuse, etc.

Le domaine de la musique en Limousin ne s'arrête pas à quelques pôles phares, mais est constitué d'une ébullition d'initiatives diffuses comme le souligne Yves MENUT :

Alors que certaines émergences ont aujourd'hui disparu, tel le festival « Artooz » à Limoges portant sur la création en musiques électroniques expérimentales, ou le collectif « l'Oreille électronique » qui a notamment travaillé dans le cadre de la politique de la ville, de nouvelles initiatives apparaissent en permanence ;

Sur une région peu urbaine, point un fort développement de jeunes créateurs en musiques actuelles qui se font connaître par le biais d'Internet<sup>26</sup> ;

- ❖ l'Ecole Nationale de Musique de la Creuse, le Conservatoire de Limoges et le Centre Régional de Musiques Traditionnelles, dispensent un accompagnement aux jeunes qui s'investissent dans les musiques traditionnelles et engagent une démarche sur la création-évolution dans ces disciplines ; le mouvement qui se développe en Limousin ne s'inscrit pas dans celui de la « world music » à l'instar des musiques celtes, mais reste centré sur la grande sphère occitane ;
- ❖ les mouvements jazz ou les influences jazz sont très présents en Limousin. Frédéric POUGET<sup>27</sup> en est une illustration ;

La création dans le domaine des « musiques contemporaines »<sup>28</sup> est également prégnante, comme l'illustrent les compositeurs-créateurs que sont Alain LABARSOUQUE (membre de l'ensemble « Hope »), Eric DURAND, ou encore Pierre-Michel BEDARD.

---

<sup>23</sup> Limousin Expansion est l'Agence Régionale de Développement

<sup>24</sup> Musiques dites « actuelles » : chanson et variétés, musiques populaires, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...) musiques traditionnelles et musiques du monde.

<sup>25</sup> Il est notamment le premier en France à avoir vu s'ouvrir un département de musique et danse traditionnelle en 1987.

<sup>26</sup> Les TIC jouent maintenant un rôle important en matière de création dans les domaines artistiques notamment.

<sup>27</sup> Artiste dans un premier temps autodidacte, d'abord jeune accordéoniste chromatique puis diatonique, ensuite joueur de cornemuse dont il transpose par la suite le jeu à la clarinette, il étudie la musicologie à la faculté de Tours et de Paris VIII. La musique le conduit alors du Limousin où il a ses racines jusqu'en Gascogne où il intègre le groupe « Perlinpinpin folk », puis le groupe « Buff'Gról » en Poitou Il est à l'initiative de la création du trio de clarinettes POUGET-SOULETTE-BARRE...

Enfin, il convient de relever l'installation en Limousin d'artistes venant de l'extérieur.

Cette évolution a motivé la création d'une formation de musiciens conseils visant à accompagner les groupes installés sur le territoire régional.

### || 1.2.2.3. La danse

La majorité des ouvrages sur la création dans le domaine de la danse porte essentiellement sur le rapport du danseur avec son corps, dans l'objectif d'atteindre la perfection dans l'expression artistique et non sur la création d'une œuvre et d'un spectacle intégrant par ailleurs un volet scénographie.

Alors que les domaines du théâtre et de la musique sont des domaines du spectacle vivant bénéficiant d'un humus riche de créateurs, peu de compagnies créatives en matière de danse sont installées en Limousin. Il est possible de citer :

- ❖ la compagnie de Nieke SWENNEN<sup>29</sup> ;
- ❖ et celle d'Hervé KOUBI<sup>30</sup>, basée à Brive-la-Gaillarde, mais qui se produit essentiellement hors région.

Il existe cependant plusieurs écoles, comme :

- ❖ Arabesque qui organise tous les deux ans un festival et propose des formations originales tant en établissement scolaire qu'en entreprise ;
- ❖ ou encore la « New danse studio » sur Brive, qui collabore avec des artistes de passage en Limousin et a été remarquée l'an passé au niveau du Ministère.

Si Limoges dispose du label « Scène conventionnée pour la danse », les salles de spectacle de la région travaillent en réseau dans la programmation artistique. A travers différentes manifestations, tel le festival « Danse Emoi » ..., le tissu local vise la découverte de jeunes artistes, la venue de compagnies de renom ainsi que de nombreuses rencontres entre les artistes et le public.

### || 1.2.2.4. Les arts du cirque

Limoges est une ville qui, traditionnellement, s'est ouverte au cirque, en lançant un concours pour la construction d'un cirque-théâtre dès 1903, bâti sur les principes d'une salle-spectacle polyvalente, qui a fonctionné jusqu'à sa destruction en 1958<sup>31</sup>.

---

<sup>28</sup> Ce domaine, qui fait partie des musiques dites « savantes », s'analyse comme la musique classique d'aujourd'hui, par opposition aux musiques dites « actuelles ». Il englobe les différents courants apparus après la seconde guerre mondiale, ayant en commun une remise en cause totale de la musique tonale incontestée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>29</sup> Nieke Swennen est une danseuse, chorégraphe et intervenante artistique en milieu scolaire et psychiatrique originaire de Belgique. Après un premier spectacle « SOLO », elle a notamment créé « INTIEM », une pièce pour cinq danseurs ;

<sup>30</sup> Hervé Koubi, d'origine algérienne, est également Docteur en Pharmacie. Il a été formé au Centre International de Danse Rosella Hightower de Cannes, puis à l'Opéra de Marseille et a travaillé avec Jean-Charles Gil, Jean-Christophe Paré, Emilio Calcagno et Barbara Sarreau dans le cadre des affluents du Ballet Preljocaj. Il a collaboré à différentes créations, que ce soit au Centre Chorégraphique National de Nantes, au Centre Chorégraphique National de Caen ou avec la compagnie Thor à Bruxelles. Après la création de son propre projet « Le Golem » en 2000, il poursuit différentes collaborations ;

<sup>31</sup> Il reste de cet équipement, remplacé par le Grand Théâtre municipal actuel, 5 toiles ("Les Voltigeurs", "Les Phénomènes", "Parade burlesque", "L'Amazone", "Boxeur luttant avec un kangourou") ainsi qu'un panneau ornemental ("Arabesque") peints en 1924 par David-Ossipovitch Widhopff pour la décoration de l'ancien cirque-théâtre de Limoges, conservés au Musée Municipal de l'Evêché. Pour plus d'information, cf. l'ouvrage de Gilbert FONT – « *Limoges, le grand bond en avant – Deux siècles de transformations 1815-2006* » - Editions Lavauzelle – Collection « Histoire, mémoire & patrimoine » - Panazol – décembre 2006 – 415 p.

Aujourd'hui, le Limousin accueille divers spectacles de cirque sur son territoire, mais dispose également d'un lieu consacré à cet art :

Le « Sirque »<sup>32</sup>, Pôle des Arts du Cirque de Nexon en Limousin, est un des onze pôles nationaux labellisés, le seul en milieu rural, et même s'il s'agit du plus petit d'entre-eux, il remplit les mêmes attributions que ses congénères :

- ❖ sa mission autour de la création de spectacles des arts contemporains du cirque est menée par l'accueil en résidence d'artistes et de compagnies de cirque français et étrangers – à ce sujet, le Sirque accueille environ 5 résidences et co-produit 2 créations par an sur un site classé au titre des Monuments Historiques avec la personnalité duquel il faut composer ;
- ❖ il favorise, tout au long de l'année, la diffusion du cirque contemporain, par le festival « La Route du Cirque », des tournées, et un travail en réseau avec plusieurs centres en région comme la scène nationale d'Aubusson, le Théâtre du Cloître à Bellac, le Théâtre de l'Union ou encore l'Opéra Théâtre de Limoges ;
- ❖ il assure un volet formation, par l'action culturelle et l'éducation artistique à l'attention des scolaires de la région, par un enseignement à destination des amateurs, mais également une formation professionnelle : continue à l'attention des artistes, une autre forme de démarche pédagogique visant les enseignants en région.

La difficulté, mais également la richesse de l'accompagnement des artistes en phase de création, porte sur la nécessaire capacité permanente à l'improvisation dans la résolution de problèmes posés, notamment au niveau technique, dans la fabrication d'accessoires par exemple.

Si le Cirque de Nexon a su ces dernières années sensibiliser le monde économique par la création en 2004 d'un Club des Entreprises « A'tout cirque », a dû s'adapter à l'évolution du statut des intermittents du spectacle, il est confronté à de nouveaux défis socio-économiques, notamment concernant le chapiteau, équipement fondamental au concept développé par le Pôle.

Aujourd'hui, ne serait-ce que pour conserver son label, la structure doit préparer sa prochaine étape de développement, incluant un volet technique (équipements ...) mais également intellectuel, à faire partager par les partenaires financiers.

### 1.2.3. L'EDITION ET LE LIVRE

L'économie du livre est la première industrie culturelle en France.

La filière du livre couvre un ensemble d'activités allant de la fabrication de papier à la commercialisation et l'emprunt en bibliothèque, en passant par l'édition et l'impression, soit un ensemble de plus de 500 établissements en Limousin employant 3 500 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2004<sup>33</sup>.

Cette chaîne, certes structurée, évolue :

La création littéraire est assurée par **les auteurs de textes** et **les auteurs d'iconographies**, dans le cadre d'une démarche spécifique : ainsi, selon Patrick MIALON, en général, **l'écrivain** écrit dans la souffrance, lorsqu'il est sur une faille, « l'écrivain écrit sur le ventre de sa mère », même si la

---

<sup>32</sup> C'est en 2007 que la marque « Le Sirque », déposée auprès de l'INPI, a été choisie, le « S » symbolisant :

- l'ouverture de l'art qu'il exprime, le cirque contemporain étant acrobatique dans sa composition métissée et multiple ;  
- le croisement des disciplines qui s'y expriment, mariant créativité, esthétique et prouesse.

<sup>33</sup> cf. FOCAL INSEE Limousin & ALCOL - n°7 – « La filière du livre en Limousin » - septembre 2007 – p.1

question des conditions favorables à la création littéraire est très personnelle. Ainsi, Max EYROLLE consacre beaucoup de temps au recueil d'informations sur le terrain, phase suivie d'une période de retrait consacrée à l'écriture. Patrick MIALON « écrit moins sur la page qu'en marchant », ses promenades constituant un moyen d'analyser le monde, le livre intervenant alors comme une délivrance. Face à cette inspiration naturelle se trouve un autre type d'écriture, celui de la « commande », autre type d'exercice. De plus, la première mouture du texte remise à l'éditeur va connaître un processus d'édition : après une première analyse de la qualité du texte, l'écrivain peut être amené à remanier son texte au regard des indications de l'éditeur, jusqu'à son acceptation dans la chaîne de l'édition.

Outre les diverses difficultés rencontrées par l'écrivain (problèmes de la gestion des droits d'auteurs, de l'appauvrissement linguistique qui risque de devenir irréversible dans nos sociétés, la question de la reconnaissance de l'artiste, de la jungle de la production<sup>34</sup> confrontée à la diminution du temps consacré par le lecteur à cette activité), il lui est difficile de vivre de son art. Outre le fait que l'auteur est le maillon le moins rémunéré de la chaîne du livre (de 0% [dictionnaire] à 20% [best-seller], et en général de 5 à 10% en cas de contrat), la conception des droits de l'auteur en France est spécifique : en effet, alors qu'ici, l'important est l'existence de l'œuvre en elle-même, aux USA, elle est conçue dans une perspective d'exploitation. Le statut de l'artiste n'est pas sans conséquence sur cet état de fait : au-delà des modes intellectuelles, les écrivains doivent faire face aux nécessités matérielles et sociales, comme les autres artistes en France, alors que d'autres pays leur proposent des conditions spécifiques : ainsi, en Irlande, l'écrivain ne paie pas d'impôt car considéré comme image ou représentant du pays. Aussi, si en France des milliers d'auteurs écrivent ou collaborent à l'écriture de livres, peu en font leur profession et en vivent<sup>35</sup> : beaucoup exercent une activité du secteur tertiaire et majoritairement dans l'enseignement, d'autres prennent la plume pour le plaisir, ce qui permet d'affirmer que c'est ce métier principal qui préserve la liberté de création de l'artiste. Ce constat explique que les auteurs sont peu organisés en tant que tels, ce qui rend l'estimation de leur nombre difficilement quantifiable. Le recensement INSEE<sup>36</sup> de 1999 comptait 50 auteurs, scénaristes, dialoguistes en Limousin à titre d'activité principale. Ce chiffre ne représente certes qu'une partie de l'activité. Cependant, comme le rappelle Marie-Laure GUERRACAGUE, « avec un auteur pour 14 200 habitants, le Limousin arrivait en cinquième position des régions de province, derrière Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Bretagne et Midi-Pyrénées<sup>37</sup> ». Ces chiffres tendent à montrer un certain bouillonnement de création littéraire dans la région.

La création littéraire peut être aidée par les bourses<sup>38</sup> délivrées par le Centre National du Livre (CNL) qui ont un rôle de levier. Des bourses pour artistes en « résidence » sont également accordables. Plusieurs structures d'accueil de ce type existent en Limousin, à l'exemple de celle du Centre Culturel J.-P. Fabrègue à Saint-Yrieix-la-Perche, à La Souterraine ou encore des Francophonies en Limousin qui, outre les financements proposés par le CNL, peuvent offrir d'autres modes de financements à leurs hôtes. Les Francophonies sont porteuses du développement d'un axe en région orienté sur les littératures francophones : la Maison des Auteurs, lieu de résidence pour les auteurs dramatiques francophones, précurseur en la matière au niveau national vise à accompagner les auteurs dans leur création, leur offrant un cadre privilégié les libérant souvent d'un contexte de tension artistique dans leur pays, tout en favorisant les échanges avec la population limousine et les faisant participer à la chaîne du livre.

<sup>34</sup> En effet, le nombre de livres édités ne cesse d'augmenter : +4% en 2003, +10% en 2004, +1,3% en 2005 (Source : discours de Philippe DURON, Président de la Région Basse-Normandie – Assises régionales de l'économie du livre – Caen le 19/01/2007).

<sup>35</sup> Cf. LAHIRE Bernard & BOIS Géraldine – « *La condition littéraire : la double vie des écrivains* » - Editions La Découverte – Paris – 2006 – 619 p.

<sup>36</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

<sup>37</sup> source : FOCAL n° 7 - INSEE Limousin & ALCOL opt. cité – p.5.

<sup>38</sup> 4 types de bourses sont délivrables : la bourse de découverte, la bourse d'encouragement, la bourse de création et l'allocation d'année sabbatique (cf. ROBIN Christian, « *Le livre et l'édition* » – Editions Nathan – Collection « Repères pratiques » - 2003 – p. 113).

Le Centre Régional du Livre en Limousin<sup>39</sup> vise à faire connaître les auteurs en région et à l'ouverture du public limousin aux auteurs du monde entier.

Au niveau national, les structures qui publient des livres sont nombreuses, mais peu ont une activité conséquente. L'estimation du nombre d'**éditeurs** varie selon les sources, de 300 maisons d'éditions atteignant au moins 150 000 € de chiffre d'affaires annuel minimum en 2002 selon le Syndicat National du Livre à plus de 3 000 selon l'INSEE sachant qu'environ 6 000 organismes ont au moins un titre à leur catalogue<sup>40</sup>. Ainsi, le tissu d'éditeurs est composé de nombreuses petites structures indépendantes publiant de façon parfois irrégulières, de maisons moyennes et de grandes tailles (jusqu'à 250 M€ de chiffre d'affaires annuel) comme Gallimard, Albin Michel... et de grands groupes français et internationaux comme Hachette, Atlas, Flammarion. Souvent, les éditeurs sous-traitent de nombreuses tâches, éléments de la création des livres (lecture-correction, maquette, iconographie, packaging, traitement des fichiers et images, etc) à des prestataires, souvent indépendants ou petites structures, qui peuvent exercer pour d'autres types de médias.

Concernant le Limousin, le Centre Régional du Livre (CRL) recensait en 2005<sup>41</sup> une trentaine d'éditeurs, plus de quarante structures éditrices et une quinzaine d'éditeurs de périodiques, sachant que, depuis, le tissu local s'est enrichi. Ce tissu de professionnels est aussi le fruit d'une politique volontariste de la Région et de la DRAC Limousin en faveur de l'édition locale.

C'est également en travaillant de plus en plus en commun, notamment en matière d'image, que les éditeurs en région commencent à être reconnus dans le paysage professionnel jusque-là marqué par les grands éditeurs parisiens.

La commercialisation du livre est effectuée par des unités indépendantes ou appartenant à des groupes, les **diffuseurs**, intermédiaires de plusieurs maisons d'édition en général. Christian ROBIN<sup>42</sup> souligne le fréquent décalage entre les éditeurs, souvent artisanaux et les distributeurs qui tiennent un raisonnement industriel.

Les diffuseurs classent **les détaillants** selon leur niveau d'activité, leur spécialisation et leurs méthodes de vente :

- ❖ les librairies indépendantes représentent environ 20% du marché ;
- ❖ de même que les grandes surfaces ;
- ❖ le poids des chaînes, de type FNAC ou Virgin s'est accru ces dernières années ;
- ❖ ainsi que celui d'Internet qui, d'inexistant il y a quelques années, occupe aujourd'hui 7 à 8% du marché.

Les grandes surfaces ont joué un rôle moteur dans l'ouverture de l'accès du public au livre et, par le développement d'un rayon « régional », dans la relance des auteurs et éditeurs régionaux.

**L'animation de la chaîne du livre en Limousin** est accentuée par :

---

<sup>39</sup> Créé en 1987, le Centre Régional du Livre en Limousin-ALCOL (Association Limousine de COopération pour le Livre) est une association qui a pour missions :

- de favoriser l'accès du public au livre et à la lecture ;
- de soutenir l'économie du livre et ses acteurs : auteurs, traducteurs, lecteurs, éditeurs, imprimeurs, enseignants, libraires, bibliothécaires, journalistes, documentalistes, organisateurs de manifestations littéraires... ;
- d'élargir l'horizon littéraire en contribuant à la mise en valeur des ouvrages de qualité non-attendus par les lecteurs ;
- de mutualiser les savoirs et les savoir-faire entre les différents professionnels de la chaîne du livre ;
- de participer à l'aménagement culturel du territoire.

Extrait de [www.crl-limousin.org](http://www.crl-limousin.org).

<sup>40</sup> ROBIN Christian - « *Le livre et l'édition* » – Editions Nathan – Collection « Repères pratiques » - 2003 – 160 p.

<sup>41</sup> Centre Régional du Livre en Limousin – Association Limousine de COopération pour le Livre (ALCOL) - « *Editeurs en Limousin* » *Répertoire 2005* - Limoges –mai 2005 – 163 p.

<sup>42</sup> Opt. Cité.

- ❖ différents événementiels :
  - à l'attention des professionnels et du public, lors de fêtes et salons du Livre, que ce soit « la Foire de Brive » au mois de novembre ou « Lire à Limoges » en avril ... ;
  - des rencontres avec le public lors de festivals, sur le thème du conte reprenant une tradition régionale (Coquelicot, le Festival Interculturel du Conte de Vassivière<sup>43</sup>), ou « Les auteurs vivants ne sont pas tous morts », rencontres littéraires et théâtrales en Limousin : rendez-vous d'auteurs avec des publics par le biais de lectures, d'échanges et de mises en espace... ;
  - la rencontre de la petite édition « une rentrée littéraire buissonnière », organisée par les Editions « Le bruit des autres », salon de la petite édition dans les trains et plusieurs communes du Limousin ;
- ❖ et la présence d'équipements à l'attention des habitants, de type bibliothèques estimées à une trentaine en 2004 pour 290 emplois<sup>44</sup>, dont une Bibliothèque Francophone Multimédia (BFM) à Limoges, ou de structures thématiques.

En matière de **formation**, le CRL est une plaque tournante, sa mission étant triple :

- ❖ faire connaître les formations qui existent pour chaque métier du livre et de la documentation en Limousin et, le cas échéant, dans d'autres régions, en lien avec les organismes dispensant ces enseignements ;
- ❖ collaborer à la programmation annuelle des besoins de formation des bibliothécaires au sein de la commission « Formations » animée par la DRAC du Limousin en coordination avec les organismes compétents ;
- ❖ offrir des enseignements supplémentaires, spécifiques ou interprofessionnels.

Si l'évolution récente laisse entrevoir le nécessaire accompagnement de l'ensemble des acteurs du marché ainsi que l'accès du public au livre dans un futur immédiat, la survie des libraires, métier spécifique allant au-delà de la simple diffusion des ouvrages, est un problème d'actualité. Ce maillon affaibli requiert une aide en vue d'anticiper les évolutions à venir.

## 1.2.4. L'IMAGE

Le Limousin n'est pas uniquement une terre de consommation de l'industrie cinématographique à travers son réseau de salles et son cinéma itinérant irriguant les parties les plus rurales de son territoire.

Concernant la coordination des acteurs et la formation des publics et professionnels, il bénéficie également des prestations offertes par le Pôle Régional d'Education Artistique à l'Image, « les Yeux Verts », basé à Brive. Cette structure touche également le multimédia et les nouvelles images et veille à l'établissement d'articulations avec les arts plastiques, la photographie et l'art vidéo.

Ainsi, ses missions principales portent sur :

- ❖ l'animation du réseau régional des partenaires éducatifs, culturels et artistiques ;
- ❖ l'élaboration d'un centre de ressources et de documentation régional ;
- ❖ le développement et la coordination de la formation des scolaires, des professionnels concernés par le domaine, des médiateurs culturels, des animateurs de quartiers, des formateurs...

---

<sup>43</sup> Porté par l'association « Conte en Creuse ».

<sup>44</sup> source : FOCAL n° 7 - INSEE Limousin & ALCOL opt. Cité.

A cela s'ajoute le festival du moyen<sup>45</sup> métrage « Le temps du cinéma : rencontres du moyen-métrage de Brive », de rayonnement national, qui permet, outre la rencontre entre public et professionnels, le repérage de nouveaux auteurs qui s'exercent sur un support bénéficiant d'un mouvement de réhabilitation, tant au niveau des événementiels que de la télévision.

Cependant, le Limousin n'est pas seulement un lieu de consumérisme mais également une source de réalisations :

- ❖ des textes littéraires émanant d'écrivains de la région sont parfois adaptés au cinéma : par exemple, « Dialogue avec mon jardinier » réalisé par Jean BECKER avec Daniel AUTEUIL, Jean-Pierre DARROUSSIN en 2005 et à l'affiche durant l'été 2007, est tiré du roman éponyme d'Henri CUECO, écrivain<sup>46</sup> Corrèzien ;
- ❖ une politique en faveur de l'accueil de tournages de films a été élaborée, traduite par le soutien financier de la Région et de l'Etat aux productions et la création de la Commission Régionale du Film en 1998. Cette dernière offre aux producteurs différents appuis logistiques gratuits : banque de données évolutives (décors, comédiens, techniciens...), aide aux pré-repérages et aux démarches administratives, mise en relation avec les interlocuteurs locaux, organisation de castings, mise à disposition d'un bureau de production. Elle développe également des formations ponctuelles visant au développement d'un vivier régional de techniciens et de comédiens afin de les intégrer par la suite aux équipes de tournage amenées par le réalisateur et/ou la maison de production. Ainsi, ces dernières années ont vu se développer les tournages de films en Limousin avec, à l'affiche, des acteurs connus comme Emmanuelle BEART ou Thierry LHERMITTE. Plusieurs scènes du film de Pascale FERRAN, « Lady Chatterley », tiré du roman de David Herbert LAWRENCE, Prix Louis-Delluc 2006, et 9 nominations aux Césars 2007 dont 5 remportés (ceux du meilleur film, de la meilleure actrice pour Marina HANDS, pour les costumes, la photo et le travail d'adaptation) ont été tournées en Limousin. Malheureusement ceci n'a été que peu médiatisé, auprès du grand public tout du moins, et l'est de façon générale concernant les créations de films dans la région, quel que soit le support<sup>47</sup> : à défaut de « making off »<sup>48</sup>, l'image du Limousin n'est que peu véhiculée par les productions qui y sont réalisées et co-financées, laissant ainsi la « filière » inachevée ;
- ❖ des résidences proposent également aux artistes de se consacrer à leur travail, telle La Métive<sup>49</sup> en Creuse ;
- ❖ la production dans le domaine du cinéma est peu concentrée en France et dépend de plus en plus du financement des chaînes de télévision et donc du contrôle de grands groupes de communication. A l'exception de quelques grands noms qui produisent plus de 5 films par an, on considère que sur les 150 sociétés en activité, les deux tiers produisent un seul film par an<sup>50</sup>. En sus des sociétés de production extérieures qui interviennent dans des tournages réalisés en Limousin, plusieurs sociétés se sont installées sur ce territoire, en matière de :
  - développement du documentaire, que ce soit « Pyramide production » installée depuis 15 ans à Eymoutiers et qui commence à développer des longs métrages, « Leitmotiv production » à Limoges depuis 6 ans, ou encore « Art-Image » (4 ans) ... ;

---

<sup>45</sup> Films de 30 à 60 mn, supports des débuts du cinéma et de grands cinéastes tels RENOIR, HITCHCOCK, TATI ...

<sup>46</sup> Egalement peintre et décorateur de théâtre.

<sup>47</sup> Court-métrage, moyen métrage, long métrage.

<sup>48</sup> « Documentaire relatif à la réalisation d'un film » – traduction extraite du « *Robert & Collins Senior - Dictionnaire Français-Anglais ...* » – mars 2006.

<sup>49</sup> « Métive » est un mot de patois creusois signifiant « moisson » - Cette résidence qui accueille des artistes issus de toutes les disciplines du monde des arts a été co-fondée par Patrick GIVOIS et Karine HALPERN. La Métive associe à son activité d'accueil d'artistes un pôle de sensibilisation du public: ateliers, ciné-clubs et autres événements artistiques, ainsi qu'un travail suivi de réflexion commune entre artistes et scientifiques, les "quantum".

<sup>50</sup> VANOYE Francis, FREY Francis, GOLIOT-LETTE Anne - « *Le cinéma* » – Editions Nathan – Collection « Repères pratiques » - 2006 – p. 90.

- développement des courts métrages, c'est-à-dire de la fiction, tels « Œil pour œil » (1 an), « Imaginaires production » à Tulle (2 ans), « 10/15 productions » à Vallières (1 an) ou « Inguz production » à Limoges ... ;

### 1.2.5. EN CONSEQUENCE

A partir de cet aperçu, trop bref pour être exhaustif, mais ce n'était pas l'objet de ce travail, il est possible de tirer plusieurs conclusions :

La création artistique en Limousin, bénéficie d'un réseau de structures d'accompagnement dense. Certaines filières, incomplètes, attestent l'absence de frontières géographiques dans ce domaine, mais au contraire l'existence de réseaux sous-jacents, favorisant l'interrégionalisation et les échanges culturels, une forme de pollinisation en quelque sorte.

L'analyse des filières artistiques révèle la présence d'un tissu limousin compact d'« entreprises » artisanales dans un paysage national des industries culturelles qui tend à se réduire à quelques groupes assurant la production et/ou la distribution des œuvres et sclérosant la création.

Le paysage régional en matière de création artistique favorise une vivacité culturelle et illustre le constat que « le monde de la culture est devenu multipolaire et que l'économie mondialisée de la création, suivant les courants de l'industrialisation et de la commercialisation, repose désormais davantage sur le flux que sur le stock »<sup>51</sup>.

Si le réseau d'acteurs offert en région est riche et dense, avec une volonté d'ouverture sur le monde marquée, il convient cependant d'émettre quelques observations :

- ❖ malgré une certaine perméabilité entre les domaines artistiques, favorisée par la multi-activité de certains protagonistes et l'interdisciplinarité de plusieurs structures telles des résidences d'artistes (à l'exemple de La Métive en Creuse), hormis l'expérience menée par le CRAFT, l'ouverture sur le monde économique semble encore ténue. Même les résidences, qui à l'origine brassaient le monde artistique avec celui, plus cartésien, des ingénieurs, comme ce fut le cas de Versailles<sup>52</sup>, ont aujourd'hui des « frontières domaniales » ;
- ❖ les structures qui proposent un accompagnement des artistes dans leur démarche de création sont financées par de l'argent public, même si ce mode de financement est aléatoire, et se trouvent donc dans une économie publique et non privée : cela constitue-t-il un frein entre ces deux mondes ou favorise-t-il une déficience d'intégration de l'artiste dans notre société ?

Cette richesse de création artistique ne bénéficie pourtant pas à l'image de la région : faut-il y voir une conséquence de l'effet de seuil lié aux caractéristiques géographiques et démographiques de ce territoire ou, au contraire, la nécessité d'insuffler une stratégie basée sur le « made in Limousin » ?

---

<sup>51</sup> Les Notes du Plan – Commissariat Général du Plan - Groupe Orféo – Prospective du rôle de l'Etat vis-à-vis de la création et du travail artistique - « Travail artistique et culture face aux pressions du marché et aux dynamiques sociétales : pour un Etat régulateur » - 15 décembre 2004 – p. 2

<sup>52</sup> Versailles, avant Louis XIV et après Catherine de Médicis, était une résidence d'artistes et d'ingénieurs et fut une aventure à la voir artistique, économique et industrielle (cf. Erik ORSENNA – « Portrait d'un homme heureux. André Le Nôtre, 1613-1700 ») ; à ce sujet, la sectorisation n'est intervenue que depuis quelques années (extrait de l'audition d'Isabelle DEPRET-BIXIO).

Sous une approche hors échelle territoriale, même si la création est de plus en plus influencée par l'accélération de la notion du temps dans notre mode de société, à l'exemple du spectacle vivant qui voit le délai accordé aux répétitions de plus en plus réduit en peau de chagrin comme en témoigne Max EYROLLE, la création artistique est difficilement programmable sur un calendrier. Cela constitue-t-il une démarcation insurmontable avec le monde de l'économie ?

## **2. LA CREATION ET L'INNOVATION : CONVERGENCES AVEC L'ECONOMIE**

Aujourd'hui, certaines analyses économiques s'effectuent au regard des performances en matière d'innovation technologique. Il apparaît alors que les pays les plus performants au niveau économique sont ceux qui consacrent le plus d'investissements à leur système de recherche et d'innovation et ceux qui déposent le plus grand nombre de brevets<sup>53</sup>.

Parallèlement, d'autres discours appréhendent l'innovation sous un angle plus large, englobant un ensemble de facteurs et non seulement celui du progrès technique, introduisant la notion de développement et de croissance durables.

Dans ce dédale d'idées véhiculées, il importe de rappeler certains concepts avant d'appréhender l'innovation en Limousin dans un contexte plus général.

### **2.1. QUELQUES DEFINITIONS**

---

#### **2.1.1. QUELQUES ELEMENTS SUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La propriété intellectuelle constitue une passerelle entre le domaine artistique et économique par la prise en compte du facteur ressources comme fruit de la création.

La propriété intellectuelle est régie par les principes généraux du droit de la propriété tels qu'édictees par les codes civils et par les textes particuliers qui lui sont applicables. Dans le droit français, le Code de la Propriété Intellectuelle recouvre les droits d'utilisation d'une création intellectuelle, excluant les découvertes scientifiques.

---

<sup>53</sup> Cf. « Les cahiers de la compétitivité, Recherche et Innovation » - Le Monde – 27 juillet 2007.

La propriété intellectuelle intègre deux branches distinctes - la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique – qui relèvent de régimes juridiques différents :

<b>Le droits des auteurs et les droits voisins</b> « entre création et protection » <sup>54</sup>	<b>La propriété industrielle</b> « entre innovation et exploitation » <sup>55</sup>
<b>Champs visés</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Œuvres littéraires</li><li>▪ Logiciels</li><li>▪ Peinture</li><li>▪ Arts plastiques</li><li>▪ Musique</li><li>▪ Cinéma</li><li>▪ Architecture</li><li>▪ Arts graphiques</li><li>▪ Artistes-interprètes</li><li>▪ Producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes</li><li>▪ Entreprises de Communication Audiovisuelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Marques</li><li>▪ Brevets</li><li>▪ Dessins et modèles</li><li>▪ Dénominations sociales</li><li>▪ Appellations d'origine et indications géographiques</li><li>▪ Topographies des produits semi-conducteurs</li><li>▪ Certificats d'obtention végétale</li></ul>

Source : [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

Dans le droit français, les dessins et modèles industriels relèvent d'un statut hybride, entre propriété industrielle et propriété littéraire et artistique, statut en cours de généralisation dans l'UE (Union Européenne).

La propriété intellectuelle vise :

- ❖ les droits patrimoniaux, c'est-à-dire sur les bénéfices liés à l'exploitation d'une œuvre ;
- ❖ et les droits moraux qui couvrent la manière dont l'œuvre est exploitée.

Le droit relatif à la propriété intellectuelle s'applique à travers le copyright, le brevet, la marque, le droit d'auteur, les bases de données ou encore l'« enveloppe Soleau », cette dernière n'étant pas un titre mais un moyen de preuve de propriété intellectuelle.

Dans le domaine de l'économie, la propriété intellectuelle est un élément de l'organisation industrielle, de stratégie de l'entreprise, par l'angle notamment de l'allocation des ressources : ainsi, une stratégie de PI est d'abord défensive, c'est-à-dire arme de défense pour les droits de l'entreprise vis-à-vis de la concurrence, mais également offensive, visant par exemple au développement de niches en vue de neutraliser la concurrence.

Le respect de la propriété intellectuelle est également un enjeu pour le commerce international, se traduisant notamment par l'outil des « licences ». L'OMC<sup>56</sup> est l'organe le plus puissant en la matière depuis la signature en 1994 des accords ADPIC<sup>57</sup>, l'OMPI<sup>58</sup>, agence de l'ONU<sup>59</sup>, ayant davantage un rôle de négociation des Traités en la matière.

---

<sup>54</sup> Ghilaine JEANNOT-PAGES

<sup>55</sup> idem

<sup>56</sup> OMC : Organisation Mondiale du Commerce

<sup>57</sup> ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce

<sup>58</sup>OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

<sup>59</sup> ONU : Organisation des Nations Unies

## 2.1.2. ELEMENTS SUR QUELQUES CONCEPTS

### 2.1.2.1. Artisanat

L'artisanat regroupe pour l'essentiel quatre grands secteurs économiques :

- ❖ les métiers du bâtiment ;
- ❖ les métiers de bouche ;
- ❖ les services ;
- ❖ les activités de fabrication et de production.

### 2.1.2.2. Innovateur – homme développement (ou développeur) / inventeur

Philippe PICHAT, dans l'Encyclopaedia Universalis, différencie l'innovateur ou « homme développement » de l'inventeur, au regard de leurs aptitudes réciproques, le premier percevant le besoin et la technique correspondante tandis que le second crée de nouvelles possibilités<sup>60</sup>.

### 2.1.2.3. Innovation

L'innovation est un terme qui, dans son sens le plus large, peut désigner tout changement induit intentionnellement dans l'économie par un agent quelconque dans l'objectif d'une utilisation plus efficace ou plus satisfaisante des ressources. C'est l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage compétitif en répondant aux besoins du marché.

A la différence de l'invention ou de la découverte, l'innovation suppose un processus de mise en pratique aboutissant à une utilisation effective.

#### 2.1.2.3.1. Une notion qui a évolué dans le temps

Ainsi, l'économiste Joseph Aloys SCHUMPETER (1883-1950), qui a introduit ce mot dans la littérature économique, distinguait cinq cas d'innovation :

1. la fabrication d'un bien nouveau ou « innovation de produit » ;
2. l'introduction d'un nouveau mode de production dite « innovation de procédé » ;
3. la mise en œuvre d'une nouvelle organisation appelée « innovation organisationnelle » ;
4. l'ouverture d'un nouveau débouché, « innovation de marketing » ;
5. et la conquête d'une nouvelle source de matériaux (matières premières ou produits semi-finis) ;

fruits de l'« exécution de combinaisons nouvelles » introduites par des « entrepreneurs », et favorisant le progrès économique.

Les économistes contemporains, dans un contexte de croissance du développement technique, en ont retenu peu à peu seulement les trois premiers aspects.

---

<sup>60</sup> Philippe PICHAT : « Innovation technologique » - Encyclopaedia Universalis

En France, la notion s'est progressivement réduite au concept de « high tech ».

La stratégie de Lisbonne, en 2000, lui accorde un sens plus large : « l'innovation consiste en la production, l'assimilation et l'exploitation avec succès de la nouveauté dans les domaines économique et social »<sup>61</sup>. Elle permet aux entreprises de conquérir des nouveaux marchés ou de résister à la concurrence et revêt des formes très diverses, allant de l'invention issue de la recherche et du développement, en passant par l'adaptation de procédures de production, l'exploitation de nouveaux marchés, l'utilisation de nouvelles approches organisationnelles ou la création de nouveaux concepts de commercialisation. La course à l'innovation se révèle être aussi importante que la concurrence par les prix. Les entreprises doivent donc jouer un rôle actif dans ce domaine notamment pour réceptionner les résultats de la recherche et contribuer à la croissance de la compétitivité de leur territoire. De façon plus générale, l'innovation intègre le concept d'expérimentation et peut s'appliquer plus largement à l'efficience de l'offre de proximité.

### **2.1.2.3.2. L'innovation dans l'économie marchande**

L'innovation est l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage compétitif en répondant aux besoins du marché.

Le lancement d'une innovation se décompose en trois étapes :

1. l'invention, base de l'innovation et cœur de l'offre à venir ;
2. le modèle d'entreprise ou "business model" ;
3. le lancement.

---

<sup>61</sup> Cf. [www.europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/n26021.htm](http://www.europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/n26021.htm)

On distingue communément deux niveaux d'innovation dans l'entreprise, qui généralement commence par le premier type, résumés ainsi :

<b>L'innovation ponctuelle</b>	<b>L'innovation permanente</b>
<i>Aussi appelée :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet d'innovation</li> <li>▪ Développement de produit</li> <li>▪ Innovation d'amélioration</li> <li>▪ Innovation produit</li> <li>▪ Projet innovant</li> <li>▪ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Management de l'innovation</li> <li>▪ Processus Innovation</li> <li>▪ Démarche Innovation</li> <li>▪ Politique d'innovation</li> <li>▪ Innovation Totale</li> <li>▪ ...</li> </ul>
<i>Ce qui les différencie :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Court, moyen terme</li> <li>▪ Gestion</li> <li>▪ Projet</li> <li>▪ Capitalisation</li> <li>▪ Recherches d'informations</li> <li>▪ Dépôt de brevet</li> <li>▪ Boîte à idées</li> <li>▪ Analyse du besoin (AF)</li> <li>▪ Séances de créativité</li> <li>▪ Analyse des tendances</li> <li>▪ Certification / homologation</li> <li>▪ Planning</li> <li>▪ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Long terme</li> <li>▪ Management</li> <li>▪ Stratégie</li> <li>▪ Gestion des connaissances</li> <li>▪ Veille stratégique</li> <li>▪ Stratégie de protection</li> <li>▪ Système de suggestion</li> <li>▪ Gestion de la relation client</li> <li>▪ Intelligence collective</li> <li>▪ Prospective</li> <li>▪ Gestion de la qualité</li> <li>▪ Tableau de bord</li> <li>▪ ...</li> </ul>

#### || 2.1.2.4. Invention

L'invention est le fait d'engendrer par ses propres moyens quelque chose de nouveau, ou plus généralement de produire ou de créer en recourant à son imagination.

Au sens juridique, il signifie la conception d'une idée et les moyens pour la faire aboutir à un résultat.

Par extension, il désigne plus spécifiquement l'acte d'inventer ou de créer un produit réel.

Ainsi, l'invention est liée à deux facteurs :

- tout d'abord au caractère d'originalité d'un acte de l'esprit ou opération individuelle de l'imagination rationnelle ;
- puis à une possibilité de réalisation c'est-à-dire d'action sur le monde extérieur, donc sa socialisation ou acceptation par un groupe social.

L'invention est donc une activité capitale de la société technique car il s'agit d'un mécanisme par lequel idées, formes et créations inédites s'intègrent dans le monde matériel en vue d'un changement.

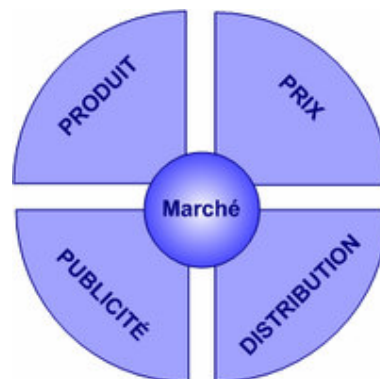
#### || 2.1.2.5. Objet / produit

Le produit se distingue de l'objet à travers sa dimension économique.

Christian GUELLERIN<sup>62</sup> rappelle à ce sujet que le produit, fruit de la révolution industrielle, est un concept qui a évolué à travers le passage de l'économie de production à celle de marché : il est devenu un élément de réponse à un besoin de marché, est « à vendre ». Il est devenu une variable du plan de marchéage ou « mix-marketing », ensemble cohérent de décisions relatives aux politiques de produit, de prix, de distribution et de communication d'un produit ou d'une marque, dont la phase opérationnelle se traduit par le « plan marketing ».

Schéma du plan de marchéage, basé sur la politique des « 4P » :

- *Product* : la politique produit (gamme de produits, profondeur de gamme, largeur de gamme, etc) ;
- *Price* : la politique de prix (écrémage, pénétration, prix d'acceptabilité, rentabilité etc) ;
- *Place* : la politique de distribution (réseau et canaux de distribution, force de vente, positionnement commercial) ;
- *Promotion* : la politique de communication (publicité, promotion, équipe de vente et relations publiques).



En matière de design, le produit n'est plus prioritairement fonctionnel, mais est avant tout synonyme de « vente ». « Il est passé de la chaîne d'assemblage aux linéaires des magasins<sup>63</sup> ».

## 2.2. DIFFERENTS ASPECTS DE L'INNOVATION EN LIMOUSIN

---

Avant d'aborder l'innovation en Limousin, il apparaît nécessaire de rappeler quelques évolutions à une échelle plus large.

Daniel COHEN<sup>64</sup> porte un œil intéressant sur l'évolution de l'innovation dans l'histoire, reprenant la méthode proposée par Joël MOKYR et basée sur deux théories économiques :

- ❖ celle d'Adam SMITH<sup>65</sup> ;
- ❖ et celle de John-Aloys SCHUMPETER<sup>66</sup>.

Après un millénaire, couvrant la période allant de 500 ans avant J-C à 500 ans après J-C, particulièrement pauvre au niveau de l'évolution économique, période d'Empires organisés selon une logique « smithienne » de division géographique de la production, c'est au Moyen Age<sup>67</sup> que l'Europe s'est ouverte à un cycle « schumpetérien », ère d'innovations visant à l'amélioration des conditions de vie de la population. Ainsi, « l'histoire européenne du Moyen Age jusqu'à nos jours est celle d'un nouveau type de croissance dans laquelle les innovations technologiques entrent dans un cercle cumulatif ». Il apparaît qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que l'Amérique, structurant son marché intérieur, fonctionnait selon un système « smithien », l'Europe « schumpetérienne » bénéficiait d'un élan en

---

<sup>62</sup> Opt. Cité p. 10

<sup>63</sup> Christian GUELLERIN – Opt. cité

<sup>64</sup> cf. Daniel COHEN – « *La mondialisation et ses ennemis* » - Editions Grasset – 2004 – p. 204.

<sup>65</sup> auteur de « *La richesse des nations* » : théorie selon laquelle un grand marché favorise une division du travail entre les personnes sans un souci d'efficacité, applicable au niveau géographique

<sup>66</sup> théorie selon laquelle l'évolution de la croissance est liée à la capacité d'innovation d'une économie (cf. la définition du concept d'« innovation » en 1.1).

<sup>67</sup> A ce moment, l'Europe accuse un retard sur d'autres civilisations (arabes, asiatiques ...).

faveur de l'innovation. Ces tendances se sont inversées durant le XX<sup>e</sup> siècle, notamment après le second conflit mondial avec un renforcement dans l'après Trente Glorieuses.

Aujourd'hui, si des grands pays ne semblent pas en retard sur les Etats-Unis d'Amérique en matière de R&D<sup>68</sup>, c'est à l'échelle européenne, empilement de systèmes nationaux non cumulatifs, qu'un retard apparaît : à titre d'illustration, la politique en faveur de pôles d'excellence, traduction d'un souci d'équilibre entre les pays membres, n'offre pas à l'Europe la même lisibilité qu'aux USA. Si les Américains ont investi dans leur appareil de formation de chercheurs, ils ont surtout développé une capacité à capter les forces vives des autres pays, européens ou asiatiques, ce qu'ils font aujourd'hui.

Appréhender l'innovation en Limousin nécessite d'analyser le phénomène au fil du temps, au regard de l'évolution de ces grandes tendances mondiales.

### **2.2.1. LE LIMOUSIN, TERRE TRADITIONNELLE DE CREATION ET D'INNOVATION**

A l'instar de la Lorraine dans le domaine du verre et du cristal, de la facture instrumentale, des émaux et de la broderie, du Pas-de-Calais dans le domaine de la céramique et du verre, de l'Auvergne dans le domaine de la coutellerie et de la dentelle, le Limousin a acquis ses lettres de noblesse dans des secteurs alliant art et économie. Si le tulle, qui est originaire de la ville éponyme, a pour actuel centre principal français de production mécanique CAUDRY (59), la mégisserie a fait la renommée de Saint-Junien où plusieurs entreprises de ganterie travaillent encore pour des noms du luxe (Dior, etc.), la manufacture berceau de JM Weston étant, quant à elle, toujours implantée à Limoges, plusieurs domaines d'activités, qui ont su s'adapter et innover au cours des siècles, assurent encore le rayonnement de l'image de la région vers l'extérieur :

---

<sup>68</sup> Recherche & Développement

L'émail	La tapisserie	La porcelaine
<b>Les origines</b>		
<p>A l'origine associé à l'orfèvrerie, et ce dès l'antiquité à Mycène qui en semble le berceau, l'art de l'émail a été exercé à Chypre, chez les Celtes, un peu partout en Europe et dans le bassin méditerranéen. Cependant, c'est le foyer limougeaud qui a le plus perduré dans le temps, faisant preuve de renouvellements et d'adaptations novatrices répondant à l'évolution des contextes artistique, économique et social. Jean-Marc FERRER et Véronique NOTHIN<sup>69</sup> distinguent trois grandes périodes séparées par une quasi-disparition de cette forme d'expression en Limousin :</p>	<p>Les traces les plus anciennes de tissus travaillés selon la technique des métiers de lisse ont été trouvées chez les Egyptiens, les Assyriens et les Perses qui en ornaient leurs temples. Les productions apparues à Byzance dès le VI<sup>e</sup> siècle furent importées en Occident par les pèlerins et les croisés.</p>	<p>La porcelaine dure à base de kaolin fut créée en Chine, à l'époque Tang (VIII<sup>e</sup> - IX<sup>e</sup> siècle)</p>
<b>Le Moyen Age</b>		
<p>1 - Si, conformément à la légende, l'émail aurait été introduit en Limousin par Saint Eloi, grand argentier du roi Dagobert, né près de Limoges et fondateur de l'abbaye de Solignac, il n'a connu un premier développement qu'ultérieurement. Connu sous le nom d' « <b>Œuvre de Limoges</b> », l'<b>émail champlévé</b> limougeaud s'est développé <b>au Moyen Age</b>, du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. La qualité et la résistance des œuvres, ainsi que l'utilisation du cuivre comme support, moins cher que l'or et l'argent, a permis aux productions de Limoges de conquérir le marché des abbayes, pouvant ainsi s'offrir des œuvres de coût moindre à une époque où le pouvoir civil n'hésitait pas à financer ses campagnes militaires par le pillage des trésors des religieux. Cet essor du rayonnement de l'émail limougeaud a été appuyé par la faveur de grands : la papauté à Rome ou encore la</p>	<p>Ces ouvrages semblent avoir influencé l'art de la tenture murale qui s'est développée <b>en Occident à compter des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. En France</b>, ce n'est qu'<b>à partir du XIV<sup>e</sup> siècle</b> que les ateliers de Paris et d'Arras prirent réellement essor et le Val de Loire devint un foyer reconnu. La tapisserie est alors considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ comme un art ;</li> <li>❖ mais également un meuble transporté de château en château ;</li> <li>❖ et enfin un support d'enseignement de l'histoire et de la religion.</li> </ul> <p>Selon la légende, la tapisserie aurait été apportée à Aubusson par les Sarrazins au VII<sup>e</sup> siècle. Mais les historiens retiennent que c'est Marie d'Avesnes, comtesse de Hainaut qui, épousant Louis de France,</p>	<p>C'est Marco Polo qui fit découvrir aux princes de l'Europe, cette matière fine, translucide et résistante.</p>

<sup>69</sup> Jean-Marc FERRER & Véronique NOTHIN - « *L'art de l'émail à Limoges* » – Editions Culture et Patrimoine en Limousin, collection " Patrimoine en poche " – Limoges – 2005 – 159 p.

<p style="text-align: center;"><b>L'émail</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>La tapisserie</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>La porcelaine</b></p>
<p>dynastie Plantagenêt. Alors que d'autres courants, tels les émaux rhénans et mosans se sont souvent cantonnés à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les orfèvres émailleurs de Limoges ont su faire évoluer les techniques (pseudo-champlevé et cloisonné, introduction des rinceaux et fonds vermiculés) et ont élargi les sujets, les adaptant au gothique, recourant au ronde-bosse et au décor héraldique : les pièces produites en Limousin se sont exportées largement dans tout le monde chrétien, et ont conquis les mondes religieux et profane. Cette activité, basée sur des marchés extérieurs frappés par la Guerre de Cent Ans, va disparaître pendant plus d'un siècle ;</p>	<p>duc de Bourbon et comte de la Marche au début du XIV<sup>e</sup> siècle, introduisit l'art des lissiers flamands sur le territoire, y trouvant des ressources favorables : une eau de la rivière « Creuse » de qualité et des laines locales d'aussi bonne facture que les meilleures d'Angleterre.</p> <p>La <b>Guerre de Cent Ans</b> entraîne le départ du métier <b>vers la Flandre</b> qui devient la capitale de la tapisserie. Peu à peu, plusieurs professionnels s'installent en France, et en particulier en Creuse, à Felletin.</p>	
<p><b>La Renaissance</b></p>		
<p>2 - A <b>la Renaissance</b>, les émailleurs de Limoges développent la technique de <b>l'émail peint</b>, qui serait née en territoire bourguignon au début du XV<sup>e</sup> siècle, et inventent la « grisaille » : la production entre dans son <b>âge d'or</b>. Du produit de luxe orienté sur la thématique religieuse de la période précédente, l'émail s'ouvre à des répertoires nouveaux (vaisselle d'apparat, décor architectural et mobilier de grandes demeures) à partir de 1530, faisant de Limoges un pôle artistique rayonnant sur toute l'Europe à travers un art décoratif français majeur de cette époque. Le déclin est entamé au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle : à l'épidémie de peste qui a ravagé Limoges, succède l'évolution des goûts profanes d'une clientèle moins fortunée et cultivée qui se tourne vers l'émail plus artisanal développé à Blois et Genève, accélérant la perte d'identité et de reconnaissance du courant limougeaud. Cependant, ces acquis engendreront une production de qualité à Canton, l'empereur de</p>	<p>Au XV<sup>e</sup> siècle, le licier est un artiste indépendant. C'est à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que l'influence de la peinture va se faire grandissante, que les monarques vont voir dans la maîtrise de cet art une marque de leur puissance, le licier perdant alors sa liberté. En Limousin, certaines collaborations entre professions apparaissent, comme celle de Jean COURT, dit VIGIER, peintre émailleur à Limoges, qui réalise une série de cartons pour Antoine VERDY, tapissier d'Aubusson.</p> <p>C'est <b>François 1<sup>er</sup></b> qui lance une politique en faveur du développement de la tapisserie en France, démarche amplifiée par Henri II puis Henri IV, par la création de manufactures, donnant ainsi un essor industriel à la tapisserie en France, à l'heure de la chute de l'empire de Charles Quint. Vers 1660, c'est Colbert qui achète les Gobelins, puis fonde la manufacture de Beauvais et attribue à Aubusson le titre de Manufacture Royale, sous la protection de</p>	<p>Il fallut attendre l'ouverture de la route des Indes par Vasco de Gama pour en développer le commerce régulier aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Alors que les pays de l'Occident se disputent le monopole de son commerce, les potiers et les alchimistes, encouragés par des mécènes, cherchent le secret de cette matière. Ce sont les expériences des Médicis à Florence et des princes français au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle à Saint Cloud, Chantilly, Vincennes... qui sont les plus abouties : ainsi naît la "porcelaine tendre", le kaolin étant toujours inconnu à cette époque en Europe.</p> <p>C'est <b>au XVIII<sup>e</sup> siècle que la fabrication de la porcelaine dure commence en Europe</b>. La formule est découverte et un gisement de kaolin est mis à jour en 1709 en Saxe : la première manufacture de porcelaine dure hors de Chine est fondée à Meissen.</p>

### L'émail

Chine ayant été séduit par les productions de Limoges, et certaines techniques intégreront le domaine de la porcelaine ;

### La tapisserie

Louis XIV<sup>70</sup>. Les ateliers de Felletin obtiennent ce titre prestigieux en 1689, tout en conservant celui d'ateliers privés. La France redevient un grand producteur de tapisseries. Les productions du territoire de la Marche étant exonérés de certaines taxes, les tapissiers creusois s'adaptent à la mode de l'époque, copiant les tableaux de grands maîtres<sup>71</sup> et tuant par là même l'imagination des peintres cartonniers locaux. La révocation de l'Edit de Nantes en 1685, appauvrit encore la profession composée de nombreux protestants qui doivent fuir.

Cependant, au **XVIII<sup>e</sup> siècle, le métier est relancé**, le goût du confort favorisant la mode du tapis : en Creuse, les métiers de haute-lisse<sup>72</sup> permettant la fabrication du tapis de pied de haute laine sont introduits à la suite de l'interdiction de celui de basse-lisse aux femmes en raison de leur pénibilité, le panel de couleurs est renouvelé, les sujets traités s'adaptent à la mode, et le nouveau marché de la bourgeoisie et de la petite noblesse amène à produire à coût moindre. A la veille de la Révolution, la manufacture creusoise s'est adaptée à la demande par la fabrication de produits de luxe, de tapis de basse et haute lisse, répondant à de nouveaux critères économiques. Le lancement des tapis moquettes par SALLANDROUZE et ROGIER, l'introduction des métiers jacquards et de machines à carder et à filer, permettent de s'adapter à un marché amoindri et concurrencé par le développement du papier peint.

### La porcelaine

Le secret en est jalousement gardé. En France, c'est à compter de 1768 qu'un gisement de kaolin découvert près de Limoges à Saint-Yrieix-la-Perche est régulièrement exploité et alimente les manufactures parisiennes. Mais c'est en 1771, sous l'impulsion de l'intendant Turgot qui voit là une source de richesse pour la région, que la première manufacture de porcelaine voit le jour en Limousin. Protégée par le Comte d'Artois, futur Charles X, elle est ensuite rachetée par la Manufacture de Sèvres qui en enrichit la production.

<sup>70</sup> La mode des tapis veloutés lancée, la fabrication débute en 1743 à Aubusson, sur métier de haute lisse. Quant aux tapis ras, leur fabrication débute vers 1780 selon la technique de tapisserie.

<sup>71</sup> La Renaissance Française va favoriser l'influence d'artistes italiens, les rois de France (Louis XII puis François 1<sup>er</sup>) ayant été séduits par cet art : ce « courant » va influencer sur l'évolution de l'architecture (cf. Auguste CHOISY – « *Histoire de l'Architecture* » - réédition chez Aubin Imprimeur – Poitiers – 1991 – tome 2 - 800 p.) mais aussi les arts comme la tapisserie (Raphaël, Giulio Romano, Perino del Vaga...). Par la suite, de grands maîtres comme RUBENS (période Baroque), Jules ROMAIN, LE BRUN, BOUCHER ... vont marquer l'art des liciers.

<sup>72</sup> Métiers à tisser verticaux.

L'émail	La tapisserie	La porcelaine
<b>Le XIX<sup>e</sup> siècle</b>		
<p>3 - <b>Le XIX<sup>e</sup> siècle</b> va permettre à l'<b>émail limougeaud</b> de <b>renaître</b> : durant la première moitié du siècle, des actions sont entreprises en vue de sauver cet art. Redevenu à la mode à Paris où il est relancé et reconnu dans les salons et les expositions universelles, peu à peu, un mouvement limougeaud apparaît et se développe, intégrant et se confrontant à l'air du temps d'alors, modelé entre nostalgie et ouverture sur l'avenir, façonné entre recherche identitaire et découverte de ressources inexplorées d'une matière à la maîtrise complexe. Ainsi, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque Art Déco, les émailleurs de Limoges, dont les rangs sont souvent nourris d'artistes formés à l'Ecole Nationale d'Art Décoratif (ENAD) de Limoges, participent à la renommée internationale de l'émail. Alors que Limoges est devenue une capitale des arts du feu, peu avant la seconde guerre mondiale, des conflits apparaissent dans la profession qui se replie sur elle-même au niveau régional.</p>	<p>Au <b>XIX<sup>e</sup> siècle</b>, les commandes somptuaires de l'Empire et des Restaurations cantonnent le travail de la tapisserie à de la reproduction fidèle. Durant la Monarchie de Juillet, la production de tapis de luxe est relancée : les recherches menées par les entreprises creusoises dans le domaine de la teinture notamment permettent au foyer de la Creuse d'emporter de nombreux prix lors d'expositions, à Paris ou à Londres par exemple, réveillant alors les commandes officielles et privées. La tapisserie d'ameublement et de siège ouvre de nouveaux débouchés. Des fabriques sont fondées à Aubusson par des négociants et industriels du Nord et de Paris, à l'instar des frères Braquenier. De nouveaux apports techniques permettent d'abaisser les coûts de production des tapisseries « communes » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ « le tapis point-compté remplace le système de fabrication des descentes de lit de haute-laine ;</li> <li>❖ la fabrication du tapis velouté, dit « chenille à palette libre », se développe aux dépens de la moquette traditionnelle ;</li> <li>❖ la mécanisation permet de remplacer les métiers Jacquard devenus obsolètes et de réaliser une grande économie de main-d'œuvre tout en développant le volume de production »<sup>73</sup>.</li> </ul> <p>Parallèlement, la profession, consciente de souffrir de l'absence de création artistique, fonde en 1869 l'Ecole Industrielle de Dessin qui devient en 1884 « Ecole Nationale d'Art Décoratif », mais qui ne relance pas l'économie locale.</p>	<p><b>Le XIX<sup>e</sup> siècle</b> offre à la porcelaine de Limoges son <b>essor</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ la première moitié du siècle voit se déployer les fondateurs de la porcelaine : les manufactures, orientées essentiellement vers les arts de la table, se créent et déclinent au gré des crises économiques et politiques. A partir de 1830, sous l'influence d'artistes parisiens tels AARON et VALIN, la production se dirige également vers l'art décoratif.</li> <li>❖ mais c'est la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui offre à la porcelaine de Limoges son âge d'or : les expositions universelles jouèrent un rôle d'émulation pour les manufactures, les incitant à expérimenter la matière jusqu'à ses limites : les « Blancs de Limoges » mettent en exergue, à la fois la qualité du matériaux et la maîtrise technique des Limougeauds, et le développement de la technique du grand feu permet d'obtenir des couleurs de subtilité nouvelle. La fin du siècle est dominée par l'entreprise Haviland, dont le propriétaire est un Américain marchand de vaisselle fine, qui ouvre le marché du nouveau continent à la porcelaine de Limoges et qui crée un atelier de recherche artistique à Paris, confié à Félix BRACQUEMONT, faisant par là entrer les tendances de la capitale dans la porcelaine de Limoges.</li> </ul>

<sup>73</sup> Cf. Collectif - « *Limousin* » - Encyclopédie Bonneton – Editions Christine Bonneton – Paris - 2000 – p. 123.

L'émail	La tapisserie	La porcelaine
<b>Le XX<sup>e</sup> siècle</b>		
<p>Le milieu des émailleurs limougeaux reste ensuite un moment à l'écart des mouvements internationaux qui interviennent dans le monde des arts, malgré la présence d'artistes nouveaux ouverts sur le monde extérieur, tels que Georges MAGADOUX ou les CHRISTEL ... Alors que renaissent des manifestations internationales telles que la Triennale de Milan ou que des artistes contemporains participent au renouveau d'arts géographiquement proches, comme la tapisserie d'Aubusson, le milieu de l'émail à Limoges se cantonne à de la reproduction et recherche du personnel d'exécution. L'ouverture progressive des émailleurs de Limoges à l'introduction d'œuvres d'artistes de l'époque dans leur travail, réellement intervenue à la fin des années 60, marquera un premier tournant. Mais c'est la <b>Biennale Internationale de l'Email</b>, organisée à Limoges de 1971 à 1994, qui contribuera à relancer le foyer de création qui découvre l'évolution de cet art séculaire qu'il a tant maîtrisé. Cet événementiel, lieu de confrontation et source de création, va contribuer à la dynamisation d'un <b>mouvement contemporain</b>, en rupture avec l'émail traditionnel, ouvert sur le design et la recherche de nouveaux circuits commerciaux.</p>	<p>C'est au <b>XX<sup>e</sup> siècle</b> qu'un <b>renouveau dans la tapisserie d'Aubusson-Felletin</b> apparaît. Des recherches visant à simplifier le métier sont menées après le Premier Conflit Mondial par le directeur de l'ENAD à l'époque ainsi que plusieurs peintres : remplacement des dégradés par des hachures, réalisation des premiers cartons chiffrés ... Le renouvellement des thèmes s'appuie sur des peintres hors du courant académique, tels VALTAT, DUFRESNE, SUE &amp; MARE, initiative qui permet aux manufactures creusoises d'être remarquées lors de l'exposition des arts décoratifs en 1925. C'est alors que Marie CUTTOLI devient la mécène d'une commande de tapisseries exécutées par Aubusson et les Gobelins auprès d'artistes de « l'art vivant » : LURCAT, DUFY, MATISSE, LEGER, BRAQUE, PICASSO, etc. Mais le travail ne reste qu'une copie de peinture, l'ouverture du monde des peintres n'intervenant qu'à partir de 1937, installation de Jean LURCAT à Aubusson et début de sa collaboration avec un manufacturier, François TABARD, donnant un nouveau souffle à la tapisserie suivi par de nombreux peintres-cartonniers : DOM ROBERT, WOGENSKY, SAINT-SAENS .... Les Manufactures d'Etat des Gobelins et Beauvais repliées sur Aubusson durant la guerre, bénéficient de ce renouveau. L'après seconde guerre mondiale voit s'exprimer tous les talents : CHAGALL, DE STAEL, Sonia DELAUNAY, et LE CORBUSIER qui considère la tapisserie indispensable en complément de l'architecture. Certains, comme Michel TOURLIERE alors Directeur de l'ENAD d'Aubusson, ont orienté leurs recherches sur la tapisserie vers le domaine abstrait, d'autres artistes se sont dirigés vers la sculpture textile notamment. Cette dynamique s'essouffle dans les années 1970 : les crises</p>	<p><b>Le XX<sup>e</sup> siècle oblige la porcelaine de Limoges à se diversifier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ durant la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, la porcelaine de Limoges poursuit l'assise de sa renommée à travers les expositions internationales, développant une collaboration avec des artistes de renom permettant de capter les nouveaux courants à la mode : des modèles d'art nouveau de COLONNA, DE FEURE et JOUVE sont réalisés en porcelaine ; l'art déco, fruit de l'exposition internationale des arts décoratifs et industriels de Paris en 1925, intégrera les collections de plusieurs manufactures qui travailleront avec LALIQUE, DUFY, SANDOZ ... pour ne citer qu'eux.</li> <li>❖ la seconde guerre mondiale porte un coup sérieux à la porcelaine. La métamorphose des modes sociétales dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et l'évolution du marché international (apparition d'une demande émanant de pays émergents qui recherchent la tradition française, développement d'importations massives qui ont un impact sur la valeur du marché des arts de la table ...), obligent les porcelainiers à adapter leur production : plusieurs entreprises s'associent les prestations de designers comme Raymond LOEWY qui intervient pour Bernardaud dès 1968 par exemple, participent à des expositions internationales comme le salon du design de Milan. Cette période voit le paysage des porcelainiers de Limoges se restructurer à travers des fusions, des rachats ou prises de participation, ... Mais la filière porcelaine ne s'arrête pas aux grands porcelainiers (Bernardaud, Haviland, Ercuis-Raynaud ...) orientés vers les arts de la table haut de gamme, au nom associé pour plusieurs au marché du luxe et du prestige, elle</li> </ul>

L'émail	La tapisserie	La porcelaine
<p>Si <b>aujourd'hui</b>, la Biennale a disparu, une partie de la profession se structure autour de projets collectifs comme la Maison de l'Email à Limoges, vitrine participative de et à cette activité. Un noyau de professionnels volontaires structure un projet de profession, comportant un volet formation, recherche de nouvelles applications au matériau (dans les domaines de la bijouterie, des aménagements intérieurs ou en association avec d'autres métiers par le développement de coopérations avec la dinanderie par exemple), le développement de projets coopératifs permettant la production d'objets adaptés à la demande (telle la production de petites séries et non seulement de modèles uniques visant une clientèle plus aisée), la confrontation avec d'autres foyers de production par le développement d'échanges avec la Catalogne ou encore la Géorgie ...). Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de</p>	<p><b>Aujourd'hui</b>, malgré le conservatisme de certains professionnels, le départ de certains jeunes liciers en Asie (en Chine notamment), dans l'objectif de vivre de leur art, un certain regain d'intérêt semble se manifester à travers la biennale de Lausanne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ de jeunes artistes cartonniers et des peintres contemporains s'intéressent à cette forme d'expression : Gilles Aillaud, Geneviève Asse, Alicia Penalba dont les productions sont conservées par le mobilier national au même titre que celles de Bram Van Velde, Zao Wou-Ki, Georges Mathieu, Yves Millecaups, Samuel Buri ... Des initiatives personnelles apparaissent en basse lisse comme celles de Claire Rado qui travaille la chaîne apparente ou Francine Meyer qui associe la lisse et le macramé ou encore Thomas Gleb ; d'autres peintres cartonniers contemporains semblent prometteurs : René Fumeron, Hervé Lelong, Jean-</li> </ul>	<p>En 2005, la création du <b>Pôle Européen de la Céramique, Pôle de Compétitivité</b>, reconnaît l'excellence du territoire en matière de céramique, offre la possibilité de donner une nouvelle dynamique à ce secteur et une meilleure lisibilité internationale.</p>

<sup>74</sup> Tissages & Recherche Iconographique Aubusson-Felletin.

<sup>75</sup> Audition de M. Pierre CHEVALIER.

<p style="text-align: center;"><b>L'émail</b></p> <p>contrat de projet.</p>	<p style="text-align: center;"><b>La tapisserie</b></p> <p>Michel Lartigaud, Raymond Poulet, Louis Toffioli, J.C. Bissej, Lucien Soulas, Grékoff...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ de nombreux ateliers, à l'exemple de ceux de Robert Four, Saint-Jean, Jacques Fadat, poursuivent un travail de création ;</li> <li>❖ des initiatives en matière de recherche et d'innovation technologiques continuent à voir le jour : ainsi, la société T&amp;Ri Aubusson<sup>74</sup>, créée en 2004, s'est installée à Aubusson-Felletin. Le procédé mis au point est basé sur la production de tissus de type Aubusson à partir d'images numérisées, dans l'objectif de conquérir de nouveaux marchés pour la tapisserie d'Aubusson, en offrant un niveau de prix compétitif face à la production délocalisée.</li> </ul> <p>L'histoire de la tapisserie influe encore sur notre société actuelle : un Allemand désigne une tapisserie par le terme « Gobelins » et un Américain par celui d'« Aubusson »<sup>75</sup>.</p>	<p style="text-align: center;"><b>La porcelaine</b></p>			
<p><b>Des lieux de présentation :</b></p> <p>Le territoire dispose de musées, rassemblant des collections permanentes axées principalement sur ces trois thématiques en vue d'en assurer la conservation, la gestion et l'exposition au public :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="121 1036 753 1222" style="width: 33%; vertical-align: top;"> <p>Le Musée Municipal de l'Évêché à Limoges, labellisé « Musée de France », abritant une collection importante d'émaux, du Moyen Age à nos jours, ainsi qu'un ensemble de peintures centré sur Auguste Renoir, né à Limoges et sur Armand Guillaumin, peintre paysagiste, chef de file de l'École de Crozant.</p> </td> <td data-bbox="756 1036 1388 1222" style="width: 33%; vertical-align: top;"> <p>Le Musée Départemental de la Tapisserie à Aubusson, qui relate, à travers des pièces maîtresses du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, l'histoire d'Aubusson-Felletin, et de son activité de création et de production tapissière.</p> </td> <td data-bbox="1390 1036 2026 1222" style="width: 33%; vertical-align: top;"> <p>Le Musée National Adrien Dubouché à Limoges, qui propose des collections en lien avec l'histoire du Limousin et héberge des collections permanentes sur les thèmes de la sculpture, de la céramique et de la porcelaine de Limoges.</p> </td> </tr> </table> <p>Ceux-ci sont complétés par des équipements muséographiques que certains porcelainiers et tapissiers ont développé à côté de leur activité commerciale, et qui, bien qu'ayant un réel intérêt artistique et pédagogique, ne sauraient être assimilés aux établissements ci-dessus.</p>			<p>Le Musée Municipal de l'Évêché à Limoges, labellisé « Musée de France », abritant une collection importante d'émaux, du Moyen Age à nos jours, ainsi qu'un ensemble de peintures centré sur Auguste Renoir, né à Limoges et sur Armand Guillaumin, peintre paysagiste, chef de file de l'École de Crozant.</p>	<p>Le Musée Départemental de la Tapisserie à Aubusson, qui relate, à travers des pièces maîtresses du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, l'histoire d'Aubusson-Felletin, et de son activité de création et de production tapissière.</p>	<p>Le Musée National Adrien Dubouché à Limoges, qui propose des collections en lien avec l'histoire du Limousin et héberge des collections permanentes sur les thèmes de la sculpture, de la céramique et de la porcelaine de Limoges.</p>
<p>Le Musée Municipal de l'Évêché à Limoges, labellisé « Musée de France », abritant une collection importante d'émaux, du Moyen Age à nos jours, ainsi qu'un ensemble de peintures centré sur Auguste Renoir, né à Limoges et sur Armand Guillaumin, peintre paysagiste, chef de file de l'École de Crozant.</p>	<p>Le Musée Départemental de la Tapisserie à Aubusson, qui relate, à travers des pièces maîtresses du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, l'histoire d'Aubusson-Felletin, et de son activité de création et de production tapissière.</p>	<p>Le Musée National Adrien Dubouché à Limoges, qui propose des collections en lien avec l'histoire du Limousin et héberge des collections permanentes sur les thèmes de la sculpture, de la céramique et de la porcelaine de Limoges.</p>			

Le Limousin a su, depuis plusieurs siècles, s'ouvrir à des savoir-faire extérieurs, les capter, les assimiler, et les développer sur des marchés internationaux, les potentiels offerts par son territoire étant trop réduits pour déployer des filières d'excellence.

Les initiatives ont souvent été appuyées par le pouvoir politique du moment mais également par des formes de mécénat. Mais le Limousin a eu la capacité de s'adapter aux revers de l'histoire et d'initier ou d'introduire des évolutions techniques qui ont assuré sa renommée. Au-delà de l'aspect technologique, le territoire a su développer une activité économique (artisanale, manufacturière et industrielle) située au croisement avec la création artistique. Le rôle de locomotive joué par les vitrines internationales, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, est indéniable tant au niveau de l'évolution de la qualité des productions que de la reconnaissance et de la conquête des marchés.

Si la collaboration entre artistes et artisans a été, selon les secteurs, subie ou plutôt choisie, l'après Trente Glorieuses a mis fin momentanément à ces échanges dans certains domaines d'activité, les appauvrissant alors. Au même moment, certains porcelainiers poursuivaient leur dynamique d'investissement dans la créativité, par le biais de résidences, de musées privés ou encore de fondations, offrant au territoire un terreau culturel et économique.

Comme le souligne Pierre CHEVALIER, la région Limousin a le privilège, la chance, d'être ancrée dans des métiers reconnus dans le monde entier, que ce soit la porcelaine, l'émail et la tapisserie. Il appartient aux Limousins de devenir les ambassadeurs de leur région en préservant les capacités et les connaissances qu'il a acquises, mais surtout en les enrichissant de leur créativité.

L'histoire de l'innovation en Limousin s'inscrit pleinement dans les évolutions décrites au niveau mondial par Daniel COHEN. Qu'en est-il de la situation actuelle ?

## 2.2.2. L'INNOVATION EN LIMOUSIN AUJOURD'HUI

Face à la domination exercée par les Etats-Unis notamment à la fin des années 1970, l'Europe et la France bâtissent peu à peu une stratégie en faveur de l'innovation. L'analyse des évolutions en Limousin nécessite d'être menée au regard de ce contexte plus général, de l'évolution de la notion d'innovation et complétée par le problème de la gestion de la propriété intellectuelle.

### 2.2.2.1. Le Limousin dans les politiques en faveur de l'innovation : un chantier en cours

Appréhender l'innovation en Limousin actuellement suppose de se pencher sur une construction chronologique en région, reposant sur la recherche dans un premier temps, puis l'appui aux « jeunes pousses » ou start up, et enfin la politique des clusters :

#### 2.2.2.1.1. La recherche

L'Europe a peu à peu bâti une politique en faveur de la recherche et de l'innovation, confirmée dans la « stratégie de Lisbonne »<sup>76</sup> en 2000 puis la « stratégie de Lisbonne renouvelée », et traduite

---

<sup>76</sup> Consciente de son retard pris en matière d'innovation et de compétitivité, au regard notamment des USA et du Japon, l'Union Européenne a adopté la « stratégie de Lisbonne » dans le but de devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et

principalement par les Programmes Cadres de Recherche et Développement (PCRD) dont le premier fut lancé en 1984. Le 7<sup>e</sup> PCRD ou FP7, pour la période 2007-2013, marque une volonté accentuée de l'Union Européenne (UE) par un budget en croissance de 63% par rapport au précédent programme cadre, et une ouverture, tant aux centres de recherches et universités qu'aux PME<sup>77</sup>, sociétés multinationales ou simples indépendants.

Les principaux éléments relatifs à la Recherche en Limousin figurent en annexe p.103. La mise en œuvre de la démarche de Recherche & Développement est accompagnée par différentes initiatives, que ce soit les appuis aux start up ou les « clusters ».

#### **2.2.2.1.2. Un appui aux start up**

C'est dans l'objectif de combler son retard à cette époque en matière d'innovation que la France a instauré plusieurs mesures en faveur des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI), que ce soit des mesures d'exonérations fiscales ou la création de système de Société de Capital-Risque Unipersonnel (SCRU) en faveur des « Business Angels », ... auxquelles s'est ajoutée une loi en 1999 permettant aux chercheurs financés par des fonds publics de devenir actionnaires de sociétés privées liées à leurs propres laboratoires. Ainsi, selon l'INSEE, le nombre de start-up consacrées aux secteurs innovants croît d'année en année en France.

Le Limousin s'est doté d'un incubateur, AILE<sup>78</sup>, en 1999, dans l'objectif de créer des entreprises adossées aux compétences développées dans les laboratoires universitaires. Cet outil d'interface entre les politiques de l'Etat, de la Région, de la Ville de Limoges et de l'Université, a permis la création d'une quarantaine d'emplois pour l'instant. Les résultats d'AILE en ont fait le 3<sup>e</sup> incubateur en France en 2006. C'est celui qui a le plus bénéficié d'augmentations de crédits du Ministère de la Recherche. Le nombre de projets a été multiplié par trois depuis 2005 : aussi, AILE impose des limites au regard de critères de qualité, les laboratoires mais surtout les financements en constituant d'autres.

L'action menée par AILE devrait être amplifiée dans les mois à venir par la création d'un Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation visant à la détection et l'accompagnement de l'innovation en entreprise. Le CEEI<sup>79</sup> devrait s'appuyer sur les compétences déjà existantes en Limousin et principalement sur 3 partenaires-clés – Limousin Expansion, Ester, l'incubateur AILE – qui devraient au préalable s'organiser en consortium, selon l'étude d'opportunité et de faisabilité menée par EBN.

La création de Limousin Business Angel en mai 2007 devrait permettre d'accompagner financièrement et techniquement le mouvement de création d'entreprises innovantes généré en Limousin.

Plusieurs idées peuvent être tirées des expériences menées jusque-là :

- ❖ Charges administratives – Ressources humaines – Innovation : un équilibre permanent :  
les porteurs de projet de type start up<sup>80</sup> passent beaucoup de temps à défendre leur projet.  
Leur charge administrative est élevée.  
De plus, à la suite de l'innovation stricto-sensu, son exploitation nécessite beaucoup d'énergie.  
L'innovation est permanente et intervient même dans la gestion d'entreprise.

---

qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Aussi, le triangle « R&D, innovation et compétitivité » est devenu un des principaux centres de la politique de l'Union. Consciente des critiques portant sur la mise en œuvre de ses actions, l'UE a adopté la « stratégie de Lisbonne renouvelée », axée en faveur d'une action de l'UE plus simple, plus visible et plus ciblée.

<sup>77</sup> Petites et Moyennes Entreprises.

<sup>78</sup> Association Incubateur Limousin d'Entreprises.

<sup>79</sup> Voir annexe n° 3 p. 95.

<sup>80</sup> Le discours n'inclut pas les créateurs d'entreprises de sous-traitance, du moins d'activité davantage de production, les créateurs de ce type d'entreprises étant a priori différents.

Nombre de start up n'anticipent pas dans le domaine des Ressources Humaines et acquièrent les connaissances sur le tas. Ce problème de l'approche des ressources humaines souligne le risque de la notion d'ingérence qui peut frapper ce type de jeunes entreprises.

❖ L'importance des financements :

une des premières difficultés constatée par AILE porte sur l'amont, à travers la constitution des fonds propres : l'intervention de Limousin Participation, qui ne peut le faire seul, est plafonnée à 100 000 €, ce qui est faible dans des secteurs à haute valeur ajoutée nécessitant des investissements financiers lourds. Par la suite, les outils de R&D sont déjà en place.

A la sortie de l'incubateur, les jeunes entreprises ont souvent à faire face à un premier passage à vide, franchi à l'arrivée des fonds. En effet, s'il existe beaucoup d'aides à la création, la plupart interviennent après cette étape. Le chef d'entreprise doit apprendre à activer ces financements au moment opportun : la période d'incubation n'incite pas forcément à cela, mais les liens avec ces services sont maintenus par la suite, facilitant l'enracinement de la jeune société.

Les fonds de l'Etat sont débloqués plus rapidement qu'auparavant, l'ANVAR<sup>81</sup> étant devenue une Société Anonyme (OSEO), les délais ont été réduits à hauteur d'une semaine, ce qui lui a permis de s'affranchir de la lourdeur des procédures des paiements publics. Le Limousin bénéficie d'un dynamisme général en la matière, notamment pour le Crédit d'Impôt Recherche<sup>82</sup> (CIR).

Au stade de start up, le cercle d'aide est composé essentiellement par les « Business Angels » et les sociétés de capital risque. Concernant ces dernières, et les fonds d'investissement de proximité, l'incubateur sollicite des sociétés extérieures à la région, les entreprises du Limousin n'étant en général pas de taille suffisante pour s'investir dans ce type de démarche. Il y a là pourtant une mission importante à remplir par des sociétés de capital risque locales, car en dehors des biotechnologies, il est souvent difficile de mobiliser des fonds avant d'avoir prouvé les possibilités de développement de l'innovation.

Les « Business Angels » forment également une protection pour la jeune entreprise contre les tentatives d'achat par la concurrence, notamment les grands laboratoires.

❖ Un nécessaire travail en réseau, au-delà des frontières du Limousin :

le Limousin peut, sous des aspects différents, apparaître à la fois trop petit et trop grand.

De plus, les business plan, pour être crédibles, ne peuvent être envisagés en autarcie mais reposer sur la notion de réseau : les entreprises travaillent en réseau : si des innovations sont locales, le développement de leur application, de leur production, peut très bien être mené à l'extérieur de la région.

A cela s'ajoute le fait que les jeunes entreprises ne peuvent envisager de supplanter les entreprises qui connaissent le marché ou même pourraient les racheter afin de développer leurs propres ventes. Les start up ont, au contraire, tout intérêt à développer les partenariats, à l'instar de CERADROP.

Sous plusieurs aspects, le territoire régional souffre d'une carence en matière d'infrastructures, que le réseau de Technologies de l'Information et de la Communication peut compenser dans certains domaines d'activité.

❖ Le problème de la sécurité de l'information et de l'innovation :

l'innovation a une durée de vie qui débute lors de la mise sur la marché de la production en découlant.

---

<sup>81</sup> Agence Nationale de Valorisation de la Recherche.

<sup>82</sup> Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est un allègement fiscal plafonné à 10 M€ et destiné à soutenir les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, ainsi que les associations régies par la loi de 1901 qui ont une activité de R&D (10% du volume des dépenses de R&D et 40% de leur accroissement). Les dépenses éligibles concernent la veille technologique, les moyens humains et matériels affectés à la recherche, la recherche sous-traitée, les brevets et leur défense. (Source : [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)).

Les phases amont obligent le chercheur à communiquer sur ses travaux par moments, notamment lors des passages devants les différents comités qui sont normalement soumis à obligation de confidentialité.

- ❖ L'impact des pôles de compétitivité :  
l'impact des pôles de compétitivité est important sous plusieurs angles :  
En matière de financement : l'Etat, par l'intermédiaire de la DRIRE, mobilise des fonds sur les 5 Pôles auxquels le Limousin participe ;  
Les 2 pôles limougeaux drainent des projets notamment à l'incubateur.
- ❖ Comment garder ces entreprises sur le territoire ?  
Il est indéniable que l'énergie mise en œuvre par les pouvoirs publics pour financer le plus difficile et le plus risqué est importante.  
Malgré cela, un point d'interrogation persiste : que faire ensuite pour garder ces entreprises sur place ?

### **2.2.2.1.3. Des pôles de type cluster**

Les USA ont adopté très tôt une politique appuyée sur le triptyque « R&D, innovation et compétitivité » axée sur les grands centres universitaires. La Silicon Valley est un des fruits de ce choix.

Ce n'est qu'à partir de l'année 2000, que l'Europe a marqué une réelle volonté similaire par la « stratégie de Lisbonne », mais prenant en compte une histoire et une géographie ne lui permettant pas de réaliser une même concentration de ressources sur quelques pôles<sup>83</sup>.

Cette stratégie européenne s'est déclinée au niveau français à travers la politique des pôles de compétitivité (décisions du Gouvernement du 13 décembre 2002 et CIADT<sup>84</sup> du 14 septembre 2004), outils d'un renouveau de la politique industrielle en France<sup>85</sup>.

Le Limousin, concerné par cinq pôles de compétitivité, en porte deux : le pôle Elopsys, orienté sur les hautes technologies micro-ondes, photoniques et réseaux sécurités, ainsi que le Pôle Européen de la Céramique. Bien que le concept repose sur le triptyque « formation – recherche – entrepreneuriat », bien que le Limousin dispose des compétences, le troisième facteur reste difficile à mobiliser. Leur rôle est cependant important, comme le rappelle Michel DELAU, car la dynamique engendrée par le travail en commun des entreprises engendre la naissance de formations, de recherche. Ainsi, les pôles Céramique et Elopsys sont deux pôles de compétitivité qui se construisent, ces chantiers s'inscrivant dans un mouvement qui s'élargit : en effet, afin notamment de renforcer la lisibilité de ces pôles et constatant que nombre d'entre-eux reposent sur l'excellence technologique, leur complémentarité est étudiée, au niveau européen dans un premier temps, dans l'objectif de les faire vivre et d'assurer leur pérennité. Or, actuellement, l'ensemble des outils nécessaires à la construction de ces réseaux, n'a pas encore été élaboré : pour exemple, la loi sur la Recherche n'a pas balisé les modèles types des PRES<sup>86</sup>.

---

<sup>83</sup> Cf. Daniel COHEN, opt. Cité – p. 208.

<sup>84</sup> Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire.

<sup>85</sup> Alors que depuis ces dernières décennies, les politiques mises en œuvre se sont appuyées sur le principe d'avenir industriel en France, d'autres pays ont mis en place des stratégies en faveur du développement de ces secteurs économiques.

<sup>86</sup> Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur : sa création fournit un cadre de collaboration à des personnes publiques, soit entre elles, soit avec des personnes privées, permettant le développement, sur un territoire donné, de projets en commun dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur universitaire.

#### **2.2.2.1.4. Des événements en faveur de l'innovation**

Au-delà de la participation du Limousin à des événementiels en vue de développer le rayonnement de la région à l'extérieur et de capter des entreprises, par la présence de l'Agence Régionale de Développement « Limousin Expansion » au 3<sup>e</sup> Salon Européen de la recherche & de l'innovation à Paris en juin 2007 par exemple, des initiatives sont menées sur le territoire dans l'objectif de sensibiliser les entreprises locales à l'innovation :

- ❖ ainsi, les CCI du Pays de Brive et de Tulle et Ussel ont organisé en juin 2007 les premières rencontres de l'innovation et des entreprises « Corrèze Innovation », avec pour objectifs de développer de nouveaux produits ou process, d'appréhender la protection de la propriété intellectuelle, d'identifier des partenaires spécialisés et de trouver des partenaires financiers ;
- ❖ un salon international de l'innovation, de la recherche et de la créativité devrait voir le jour en Haute-Vienne, à Breuilhaufa. Le choix de cette commune de 127 habitants s'inscrit dans une démarche de dynamique locale. En effet, la commune s'est déjà illustrée par différentes initiatives de développement et est dirigée par un magistrat lui-même inventeur : Serge LEGER a mis au point une nouvelle vis qui devrait faciliter la vie des professionnels et des bricoleurs. Brevetée, son invention reste à commercialiser. A l'initiative de la Jeune Chambre Economique et de la commune, la manifestation programmée visera des inventeurs de tous horizons ;
- ❖ la « semaine de l'innovation », inspirée de l'initiative menée par le passé par Limousin Technologie, est un évènement régional qui va être mis en œuvre par Limousin Expansion dans les prochains mois.

Ces évènements sont à leurs débuts et seront sans doute amenés à terme à s'organiser dans une stratégie d'ensemble pour en assurer le succès par l'aisance de la perception.

#### **2.2.2.2. Exemples de la mise en œuvre du concept d' « innovation » en Limousin**

L'innovation est souvent mesurée au seul regard de chiffres permettant d'appréhender l'innovation technologique. L'évolution du contexte mondial amène pourtant les entreprises à faire preuve d'imagination et d'adaptation sur d'autres points.

##### **2.2.2.2.1. Quelle évolution de l'innovation technologique en Limousin ?**

La prospérité économique des nations est souvent appréhendée au regard de l'approche de leur innovation technologique. Ainsi :

- ❖ Daniel COHEN<sup>87</sup> rappelle que l'économie américaine dépose aujourd'hui deux fois plus de brevets que l'UE en matière de haute technologie, ...
- ❖ Les pays qui arrivent dans le peloton de tête « sont ceux qui consacrent le plus d'investissements à leur système de recherche et d'innovation et ceux qui déposent le plus grand nombre de brevets. Ainsi, la recherche française se situe :
  - au deuxième rang européen en matière d'investissements et de nombre de brevets déposés ;
  - et au cinquième rang mondial.La France est en progression sur les années précédentes... »<sup>88</sup>

---

<sup>87</sup> Opt. Cité p. 205.

<sup>88</sup> cf. « Les cahiers de la compétitivité, Recherche et Innovation » - Le Monde – 27 juillet 2007 – 8 p. – article de Bruno FERRET : « *La recherche française sur la voie de l'efficacité* ».

L'approche du dépôt du nombre de brevets à l'échelon régional est de plus en plus aléatoire compte tenu du fait que :

- ❖ de plus en plus les inventions d'origine française font l'objet de demandes de brevet par une autre voie de dépôt que celle nationale ;
- ❖ les chiffres publiés par l'OEB<sup>89</sup> et l'OMPI prennent en compte les demandes de brevets selon la résidence du déposant, à savoir le siège social de l'entreprise. Ces données sont donc plus ou moins fiables : le tissu économique du Limousin comprend des unités rattachées à des sièges extérieurs à la région et inversement tel Legrand<sup>90</sup> ou encore Photonis, etc.

En tenant compte de la relativité des chiffres fournis, le nombre de brevets déposés par des déposants limousins est en légère progression entre 1999 et 2001, passant de 86 à 106 en valeur absolue. Il importe cependant de noter que, si la part du Limousin dans les dépôts français de brevets est, à première vue aléatoire, de l'ordre de 0.75%, proportionnellement à sa population, le Limousin était en 2000 et 2001 la 5<sup>e</sup> région de France en terme d'innovation (sources : INPI - ARIST). La région concentre donc un potentiel d'innovation.

#### **2.2.2.2. Au-delà de l'innovation technologique, la création et l'innovation au centre de l'évolution du monde économique**

L'innovation ne se limite pas seulement à un volet technologique mais inclut un certain nombre de facteurs d'adaptation à l'évolution de la société qui s'oriente vers un consumérisme basé sur des valeurs plus superficielles. Cette mutation s'inscrit dans une économie de l'incertain, exposant les individus à l'interconcurrence et à une insécurité des parcours professionnels nouvelle.

Le monde de l'économie est donc amené à s'adapter à ce changement, par le développement de différents aspects de la création, que ce soit par le recours au design ou à des milieux autres, comme le monde de la mode par exemple qui est un monde de « fous géniaux » qui inventent des associations d'idées hors normes, propres à ce milieu.

Ces échanges entre mondes différents se retrouvent, tant dans le besoin de création et d'innovation autour du cœur de métier, que les relations extérieures de l'entreprise ou encore son mode de management.

#### **☞ La création et l'innovation autour du cœur de métier**

Plusieurs entreprises en Limousin ont bâti leur stratégie de croissance et d'adaptation de leur produit au marché sur leur cœur de métier, en explorant de nouveaux segments de clients et/ou en développant de nouvelles technologies.

C'est le cas de BERNARDAUD qui, depuis 40 ans, mène un travail sur la marque, la créativité et la technicité de l'entreprise, en appui sur six axes :

1. la fondation d'entreprise issue :
  - d'un dépoussiérage du patrimoine ;
  - d'une mise en valeur issue d'un concours d'architectes ;
  - de cartes blanches laissées à des créateurs dans la réalisation de pièces uniques ;et reposant sur le principe de la nécessité du luxe de s'ouvrir à d'autres territoires ;
2. la révision de son offre pour l'adapter à l'évolution de la demande :  
face à l'évolution sociétale (diminution des listes de mariage et développement de nouvelles formes de convivialité), l'entreprise a mené un travail de création et de marketing pour compartimenter son offre ;

---

<sup>89</sup> Office Européen des Brevets.

<sup>90</sup> Le Groupe Legrand, avec ses 82 dépôts d'inventions en 2003, toutes voies de dépôts confondues, se situait alors au 24<sup>e</sup> rang des déposants d'inventions d'origine française (sources : OPI-INPI 11/2006).

3. l'élargissement de son univers d'intervention (le mobilier, le luminaire et maintenant le bijou) : il s'agit d'un travail long, faisant appel à des créateurs extérieurs spécialisés ;
4. l'adaptation de son offre à l'hôtellerie et à la restauration de luxe (phénomènes de modes, notions d'usage des produits, designs globaux de la demande) : ce travail est mené par le bureau de créateurs de l'entreprise BERNARDAUD
5. la révision des circuits de distribution : en créant une architecture de lieu (vitrine, corners, boutiques, merchandising) reposant sur un visuel, une charte graphique, travaillés à la fois en interne et en externe.
6. l'essai de « vendre » cette innovation (savoir-faire et créativité) à d'autres marques :
  - en matière d'arts de la table (HERMES, ...) ;
  - dans d'autres domaines par des collaborations avec des entreprises y cherchant la notoriété de BERNARDAUD.

De même, l'entreprise BEYRAND, dans le souci de chercher de nouveaux marchés et de s'orienter vers le très haut de gamme, a travaillé sur l'adaptation de ses process traditionnels à d'autres supports en vue d'une utilisation dans des domaines variés. Concernant l'architecture, la décoration, le design, elle a relevé le défi de l'application de la technique du « chromo » à du verre plat, mise en œuvre dans le décor de la façade du Zénith de Clermont-Ferrand et la fresque de l'aérogare de Limoges-Bellegarde inspirée de « L'Arbre » de CUECO. Elle a également développé d'autres marchés comme la sérigraphie sur maroquinerie pour Louis VUITTON notamment et le travail du métal émaillé (bracelets HERMES, etc.) ... et poursuit ses recherches. Aujourd'hui, BEYRAND travaille sur un panel d'activités (le service de table, l'objet de cadeau, les objets de collection et de fantaisie, le sanitaire, l'architecture) sur un ensemble de supports variés.

### ↻ La créativité, constante dans les relations extérieures

Dans une société où la consommation repose sur des valeurs de plus en plus superficielles, certaines entreprises sont amenées à faire preuve de créativité, non seulement sur leur production, mais également en terme d'organisation des relations avec leur clientèle en vue de leur fidélisation, de leur réenchantement.

Certains secteurs d'activités supposent un travail de proposition et de créativité permanent au regard du projet du client. C'est le cas de l'activité de chromo développée par BEYRAND, qui ne consiste pas en un travail de simple reproduction, mais aussi de proposition. Ainsi, lorsque les clients fournissent à BEYRAND des décors à reproduire à l'identique, l'entreprise leur propose des effets particuliers : rendu technique, mise en scène des décors ... Les artistes, éléments intéressants car en ébullition cérébrale permanente, sont de plus en plus associés aux réunions de travail. Ces échanges permettent de les sensibiliser aux limites techniques de la céramique et aux contraintes industrielles. L'entreprise BEYRAND propose toujours des voies alternatives élaborées en interactivité de créativité avec l'artiste<sup>91</sup>. Ensuite intervient la prise en compte du prix de revient qui est une contrainte économique, sauf dans le cadre de mécénats ou de pièces uniques où le contexte est différent. Quelques noms dans le monde permettent de vendre à des coûts élevés.

### ↻ La créativité, outil de management de l'entreprise

L'inscription de la bonne qualité des performances des entreprises dans la durée est de plus en plus reconnue comme ne trouvant pas sa source dans leurs stratégies mais dans la capacité de mise en œuvre de celles-ci par la simplification du travail, la communication interne et l'autonomie nécessaire des salariés, formes de développement de la culture d'entreprise.

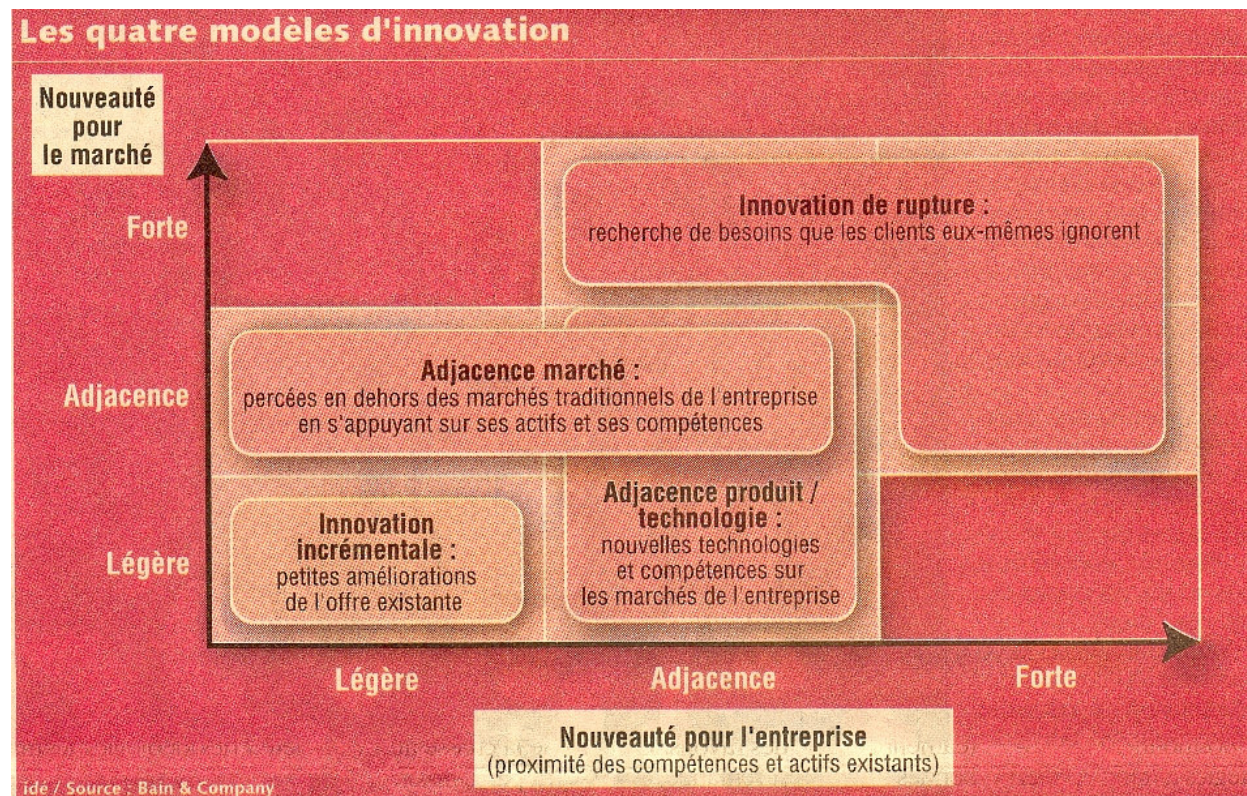
---

<sup>91</sup> BEYRAND a ainsi travaillé avec Henri CUECO dans le cadre du projet de fresque de l'aérogare de Limoges-Bellegarde.

Certaines techniques de gestion de projet dites créatives sont mises en œuvre, telles TRIZ et ASIT (développée en Limousin par l'ARIST notamment). Il s'agit en fait de techniques de résolution de problèmes.

La créativité et l'innovation d'une entreprise peuvent reposer sur un management fondé sur un projet d'entreprise partagé complété par une politique d'intéressement abordée dans sa globalité. Ainsi, BEYRAND aborde sa capacité de créativité au regard de l'ensemble des effectifs de l'entreprise. La démarche adoptée se réfère à la notion de brassage, à l'alchimie entre générations, l'étonnement des nouveaux arrivants. La créativité est facilitée par le droit à s'exprimer, à agir, à l'erreur, à l'expérimentation. La réussite de ce type de démarche coopérative repose sur l'intéressement, outil de motivation du personnel de l'entreprise, mais qui doit être abordé dans sa globalité et non seulement sous l'angle financier, en intégrant des critères tels que le taux et la qualité du service, l'absentéisme, ... des notions de droits/devoirs ...). La balance d'équité (rétribution tenant compte de l'implication de la personne ...) permet alors de fixer des critères objectifs de performance.

Certains professionnels tels « Bain & Company » ont élaboré une théorie de modèles d'organisation du travail au regard des types d'innovation :



Extrait de « Les Echos – L'art de la croissance » 4/5 – 7 décembre 2006 – p. 4

- ❖ Ainsi, l'innovation de rupture qui recherche des besoins que les clients eux-mêmes ignorent, suppose la possibilité offerte aux équipes-projets de prendre des risques et de commettre des erreurs ;
- ❖ l'innovation incrémentale repose quant à elle sur la capacité de l'entreprise à collecter des informations de veille afin de répondre dans des délais brefs à la demande imminente des clients. Son organisation repose sur la décentralisation et l'implication des équipes clients ;
- ❖ l'adjacence produit/technologie nécessite une veille serrée sur l'ensemble des processus (ressources, gestion du risque, commercialisation) tout en évitant de freiner la créativité ;

- ❖ l'adjacence marché suppose notamment de mener une rotation des équipes entre les différents segments de l'entreprise et de créer une culture de partage des connaissances.

L'approche de l'impact de la création et de l'innovation ne peut être menée que dans une vision globale, incluant la notion de création de valeur dans son ensemble (emploi, motivation du personnel, conquête de parts de marché ...).

#### **2.2.2.3. Des tentatives de passerelles entre les domaines artistique et économique**

Au-delà de la volonté de certaines entreprises en la matière, telle BERNARDAUD par sa Fondation<sup>92</sup>, plusieurs expériences nécessitant ou visant à l'instauration de passerelles entre les domaines artistiques et économiques ont été menées en Limousin, comme par exemple :

##### **⇒ Le CRAFT**

Le Centre de Recherche des Arts du Feu et de la Terre a été en 1993 par le Ministère de la Culture pour développer la création dans le domaine de la céramique par des collaborations avec des artistes. Projet à la fois simple et ambitieux, le CRAFT vise à restaurer ouvrir des perspectives à une industrie et à l'accompagner sur la voie de l'innovation, tandis que designers, architectes et plasticiens sont invités à reconsidérer le matériau céramique et à l'intégrer dans leur démarche. Interface entre la création et l'industrie, il met en évidence le fait que l'innovation artistique est un vecteur du développement économique.

Pour mener à bien ses missions, le CRAFT s'est appuyé sur des résidences d'artistes, le développement de partenariats tant au niveau régional que national avec (la Fondation Cartier par exemple), la recherche de nouveaux débouchés pour le matériau (dans les domaines des architectures intérieure et extérieure par exemple) et une stratégie de promotion basée sur sa participation à des manifestations internationales comme « Milan Design Week ».

Le rôle de pollinisateur de cette structure est difficilement quantifiable.

Cependant, son action s'est heurtée à plusieurs difficultés :

- ❖ tout d'abord au niveau de la recherche et du volet production :
  - la gestion de la Propriété Intellectuelle, notamment le secret industriel ;
  - la nécessaire appropriation du projet par l'artiste ;
  - la gestion du temps de la recherche et la rentabilité des investissements ...
- ❖ et la disparition de l'évènement « Ceramic Network ».

Malgré ses imperfections, le CRAFT est le modèle le plus abouti de ce qui a été fait jusqu'à présent en terme de lien entre les mondes artistique et économique.

##### **⇒ Le CCR de La Borie**

Le CCR de la Borie en Limousin a déjà mené une expérience ponctuelle en matière de pollinisation du monde de l'entreprise par le monde artistique, par la création sonore Opus Mekhane : il s'agit d'un projet né en collaboration avec les entreprises du Parc d'Ester Technopole à Limoges et un compositeur de musique improvisée ainsi qu'un de musique savante. Le projet ou composition s'est bâti en intégrant la contrainte des bruits de la technopole comme élément de base de la matière sonore. Ce projet d'un chœur sur 2 ans, l'Opus Mekhane, n'a pas été poursuivi et n'a pas pu être vulgarisé sur d'autres technopoles, le management de la structure de Limoges ayant changé.

---

<sup>92</sup> La Fondation Bernardaud pratique bien la politique de type « pollinisation », par l'accueil de designers dont les créations évoluent parfois vers des applications industrielles. Malheureusement il est difficile de généraliser ce type d'initiative : aucune autre entreprise ne pratique cela pour l'instant en Limousin.

Sur du plus long terme, le projet de design sonore de La Borie vise les professionnels du son, se construit en collaboration avec l'Université de Limoges, l'ENSA Limoges-Aubusson et le pôle « e-design » (voir ci-après), nourrissant l'idée d'un Pôle de Compétitivité sur le son.

### ➤ Le webdesign ou e-design

Le Webdesign est une manière de rendre l'environnement Internet plus attractif et donc de fidéliser l'internaute par l'interactivité développée en appui sur différentes techniques :

- ❖ la vidéo ;
- ❖ le son (dans le cas présent, développement du design sonore en collaboration avec le CCR de La Borie) ;
- ❖ la sémiologie (le langage).

Le projet de pôle webdesign, porté par Limousin Expansion, tire son origine de l'expérience issue de l'organisation d'une manifestation : le « Marathon de l'Internet Créatif » (1999), devenu en 2004 le WIF (Festival International du Webdesign)<sup>93</sup>. Le pôle, bâti sur le modèle des pôles de compétitivité et notamment le triptyque « formation – recherche – entrepreneuriat », trouve la motivation de sa création dans la présence d'un marché et l'existence d'un laboratoire de recherche à l'Université de Limoges. Il est donc le fruit d'une démarche logique.

Le pôle se doit de prendre en compte l'évolution de la profession de webdesigner :

- ❖ il y a 4-5 ans, le webdesigner était à la base un artiste qui savait utiliser des logiciels ;
- ❖ aujourd'hui, c'est un chef de projet, ou metteur en scène, un artiste qui a intégré les nouvelles technologies et qui travaille dans un réseau (toile Internet) permanent ;
- ❖ bientôt, le webdesigner, qui assure des fonctions de convergence, développera son art sur d'autres médias audiovisuels tels la télévision ou encore la téléphonie portable.

L'enjeu actuel du pôle Webdesign est d'attirer des chefs de projet, des équipes de projet et des projets. Actuellement les projets de R&D sont portés par des entreprises comme Legrand, SFR, ...

Un des objectifs de la démarche est de faire de ce pôle un des pôles d'excellence reconnus et de développer des partenariats avec d'autres pôles tel Elopsys.

Le Webdesign est une bonne illustration du fait que la créativité et la transversalité sont inséparables.

### || 2.2.2.3. Le problème de la gestion de la Propriété Intellectuelle

La gestion de la PI, stratégie d'entreprise, est souvent présentée sous le seul angle de l'anticipation d'agression de l'entreprise, freinant le développement de partenariats et non comme une possibilité de collaboration et de partage des risques induits par l'innovation.

---

<sup>93</sup> Le Marathon de l'Internet Créatif (1999) est devenu en 2004 le WIF, Festival International du Webdesign. Cette compétition est aujourd'hui une référence mondiale incontournable, avec une quinzaine de pays représentés pour l'édition 2006 à Limoges. Les webdesigners en compétition doivent créer, en 24h non stop, une interface web, graphique, dynamique et interactive sur un thème imposé.

Le WIF est un excellent révélateur des tendances majeures de la création Internet et contribue puissamment au positionnement du Limousin et de ses entreprises. Informations sur [www.webdesign-festival.com](http://www.webdesign-festival.com).

### **2.2.2.3.1. La contrefaçon : un véritable fléau**

La contrefaçon par reproduction et par imitation est une violation du droit de la propriété intellectuelle. Véritable chaîne du faux qui à la base repose sur le « cadeau », ce phénomène bénéficie de la mondialisation et touche de plus en plus de secteurs économiques. A l'origine, nichés dans le confort des marges des produits de luxe, ce marché en perpétuelle expansion<sup>94</sup> touche aujourd'hui des secteurs tels que l'alimentaire, l'automobile, l'aéronautique ...

La production, basée sur des produits de bas de gamme fabriqués dans les pays émergents, s'est diversifiée vers le moyen de gamme fabriqué dans des pays voisins tels que l'Allemagne ou encore l'Italie, etc.

Ce marché, en mouvance et adaptation permanente, suppose une lutte de tous les instants très coûteuse : pour exemple, le Groupe Richemont consacre 150 M€/an à cet effet, soit deux fois le chiffre d'affaires cumulé de tous les porcelainiers de Limoges.

La défense de la Propriété Intellectuelle est donc une réelle problématique pour les entreprises, et d'autant plus pour les PME. Au-delà de la réforme nécessaire des modes de protection, il importe que les entreprises puissent mutualiser leurs efforts et expériences, appuyées par les gouvernements, dans un accompagnement portant sur l'ensemble de la chaîne de lutte et de production.

### **2.2.2.3.2. Le libre-échange de l'innovation : une pratique peu développée**

Les difficultés rencontrées par les projets encadrés par le CRAFT et ceux de certaines start up, souligne un autre type problème dans la gestion de la Propriété Intellectuelle : celui du « libre-échange de l'innovation ». Alors que certaines entreprises pratiquent l'exercice purement en interne, d'autres développent un véritable « commerce » de l'innovation, tant par l'importation que l'exportation d'idées. Ainsi, des entreprises se tournent vers des partenaires pour innover, soit par le biais d'accord-cadres, soit en externalisant leur R&D. Dans certains secteurs, notamment celui des hautes technologies, l'accélération des technologies et le recours à des domaines divers a rendu quasi-impossible la maîtrise de l'ensemble des segments d'une technologie par un seul et même acteur, tant pour des raisons techniques que financières, orientant les acteurs vers des mutualisations et partenariats.

L'importation-exportation de l'innovation offre la possibilité d'amortir les frais de développement et de mesurer la valeur marché de ladite innovation.

Elle doit cependant rester réfléchie, afin d'éviter la perte de la PI<sup>95</sup> sur des secteurs vitaux. La protection des cœurs de métiers peut être une réponse à ce risque.

Peu pratiqué jusqu'à présent, le libre-échange de l'innovation peut devenir un réel facteur de développement et de dynamisme. Cette culture mériterait d'être diffusée au sein des entreprises. Les possibilités offertes devraient motiver les réformes nécessaires au niveau international, à commencer par le niveau de l'UE.

### **|| 2.2.2.4. Conclusion : deux axes et une multitude d'acteurs**

En abordant l'innovation selon deux axes stratégiques, la visibilité du paysage de l'innovation en Limousin peut être améliorée :

1. la valorisation de la recherche qui mobilise des acteurs variés mais qui, surtout, ont des intérêts différents, que ce soient les laboratoires de recherche publics, les organismes de valorisation, les

---

<sup>94</sup> Voir annexe p. 97.

<sup>95</sup> Propriété Intellectuelle.

- organisations de soutien au marketing, les structures d'animation des « clusters », et les financeurs (Etat, Région, Oséo ... ) ;
2. le développement de la culture de l'innovation au sein des entreprises qui est un réseau encore plus composite, regroupant les acteurs de la sensibilisation et de la prospection, les architectes de projets, les structures orientées sur le transfert de technologies, les financeurs et les organismes spécialisés sur des prestations pointues (PI, ...).

Des laboratoires de recherche publics aux différentes sociétés privées, en passant par les Agences de Développement, les services de l'Etat, la Région, Oséo, le CRT, les plate-formes technologiques, les chambres consulaires... ce sont de nombreux acteurs qui délivrent des prestations dans l'accompagnement de l'innovation en Limousin.

### **2.2.3. VERS UN MANAGEMENT DE L'INNOVATION EN LIMOUSIN ?**

#### **2.2.3.1. De la profusion des structures ...**

Comme le CESR l'avait déjà souligné en matière de management de la création-transmission d'entreprises, l'innovation en Limousin est assistée par un ensemble complexe d'acteurs.

#### **2.2.3.2. ... à une stratégie choisie**

Devant ce constat, il apparaît incontournable, non pas de s'orienter vers un guichet unique, solution souvent proposée par des professionnels mais appauvrissant la dynamique à terme, mais de structurer et d'assurer un suivi de la pertinence du système d'innovation limousin, fondé sur l'élaboration d'une stratégie choisie et non plus subie, partagée entre l'ensemble des acteurs et relayée par une organisation partenariale optimale.

La création de l'Agence Universitaire du Limousin (AUL) devrait s'inscrire dans cette perspective. L'université et la Région, conscientes du potentiel de développement économique que représente pour le territoire limousin la valorisation de la recherche universitaire, en sont les membres fondateurs. Il sera important pour le développement des activités de l'AUL de favoriser les complémentarités et les synergies avec tous les acteurs concernés - entreprises, responsables publics, centres et services existants.

La gouvernance de l'innovation en Limousin nécessite un ensemble de compétences et expertises portant sur la connaissance des besoins des entreprises et leur aptitude à assimiler les spécificités de l'innovation, la perception des potentiels en matière de recherche technologique et la maîtrise des différents modes de financement de l'innovation.

Cette démarche nécessaire mériterait cependant d'être globalisée.

## ... En conséquence

Comme le rappelle Jean-Marie BERGERE notamment, nous sommes actuellement à la charnière « entre deux périodes historiques, à la fin d'un cycle entre le tout innovation et la recherche d'identité »...

Jusqu'au second conflit mondial et aux Trente Glorieuses, l'innovation a été motivée par la notion de progrès, projet de société et de civilisation.

Or, les évènements (bombe atomique et pouvoir des destructions, effets négatifs induits par des découvertes scientifiques ...) ont remis en cause le progrès et favorisé le besoin de protection permanente.

Simultanément, notre société est devenue une société de consommation, dominée par l'offre qui elle-même repose sur des valeurs plus superficielles, du marketing, des comportements de type addictif, la compétition économique.

Alors qu'instinctivement les sociétés veulent rester identiques à elles-mêmes, leur transformation est une question de survie. L'innovation n'a jamais été autant nécessaire et autant redoutée...

Face à cette situation, plusieurs scénarios peuvent être choisis :

- ❖ celui du renoncement à l'innovation, mais qui entraîne la mort de la civilisation, car « une civilisation décline dès qu'elle cesse d'innover » comme l'affirme Samuel HUNTINGTON<sup>96</sup> ;
- ❖ ou de la poursuite de l'évolution, selon deux manières possibles :
  - soit en poursuivant le mode de la consommation, entraînant l'enfermement dans un moule et la perte de créativité et d'affirmation de soi ;
  - soit par un travail sur la culture des « humanités » en complément aux cultures scientifique et de consommation, dans l'objectif de se réappropriier notre environnement, c'est à dire en élargissant le prisme de l'innovation.

Cette évolution globale de la société impacte sur nombre d'entreprises amenées à développer de nouvelles formes d'organisation du travail favorisant notamment l'autonomie, l'initiative, l'engagement, la formation permanente et la créativité individuelle<sup>97</sup>.

Les artistes peuvent donc avoir un rôle à jouer en appui sur le développement de passerelles entre les mondes économique et artistique.

---

<sup>96</sup> Samuel P. HUNTINGTON – « *Le choc des civilisations* » - 1993.

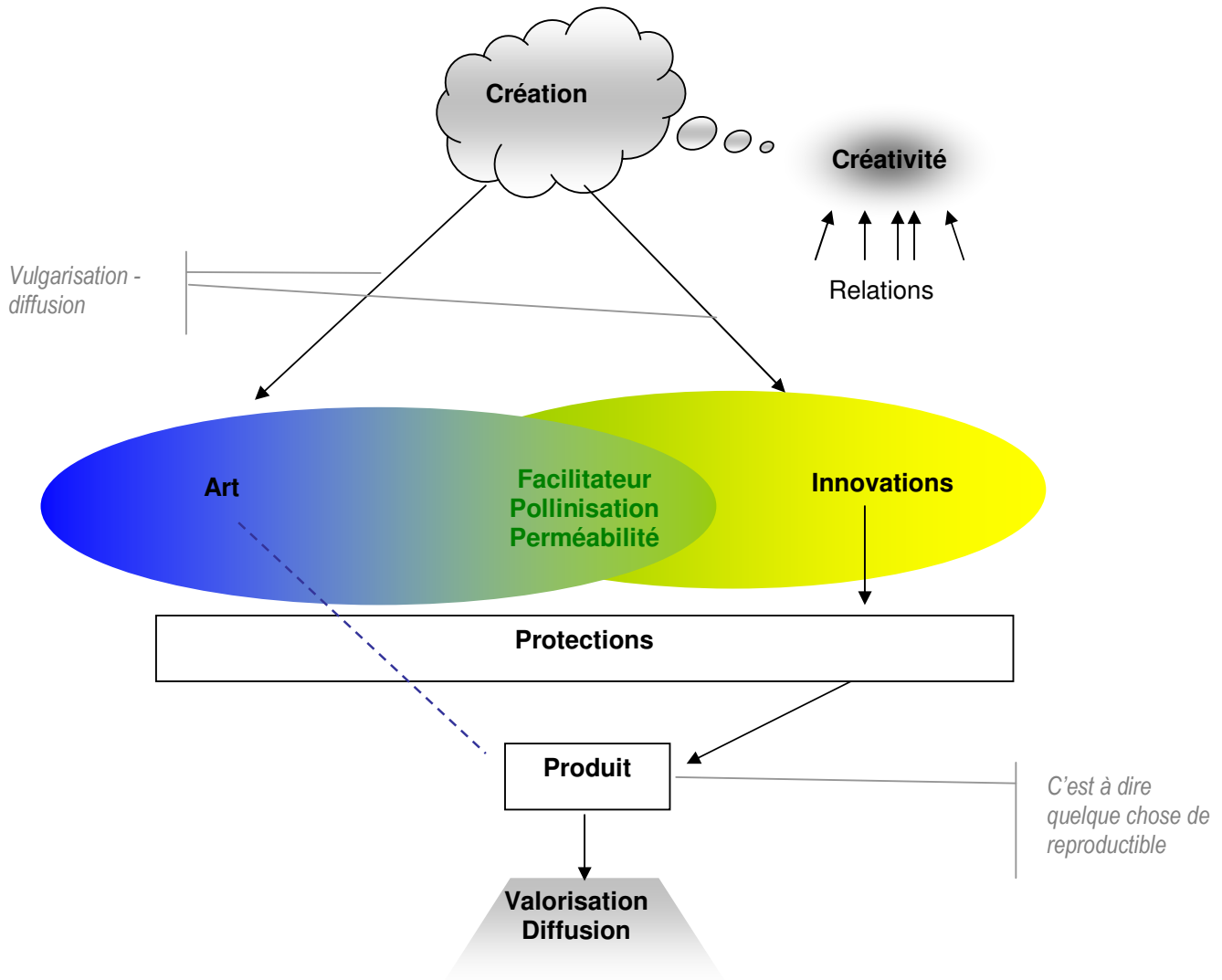
<sup>97</sup> cf. Pierre-Michel MENDER - « *Portrait de l'artiste en travailleur – Métamorphose du capitalisme* » - Editions du Seuil et La République des Idées - Paris – décembre 2002 – p.70 et suivantes.



## Esquisse d'une approche de la démarche de création-innovation

La réflexion conduite par le CESR l'a amené à essayer de formaliser le processus de la démarche créatrice sous la forme du schéma ci-dessous.

Il tend à démontrer que la démarche créatrice s'articule selon des principes identiques pour l'art et l'économie, quand bien même il pourrait y avoir des divergences dans certaines phases du processus.



Ce schéma est une approche de représentation générique de la démarche de création-innovation, susceptible d'adaptations selon les exemples étudiés.

...



## 3. AVIS : PROPOSITIONS DE RAPPROCHEMENT

Même si l'« artiste maudit » n'existe plus, même si l'acceptation des œuvres de certains artistes est un problème qui peut se poser, son rôle dans la société fait l'objet de nombreux travaux et est de mieux en mieux perçu par un cercle grandissant. Ainsi, le milieu artistique est senti comme un laboratoire de la société à venir, tant par ses formes d'expression que par l'élaboration de nouveaux rapports sociaux ou encore par l'appropriation et le détournement de nouvelles technologies. L'artiste tient un rôle de « vigie » de la société.

Les modalités du travail artistique sont de plus en plus repérées comme les bases des nouveaux modes de production et de relations à l'emploi, issus de l'évolution de l'économie mondiale : créativité, mobilité, flexibilité, individualisme, prise de risque, intermittence ...

Le CESR a émis l'hypothèse que la création artistique pouvait influencer d'autres formes de création, dans le domaine économique notamment. La tentative d'analyse menée, si elle ne montre pas de manière probante que cette idée de départ est vérifiable, elle ouvre néanmoins des perspectives qui méritent d'être explorées et qui pourraient en valider l'hypothèse. Si force est de constater que les domaines artistique et économique ont peu de points communs, il apparaît évident qu'ils sont tous les deux perdants du fait du mur d'ignorance et parfois d'incompréhension qui les sépare. Les propositions qui vont suivre ont pour objet de contribuer à créer les conditions de cette perméabilité nouvelle, autrement que par le mécénat, outil auquel il est souvent fait référence. Alors que certains freins à la contamination et pollinisation des mondes artistique et économique nécessitent des modifications législatives et réglementaires, des initiatives de proximité peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre.

Toute initiative supposera la prise en compte de la notion de liberté de l'artiste, condition préalable à la réussite de tout rapprochement et qu'il importe que le monde économique prenne en compte.

### 3.1. DES INITIATIVES DE PROXIMITE REALISABLES

#### 3.1.1. PROPOSITIONS D' ACTIONS DONT LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE SEMBLENT REUNIES

##### 3.1.1.1. Comment accompagner les Comités d'Entreprises dans la reconquête de leur mission culturelle et artistique ?

Dans leurs objectifs initiaux, les Comités d'Entreprises (CE) avaient pour mission de favoriser le développement culturel et sportif de leurs bénéficiaires. Ainsi, certaines structures ont pu initier des ateliers et des initiatives ont même pris une envergure plus importante : en effet, le Festival d'Avignon est le fruit du travail d'un Comité d'Entreprise et de salariés entrepreneurs, le Théâtre National Populaire est l'enfant de ce type d'organisation qui en a d'ailleurs assuré le développement.

De gestionnaire de projet éducatif, le CE est souvent devenu un outil de facilitation sociale des salariés. Sans analyser les raisons de cette évolution, ni vouloir faire abstraction d'éventuelles insuffisances de ressources, il paraît cependant important de redonner à cet organe une dimension pédagogique et culturelle qui doit être identifiée comme telle dans sa démarche.

### || 3.1.1.2. Une veille sur la pollinisation

L'association Musique et Danse en Limousin s'est vu confier par l'Etat et la Région la mission d'observatoire régional de la culture.

Il apparaîtrait pertinent de s'appuyer sur cet outil pour assurer une veille sur l'évolution de la pollinisation entre les vies artistique et économique. Le rapport annuel de cette structure pourrait par exemple comporter un volet à cet effet.

### || 3.1.1.3. Rapprocher les deux domaines au niveau du « concevoir »

La fertilisation croisée des mondes artistique et économique peut être favorisée par des échanges au sein des entités décisionnelles des structures.

Ceci est déjà pratiqué par « Air Liquide » par exemple, qui réserve un poste de membre de son Conseil d'Administration à un Français, Prix Nobel.

La philosophie de cette expérience pourrait être généralisée, dans les sociétés cotées par exemple, par la présence d'un « intellectuel » (chercheur ou artiste) dans le Conseil d'Administration de l'entreprise : un membre de l'Université pourrait être un membre de droit par exemple ... et inversement dans l'université - comme cela sera le cas désormais à la suite de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, dite « loi d'autonomie des universités » - et dans des structures culturelles comme le Festival des Francophonies ....

### || 3.1.1.4. Rapprocher les deux domaines physiquement, au niveau du « faire »

Le développement de passerelles entre les différents domaines ne peut se limiter à une juxtaposition basée sur une analyse simplificatrice, mais souvent diffusée, du rôle des protagonistes :

- ❖ l'artiste disposant de l'imagination ;
- ❖ l'ingénieur rendant le projet possible ;
- ❖ l'artisan et l'industriel en assurant la réalisation ;

Non seulement les rôles des uns et des autres ne sont pas ainsi segmentés, mais de plus il s'agit de faciliter le brassage afin de favoriser une fertilisation croisée.

## 3.1.2. PROPOSITIONS D' ACTIONS NECESSITANT UNE INTERVENTION PUBLIQUE DE PROXIMITE

La présence d'une réelle volonté politique sera une condition sine qua non à la création et à la pérennisation de passerelles entre les mondes artistique et économique.

### || 3.1.2.1. Des ateliers ou résidences d'artistes en sites nouveaux

Il serait possible d'envisager de mettre des artistes en résidence dans des entreprises, des lieux phares permettant de les identifier, tels :

- ❖ Ester à Limoges ;
- ❖ les locaux du Musée de la Tapisserie à Aubusson ;
- ❖ le lycée Cabanis à Brive ;

❖ ou Le Puy Pinçon à Tulle.

Le choix de l'interface nécessitera d'être approfondi, et pourrait revêtir la forme d'un incubateur ou d'une couveuse par exemple.

Le retour sur investissement pourrait prendre la forme d'un pourcentage sur les produits vendus.

### **|| 3.1.2.2. Un centre de l'innovation et de la créativité**

On ne peut que militer en faveur de la création d'une structure regroupant les laboratoires, des bureaux, des entreprises et les financeurs, permettant ainsi d'enrichir la créativité et également alimentée par l'accueil de créateurs du monde artistique, ces derniers travaillant notamment sur l'aspect design et habillage du produit en général.

Ce type de structure pourrait être envisagé à l'échelle du Limousin et aurait vocation à regrouper un certain nombre d'initiatives et de structures qui peuvent apparaître actuellement comme souffrant d'un manque de coordination.

La nécessité de sensibiliser les étudiants à l'innovation et à l'esprit d'entreprendre est admise très largement. La réalisation est souvent difficile car les étudiants sont peu réceptifs aux offres de formation optionnelles qui ne sont pas validées par une notation. Les actions conduites par la maison de l'entrepreneuriat recueillent un écho favorable dans le cadre de filières ciblées. On peut espérer que l'initiative prise par l'Université de Limoges de créer un service dédié à l'orientation, la professionnalisation et l'insertion (« le carrefour étudiant ») permettra une diffusion plus large de ces formations d'autant que la maquette des formations a officiellement intégré un certain nombre d'entre-elles dans les cursus.

### **|| 3.1.2.3. Les entreprises mécènes : un possible terrain d'expérimentation ?**

La notion d'immersion par le biais du mécénat mérite d'être développée en Limousin, à l'exemple de la société Haviland par le passé ou par des formations d'entreprises comme celle de Bernardaud aujourd'hui. Actuellement, ce sont essentiellement des grands groupes nationaux tels Gaz de France, EDF, Total ... qui pratiquent cette politique en Limousin. La taille souvent modeste des entreprises régionales ne leur permet pas le plus souvent d'avoir un rôle déterminant dans ce domaine.

Si aujourd'hui le mécénat mériterait d'être développé en Limousin, les initiatives existantes, comme les Clubs des Entreprises mécènes à La Borie ou au Sirque de Nexon, ou encore autour du Festival du Moyen Métrage à Brive, peuvent être des facilitateurs.

En effet, ces entreprises étant déjà sensibilisées au monde artistique, elles peuvent constituer un terrain d'expérimentation d'actions d'inter-pollinisation.

### **|| 3.1.2.4. Les liens entre les entreprises et la recherche : vers un monitorat d'entreprise**

Des échanges constructifs et créatifs entre la recherche et les entreprises sont parfois à renforcer, souvent à construire, en particulier avec les PME. C'est dans ce cadre que, depuis la création des écoles doctorales à l'université de Limoges, une réflexion a débuté sur les modalités pouvant permettre aux doctorants d'aller à la rencontre du monde socio-économique durant leur thèse. Une expérimentation a déjà été conduite, par l'université, avec des interventions ponctuelles de doctorants en entreprises sur un sujet relevant d'une préoccupation formulée par l'entreprise. Par ailleurs, depuis peu, des Allocations Régionales pour l'Innovation et la Valorisation (ARIV) sont financées par la Région, avec une participation de l'entreprise ; elles permettent de proposer des thèses sur des sujets définis entre l'équipe de recherche et l'entreprise partenaire. Ces deux actions présentent un double intérêt, celui de l'entreprise qui bénéficie, pour son développement, de compétences spécifiques - qu'elle découvre souvent à cette occasion ainsi que les potentiels des

équipes de recherche -, celui du doctorant qui obtient alors une première expérience active en entreprise.

A partir de ces expériences, il apparaît important d'élargir le champ d'application de mesures de soutien à l'expertise et au conseil, par des missions de durée variable, en retenant le concept de « doctorants-consultants » sur le modèle des allocataires-moniteurs pour l'enseignement. Les doctorants - consultants pourraient, dans le cadre de leurs expertises et conseils, découvrir et accompagner plusieurs entreprises durant leur thèse et les entreprises, engagées dans l'innovation, bénéficieraient d'un soutien approprié sur une durée variable. Une combinaison financière adaptée peut se construire, entre aide publique et contribution de l'entreprise, de façon que l'accès à ce service soit facilité pour les PME, voire les TPE. Ce dispositif, en cours de gestation au niveau national, constituerait un renforcement de la capacité innovante des entreprises du territoire, en mettant à profit les compétences et les capacités d'expertise développées dans les laboratoires.

### **3.1.2.5. L'intégration des artistes dans la vie commerciale et dans l'urbanisme commercial**

Des expériences permettant l'insertion des artistes dans la vie commerciale ont déjà été menées en Limousin, que ce soit « le parcours de l'art à travers le centre ville » mené par les commerçants et artisans limougeauds durant l'été 2007 dans le cadre de l'opération « Cœur de Limoges » ou l'initiative récente du FRAC « L'art c'est renversant »<sup>98</sup> en association avec les Galeries Lafayette. Ce type d'initiative offre l'avantage de favoriser les échanges entre les artistes, les commerçants et le public par la médiation instaurée, à savoir la présence de personnes destinées à informer le public sur les aspects innovants des œuvres exposées.

Des opérations d'intégration des artistes dans l'urbanisme commercial ont été conduites dans d'autres régions : le maintien du linéaire commercial par l'utilisation des vitrines et des locaux commerciaux vacants par des artistes permet simultanément à l'art de se mettre à portée directe du public. La pérennisation de ce type d'initiative suppose un travail de réflexion concernant la prise en charge des baux, des assurances, du volet fiscal, mené en concertation par la collectivité locale, les propriétaires privés et les consulaires notamment.

### **3.1.2.6. Une stratégie en faveur de la lisibilité des filières emblématiques du Limousin**

#### **3.1.2.6.1. Identifier les circuits en leur donnant un nom**

La porcelaine, l'émail et la tapisserie, secteurs économiques traditionnels du Limousin, s'ouvrent au public à travers un ensemble d'unités réparties sur le territoire : magasins d'usines, rues dédiées, musées publics ou privés ...

Alors que ces secteurs constituent encore souvent le socle de l'image de la région à l'extérieur, leur lisibilité sur le territoire est difficile.

Ces activités revêtent pourtant des potentiels en matière d'attrait touristique, mais gagneraient par l'amélioration de leur accessibilité et compréhension, tant en terme de répartition territoriale, que de dynamisation de l'image véhiculée par certaines dénominations notamment.

Ces secteurs mériteraient une structuration de l'ensemble des équipements existants, et leur inscription dans une réelle dynamique culturelle, commerciale et territoriale, voire urbaine.

---

<sup>98</sup> Opération également menée dans plusieurs villes et qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative nationale « La France c'est renversant » qui a pour objectif de célébrer les réussites françaises.

### **3.1.2.6.2. Analyser précisément les effets de la gratuité de l'accès aux sites muséaux**

Afin d'étendre le libre accès aux collections publiques d'art et de séduire un nouveau public, neuf musées nationaux, dont le flux est majoritairement national, vont expérimenter la gratuité de leur accès au premier semestre 2008. A ce titre-là, le CESR se réjouit que le Musée National Adrien Dubouché soit un des sites retenus<sup>99</sup>.

Parallèlement, des gratuités ciblées seront testées dans d'autres établissements : gratuité ponctuelle, gratuité ouverte ou élargie à certaines tranches d'âges ..., dans le prolongement d'initiatives locales, comme la gratuité des Musées Départementaux en Isère.

L'expérimentation menée par l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 étant limitée à une période initiale de six mois, il sera intéressant d'en analyser précisément les effets, avant d'envisager son éventuelle extension à d'autres structures muséales.

### **|| 3.1.2.7. Une référence événementielle nécessaire**

Les entreprises du Limousin ont bénéficié des retombées économiques des expositions universelles du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, tant au niveau technique que d'image. Par la suite, des initiatives montées en région, Ceramic Network et la Biennale de l'Email, aujourd'hui disparues, se sont inscrites dans une même philosophie avec des objectifs similaires.

Aujourd'hui, ce type de manifestation manque à la région, tant en terme de reconnaissance que de mobilisation de secteurs économiques. Il serait intéressant d'appréhender la réhabilitation de ces programmations, sous une nouvelle forme reflétant l'osmose entre les technologies de la céramique et de l'email, à travers un grand salon, non plus des arts du feu, mais des techniques du feu.

Il conviendrait de veiller à bien déterminer la cible de la manifestation, à favoriser les conventions d'affaires et d'anticiper la suite à y apporter, c'est-à-dire de se donner les capacités de se renouveler. A cet effet, la programmation devra d'emblée être appréhendée sur plusieurs années sous l'angle par exemple de thématiques, telles les techniques de la céramique ou encore le volet artistique de l'email, etc. Ce serait l'occasion de réaliser la fusion et la simultanéité de la Biennale de l'Email et de Ceramic Network.

### **|| 3.1.2.8. Un Schéma Régional de l'Innovation**

L'innovation est une composante de la stratégie régionale de développement économique traduite à travers le Schéma Régional de Développement Economique actuel qui couvre la période 2005-2009. Il s'agit d'un thème majeur qui mérite d'être formalisé par un Schéma Régional de l'Innovation (SRI) tel que celui lancé récemment en Bretagne, pour en faire un élément essentiel et lisible des priorités régionales.

A ce titre, la région Bretagne fait porter ses réflexions sur les thèmes suivants :

- ❖ la culture de l'innovation ;
- ❖ la R&D ;
- ❖ la commercialisation et l'industrialisation de l'innovation et des connaissances ;
- ❖ et l'internationalisation de l'innovation.

---

<sup>99</sup> Les autres sont : le musée d'archéologie nationale à Saint-Germain-en-Laye, celui musée du Moyen-Age à Cluny, le musée des arts asiatiques Guimet à Paris, le musée de la Renaissance à Ecouen, le musée Magnin à Dijon, le palais du Tau à Reims, le musée Jacques-Cœur à Bourges et le château d'Oiron.

### **|| 3.1.2.9. Une réelle politique d'image bâtie sur la créativité du territoire**

Le Limousin souffre d'un déficit d'image souvent reconnu, problème accentué par un antagonisme persistant, à savoir :

- ❖ une perception endogène qui souvent tend à nier la modernité et l'innovation et se réfère à des concepts de tradition comme l'illustre la communication touristique menée depuis 2005 et reposant sur le concept de « Limousin, parfum d'enfance » ;
- ❖ et une perception exogène du territoire, souvent inverse, qui prend en compte la dimension du Limousin liée à son dynamisme dans l'art contemporain, ses capacités créatives dans le domaine du luxe et aussi des technologies de pointe.

La région dispose en effet de potentiels d'attractivité qui mériteraient de servir de socle à un élargissement du prisme véhiculé :

- ❖ ainsi, l'environnement culturel dont le Limousin dispose est un facteur d'attractivité qui bénéficierait à être mis en avant et sous une forme structurée. A ce sujet, il convient de rappeler que l'offre en produits culturels est devenue ces dernières années un des critères premiers d'installation des entreprises, bien avant les aides économiques. Les travaux menés par Richard FLORIDA<sup>100</sup> et les réflexions conduites actuellement au Canada sur les villes créatives vont également en ce sens ;
- ❖ le volet créativité d'un territoire inclut également l'innovation dans sa globalité, potentiels dont le Limousin dispose également.

Le Limousin bénéficie donc des atouts d'un territoire à l'environnement naturel préservé mais également d'un terreau de créativité et d'innovations sur lesquels il importe qu'il bâtisse son marketing territorial.

## **3.2. DES MODIFICATIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES NECESSAIRES**

---

La nécessité de favoriser la transversalité est devenue communément acceptée. Les ouvertures offertes par la LOLF et les contractualisations en cours pour la période 2007-2013<sup>101</sup> ne pourront être réellement exploitées que par des modifications législatives et réglementaires :

### **3.2.1. LA MOBILISATION DE L'EPARGNE DE PROXIMITE**

Durant la démarche engagée, le CESR avait commencé à se pencher sur une possible mobilisation de la fiscalité et tout particulièrement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) en faveur de la création et de l'innovation de proximité.

Sans portet de jugement de valeur sur la loi TEPA<sup>102</sup>, un aspect de cette dernière adoptée par le Parlement le 1<sup>er</sup> août 2007 et publiée au Journal Officiel le 22 août 2007 va en ce sens. En effet, parmi les mesures adoptées, plusieurs visent l'ISF, et la mobilisation des revenus en faveur de

---

<sup>100</sup> Opt. Cité

<sup>101</sup> Le projet de CpER 2007-2013 développe la philosophie de l'attractivité du territoire ; l'innovation est une cible prioritaire des nouveaux crédits européens

<sup>102</sup> loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat

l'économie. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le redevable pourra imputer sur son impôt 75% de ses souscriptions au capital de petites et moyennes entreprises ou de ses dons à des fondations, mais aussi 50% de ses achats de fonds d'investissement de proximité, avec une limite globale annuelle de 50 000 euros...

Le CESR juge opportun d'étudier l'éventualité que les PME innovantes, telles que définies par OSEO ANVAR, puissent bénéficier de ces flux financiers.

A ce titre, le CESR recommande la création d'un fonds interbancaire régional d'investissement de proximité et d'innovation, qui aurait pour vocation la mutualisation des fonds ainsi collectés au bénéfice de l'économie régionale.

### **3.2.2. L'EXAMEN DES « STRATES DE NOMENCLATURES »**

La pollinisation entre les mondes artistique et économique risque de se heurter à des problèmes administratifs de nomenclature :

Ainsi, l'éligibilité de projets au titre des dépenses de formation des entreprises est encadrée, de même que la délivrance de certains agréments. A titre d'illustration, la sensibilisation et la formation à l'expression artistique et corporelle pourraient être favorisées par leur éligibilité au titre des dépenses de formation des entreprises. Ce type d'initiative suppose également l'obtention d'un numéro d'agrément de formateur délivré par la Préfecture aux organismes dispensant les formations.

### **3.2.3. DU « 1% ARTISTIQUE » AU « 1% A L'INNOVATION CULTURELLE »**

Le « 1% artistique », dont le principe repose sur la réservation de 1% du coût de la construction de tout bâtiment public (établissement d'enseignement, commissariat ...) affectée à une création artistique in situ, qui est maintenant en place depuis de nombreuses années, pourrait servir de modèle à de nouveaux dispositifs.

Ce dispositif pourrait servir à faciliter le financement de l'innovation, notamment artistique.

L'éventualité d'un fonds commun autonome de financement de l'innovation culturelle et artistique, dont l'assiette serait fondée sur un pourcentage des recettes commerciales de toute manifestation publique en matière d'art plastique, de spectacle vivant ou de littérature..., pourrait avoir pour effet de permettre d'amorcer le financement des spectacles et manifestations qui ne trouvent pas leurs ressources dans les cadres traditionnels.

Il pourrait s'agir d'un système qui connaîtrait une certaine connexité avec celui assurant le financement de l'activité cinématographique.



## CONCLUSION

Le CESR a fait l'hypothèse que la création artistique pouvait influencer l'innovation. Ceci l'a amené à examiner les différentes formes de la création artistique en Limousin.

Un premier bénéfice réside dans le fait que le CESR s'est penché sur un domaine qui jusque-là lui était peu familier : cela a donné lieu à des surprises, des découvertes toujours propices à une meilleure connaissance des potentiels de son territoire. En conséquence, cela a contribué, nous l'espérons, à rapprocher deux mondes qui se côtoient sans se connaître.

L'autre aspect de cette étude concerne les acteurs culturels de la région qui ont pu voir par là une certaine reconnaissance, d'autant plus utile que trop souvent ces mêmes acteurs culturels sont considérés comme de grands dépensiers apportant peu à leur région, la tendance étant d'apprécier chaque événement par sa portée économique analysée selon les cadres comptables habituels.

Cette étude nous a amenés aussi à considérer l'innovation en Limousin. Si, comme pour le domaine artistique nous n'avons pas avancé de manière probante sur le processus de création lui-même, nous avons quand même pu mieux saisir les motivations, les circonstances et les obstacles rencontrés. Ainsi le processus même de l'innovation n'est pas un élément isolé, mais il s'inscrit dans le processus plus large de l'organisation économique.

Ainsi, les productions ne sont plus « pures », mais des croisements spontanés ou organisés se produisent, chaque intervenant gardant sa propre identité dans un travail en réseau.

Ces constats nous amènent à insister sur le concept de « pollinisation croisée », laquelle est parfois spontanée mais doit être le plus souvent assistée.

Le Limousin, dans ce domaine comme dans tant d'autres, dispose de réels potentiels. Il appartient aux forces vives – qui, pour nous sont autant culturelles qu'économiques – de les exploiter.

Au-delà du développement observable, des perspectives s'ouvrent pour, comme le dit le philosophe Bernard STIEGLER<sup>103</sup>, « réenchanter le monde ».

---

<sup>103</sup> Philosophe français, fondateur de l'association Ars Industrialis en 2005 avec laquelle il a co-écrit « *Réenchanter le monde* » - éditions Flammarion – octobre 2006 - 175 p.



## **DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS**

- 1.- Intervention de M. Jean-François SOURY au nom de l'Union Régionale de la CGT 69



## Intervention de M. Jean-François SOURY au nom de l'Union Régionale de la CGT

Séance plénière du 11/10/07

Nous nous sommes fortement interrogé sur la finalité de cette auto saisine.

Nous devons rendre justice aux rapporteurs qui dans l'avis ont grandement éclairé notre lanterne par la franchise de leurs propos.

En effet de l'avis il ressort que le dossier proposé aujourd'hui répond à trois préoccupations essentielles et une attaque accessoire ;

La première préoccupation porte sur la manière de marchandiser la création artistique et la manière dont on va pouvoir créer les passerelles entre la création artistique et le monde économique afin que ce dernier puisse largement en tirer profit. Pour cela la page 58 donne le mode d'emploi, en mettant l'accent sur les participations croisées dans les conseils d'administration et proposant des mesures qu'il serait intéressant d'étendre aux représentants des salariés souvent écartés des lieux de décisions qui les concernent sans que les bonnes âmes ne trouvent à redire.

La seconde préoccupation qui rejoint la première est de faire des entreprises appeler mécènes les partenaires incontournables de la création ce qui pose la question du devenir de domaines souvent fondamentaux qui n'intéressent pas forcément le monde économique car nécessitant des mises de fonds importantes et des retours sur investissements aussi incertains qu'éloignés dans le temps. Mais dans le contexte actuel cela permet de faire l'impasse sur le rôle de l'état et ces responsabilités dans le domaine considérant que l'état ne peut pas tout qu'il faut poursuivre la politique de baisse des impôts des plus nantis tant entreprises que particuliers en témoigne le paquet fiscal de cadeaux de 15 milliards d'€ pour les plus riches qui fait que l'état ne peut à la fois faire des cadeaux d'un côté et assumer ses responsabilités de l'autre et qu'il vaut mieux confier ce secteur au marché qui choisira lui-même ses domaines d'intervention.

Comme cela ne suffit pas l'avis propose d'aller plus loin dans les exonérations et notamment au niveau de l'ISF. Il y a là une certaine indécence quant on connaît la difficulté qu'on les familles à boucler leur budgets du fait de la hausse des prix et

de la faiblesse des salaires, la montée de la misère. L'indécence est encore plus forte dans une région comme la notre où les salaires sont les plus bas de la France métropolitaine et où dans le même temps le bouclier fiscal frappe le plus fort consentant une ristourne moyenne de plus de 90 000 € à une poignée de privilégiés de la région.

Enfin comme cela ne suffit pas il y a une attaque contre les comités d'entreprise qui ne joueraient pas leur rôle. L'attaque est basse mais un peu courte. Essayant de se couvrir les rapporteurs font état d'éventuelles difficultés de ressources sans indiquer que ce sont les directions d'entreprises qui en sont responsables car rien législativement parlant ne les empêche d'augmenter les dotations. On les incite bien dans le rapport à aller vers le mécénat alors pourquoi pas si l'on est d'accord sur le rôle éducatif des CE ne pas préconiser des dotations supplémentaires pourquoi pas 3% de la masse salariale.

La question n'est pas que financière. Les CE se heurtent de plus en plus aux modes de gestion des entreprises qui externalisent, précarisent l'emploi par l'intérim ou le cdd, individualisent, font travailler sept jours sur sept 24 heures sur 24 faisant qu'elle cassent le collectif de travail qu'il n'y a plus de moment ou pouvoir faire des activités en commun ou s'adresser à l'ensemble du personnel. De plus l'éclatement des grosses entités en petites comme par exemple Renault Truck et son déménagement en zone nord pour faire deux sites ne facilite pas ce travail de cohésion. Tout cela renvoie à la responsabilité des directions sans parler de la grande majorité des salariés de la région qui ne sont pas couverts par des CE et qui pourraient avoir l'exigence ici aussi de l'égalité de traitement. Mais malgré cela des choses remarquables se déroulent dans les CE en témoigne l'exposition qu'avait organisé le comité régional CGT il y a quelques années sur la création artistique dans les CE appelé « les salariés ont du talent »

Je pense que compte tenu de l'ensemble de ces remarques qui pour nombre d'entre elles ont été portées dans le groupe de travail par Danielle Colombo et qui comme d'habitude n'ont pas été prises en compte personne ne s'étonnera que nous votions contre l'avis et le rapport qui aurait mérité moins d'idéologie et plus de pragmatisme sur un sujet important.

## **LISTE DES ABBREVIATIONS**

ADPIC	Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
AILE	Association Incubateur Limousin d'Entreprise
ALCOL	Association Limousine de COopération pour le Livre
ANVAR	Agence Nationale de VALorisation de la Recherche
APCI	Agence pour la Promotion de la Création Industrielle
ARIST	Agence Régionale d'Information Stratégique et Technologique
ARIV	Allocations Régionales pour l'Innovation et la Valorisation
ASIT	Automatic and Systematic Innovation Thinking
AUL	Agence Universitaire du Limousin
BFM	Bibliothèque Francophone Multimédia
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAUE	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCR	Centre Culturel de Rencontre
CE	Comité d'Entreprise
CEEI	Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation
CESR	Conseil Economique et Social Régional
CIAPV	Centre International des Arts et du Paysage de Vassivière
CIADT	Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire
CIR	Crédit d'Impôt Recherche
CNAP	Centre National des Arts Plastiques
CNL	Centre National du Livre
CNR	Conservatoire National de Région
CRAFT	Centre de Recherche sur les Arts du Feu et de la Terre
CRL	Centre Régional du Livre
CRR	ou C2R : Conservatoire à Rayonnement Régional
CSPLA	Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EBN	EuropéanBusiness and innovation center Network
EDF	Electricité De France

ENAD	Ecole Nationale des Arts Décoratifs
ENM	Ecole Nationale de Musique
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Art
FACLim	Fonds d'Art Contemporain du Limousin
FRAC	Fonds Régional d'Art Contemporain
IAAT	Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires
INDL	Institut National du Développement Local
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISF	Impôt de Solidarité sur la Fortune
JEI	Jeune Entreprise Innovante
JO	Journal Officiel
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
OEB	Office Européen des Brevets
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
ONU	Organisation des Nations Unies
PCRD	Programme Cadre de Recherche et Développement
PDG	Président Directeur Général
PI	Propriété Intellectuelle
PLA	Propriété Littéraire et Artistique
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
R&D	Recherche et Développement
SA	Société Anonyme
SCRU	Société de Capital-Risque Unipersonnel
SEMA	Société d'Encouragement aux Métiers d'Art
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
SRI	Schéma Régional de l'Innovation
T I C	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petites Entreprises
TRIZ	Théorie de la Résolution des Problèmes d'Innovation
UE	Union Européenne
WIF	Webdesign International Festival

## LEXIQUE

### ASIT

Automatic and Systematic Innovation Thinking : méthode dite « de résolution créative ». La méthode TRIZ étant compliquée, son appropriation et l'accompagnement de sa mise en œuvre se sont avérés délicats et notamment son adaptation aux PME. Aussi, dans les années 90, Roni Horowitz s'est inspiré de TRIZ et dans l'objectif de palier les problèmes de cette méthode, a créé ASIT, plus simple. En France, ASIT est diffusé par Pascal JARRY.

Source : ARIST Limousin

---

### Base de donnée

(élément du droit de la propriété intellectuelle) - Les bases de données en Europe possèdent leur propre protection juridique, depuis la directive européenne du 11 mars 1996. Cette protection a la caractéristique d'être double. Les bases de données sont protégées d'une part comme œuvre de l'esprit, par le droit d'auteur, et comme bien informationnel d'un genre nouveau, par le droit sui generis du producteur de la base de données.

Par base de données, on entend ici tout recueil d'informations, sous forme électronique ou non (à l'exception du moteur logiciel, si la base est sous forme électronique), accessibles individuellement. Cette définition très large couvre aussi bien en pratique les banques de données que des sites Internet par exemple.

La première protection, conformément à la philosophie du droit d'auteur, concerne uniquement la forme de la base, son architecture, et est conditionnée comme pour tout autre œuvre par une condition d'originalité. La base doit avoir un choix d'indexage original pour être protégé par le droit d'auteur.

La deuxième protection, spécifique aux bases de données, concerne la matière contenue par la base. Le droit sui generis est rangé dans la catégorie des droits voisins du droit d'auteurs, droit de propriété incorporelle ad hoc, donnant des prérogatives patrimoniales au producteur de la base. Mais comme pour le droit d'auteur, l'exercice du droit est attaché à une condition. Ici, il ne s'agit pas d'originalité, mais de valeur économique : la base doit avoir été l'objet d'un investissement qualitativement ou quantitativement substantiel. Le producteur de la base de données peut donc interdire à tout utilisateur l'extraction d'éléments quantitativement ou qualitativement substantiels de la base, ou l'extraction systématique de celle-ci.

La protection vaut pour 15 ans. Certaines exceptions sont prévues pour les utilisateurs légitimes. La théorie de droit commercial des facilités essentielles s'applique aussi et limite largement la portée du droit dans la situation où le producteur de la base serait dans une situation de monopole de fait.

À noter qu'il est indifférent que la base soit publique ou non. Les données publiques restent publiques et sont libres de droit ; mais ce qui est protégé est leur assemblage en un schéma particulier, selon l'idée que le tout vaut plus que la somme des composants. Ainsi n'importe qui par exemple pourrait construire et commercialiser sa propre base de données d'annuaire téléphonique. En revanche, personne n'aurait le droit de simplement "copier-coller" les pages jaunes.

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

---

### Beaux-arts

« Nom donné à l'architecture et aux arts plastiques et graphiques (sculpture, peinture, gravure, dessin), parfois à la musique et à la chorégraphie ».

Source : Le Larousse

---

### Brevet

(élément du droit de la propriété intellectuelle) Le brevet est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée et sur un territoire déterminé. En contrepartie, l'invention doit être divulguée au public. Le but du brevet est d'éviter le recours au secret industriel : l'innovateur garde alors le secret absolu de son innovation (la formule exacte du Coca-Cola par exemple) et dispose d'un monopole aussi longtemps qu'un concurrent n'aboutit pas à la même innovation. Par rapport au secret industriel, le brevet permet donc au demandeur de se protéger contre la réalisation de la même découverte par une autre personne en échange de la divulgation

immédiate de la découverte.

Le brevet représente donc un mode d'arbitrage : la rente de monopole temporaire accordée à l'inventeur lui fournit les incitations nécessaires à l'innovation, tandis que l'obligation de divulgation préserve la capacité des autres innovateurs à tirer rapidement parti de l'innovation brevetée. Les termes essentiels du brevet sont alors sa durée, son extension (à partir de quel moment une innovation proche est-elle une autre innovation) et sa profondeur (quels sont les droits du détenteur du brevet sur les innovations dérivées de la sienne).

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

---

**Business angel** C'est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise innovante à fort potentiel de croissance et qui, en plus de son argent, met gratuitement à disposition de l'entrepreneur ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et du temps.

Source : Le Populaire 87 - Mercredi 16 Mai 2007

---

**Business model** ou « Modèle d'entreprise » : document dans lequel sont identifiés à la fois le marché cible, les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces clients, les partenaires pour l'adaptation et le lancement de l'offre, et les grandes données économiques du projet. La définition et l'ajustement au marché de ce modèle d'entreprise nécessitent plus de 50% du temps de lancement d'un produit innovant, à ce stade les coûts engagés pour le projet deviennent importants.

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

---

**Cluster** mot anglais qui fait référence à la notion d'ensemble, revêtant selon le cas le sens de bouquet, de grappe ... Le verbe signifie « se grouper ».

Le mot est employé dans la langue française comme anglicanisme dans différents domaines : informatique, musique, physique, urbanisme, ... et économie :

en 1998, Michaël PORTER définissait ainsi un cluster : "geographic concentrations of interconnected companies, specialised suppliers, service providers, firms in related industries, and associated institutions (for example, universities, standards agencies, and trade associations) in particular fields that complete but also co-operate", c'est à dire "une concentration d'entreprises interconnectées, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services et d'institutions associées (universités, associations commerciales...) dans des champs particuliers complémentaires mais qui coopèrent également".

Un « cluster » est un regroupement, généralement sur un bassin d'emploi, d'entreprises du même secteur, ce qui est source d'externalités positives, dites « de réseau ». C'est aussi un espace réel ou virtuel de mise à disposition d'information, de mise commun de moyens, d'intégration des stratégies diverses, etc. que se donnent plusieurs entreprises d'un même secteur et des secteurs connexes pour maximiser l'efficacité de leurs actions individuelles. Aussi, le terme « cluster » est usuellement traduit par « grappe » dans le domaine de l'économie.

Les « clusters » trouvent leur traduction dans les « districts industriels » italiens, mais également dans les politiques industrielles de la France, que ce soit à travers les SPL (Systèmes Productifs Locaux) ou les Pôles de Compétitivité notamment.

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org), etc.

---

**Copyright** (élément du droit de la propriété intellectuelle) - Le copyright couvre la partie patrimoniale du droit d'un auteur sur les créations de son esprit. Au niveau international, elle est régie par la Convention de Berne qui stipule qu'est ainsi protégée l'expression d'une œuvre originale de l'esprit. Les droits moraux de l'auteur sont du domaine du droit d'auteur. Il s'applique donc aux œuvres d'art, à certains designs ainsi qu'aux logiciels.

Contrairement au brevet, le copyright ne protège que l'expression d'une idée.

Le copyright est un droit attaché à l'œuvre du simple fait de son existence : il n'est ainsi pas soumis à déclaration ou à divulgation.

Le copyright donne à l'auteur le choix exclusif des modalités de publications, reproduction, adaptation et traduction de ses œuvres pour un temps donné. Son rôle fondamental est en effet de permettre à l'auteur de gagner une rémunération proportionnelle à la qualité de son travail en le protégeant du piratage, la

copie non autorisée de ses œuvres.

Depuis le début des années 1980, le copyright a connu une forte extension, d'abord en direction des nouvelles formes d'expression artistique, photographie, performances, design, ainsi qu'en direction des interprètes (acteurs, musiciens).

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

---

#### **Droit d'auteur**

(élément du droit de la propriété intellectuelle) - L'expression droit d'auteur recouvre ici le seul volet des droits moraux liés aux créations de l'esprit, par opposition au copyright (droits patrimoniaux), bien qu'en droit français elle recouvre les deux aspects.

Ces droits moraux sont essentiellement liés à la personnalité de l'auteur et regroupent le droit de revendiquer la paternité de l'œuvre, le droit de décider du moment et des modalités de sa publication (droit de divulgation), le droit de s'opposer à toute déformation ou mutilation de l'œuvre (droit au respect de l'œuvre), le droit de s'opposer à toute utilisation pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'honneur de l'auteur. En droit français, ils comportent également le « droit de retrait et de repentir », c'est-à-dire qu'un auteur a le droit de demander à ce que son œuvre soit retirée de la circulation en échange d'une compensation des personnes engagées dans sa distribution qui jouissent par ailleurs d'un droit de priorité en cas de remise en circulation de ladite œuvre. Ce droit n'est toutefois applicable que dans le cadre de cessations des droits d'exploitation mais non aux œuvres d'art.

Contrairement aux droits patrimoniaux, ces droits moraux sont inaliénables, perpétuels et imprescriptibles : un auteur ne peut pas les céder (mais ils sont transmis par héritage car perpétuels), ils n'expirent pas et il est impossible d'y renoncer. Ce droit moral serait également discrétionnaire, en ce sens qu'il serait donc susceptible d'abus.

Alors que les droits patrimoniaux ont assez anciennement fait l'objet d'accords internationaux, ce n'est qu'avec la signature de la Convention de Berne (1989) que les États-Unis reconnaissent une dimension morale au droit d'auteur. Ces droits sont d'ailleurs encore sévèrement critiqués par les éditeurs américains, qui estiment qu'ils limitent abusivement la capacité des auteurs et des éditeurs à contracter librement et font peser un risque sur toute entreprise d'édition.

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

---

#### **Email**

Technique de base : mélange de sable siliceux, de potasse et de soude auquel on ajoute du plomb pour améliorer la transparence et des oxydes métalliques pour apporter les couleurs. Déposé sur un métal, ce mélange est ensuite passé au four à plus de 500°C.

*Email champlevé ou en taille d'épargne* : technique où l'orfèvre utilise une plaque de métal assez épaisse, généralement du cuivre, dans laquelle il creuse les alvéoles qui recevront l'émail. Les cloisons sont formées par les parties du métal épargnées par ce travail, qui reçoivent ensuite une dorure au mercure voire une gravure ;

*Email cloisonné* : sur la plaque de support aux bords relevés sont fixés de minces lames de métal, d'épaisseur régulière, composant le motif. L'émail est vitrifié entre ces cloisons. Les pièces les plus fines sont réalisées avec un émail translucide sur métal précieux, or ou argent ;

*Email peint* : peinture à l'émail en plusieurs couches superposées, sans paroi ni cloison, sur support de cuivre. Les couleurs se juxtaposent et peuvent se mêler. La Grisaille en est une variante, réalisée sur un fond d'émail sombre avec un émail blanc posé en épaisseurs variables ;

*Email sur ronde-bosse* : un petit sujet est sculpté en ronde-bosse, c'est-à-dire sculpté en complet volume et détachée du fond, sur lequel un émaillage de surface permet d'ajouter de la couleur pour rehausser certains détails ;

*Email de plique à jour* : l'émail, toujours translucide, est préparé comme pour un émail cloisonné, mais avec l'objectif de devenir visible sur ses deux faces : les lames de métal sont posées entre des cloisons soutenues par une plaquette d'argile ôtée après refroidissement. L'ouvrage terminé revêt alors l'aspect d'un vitrail miniature ;

*Email de basse-taille* : l'émail, de type translucide, est déposé sur métal partiellement déprimé et ciselé à des profondeurs différentes pour modeler un bas-relief subtil.

---

**Enveloppe  
Soleau**

L'enveloppe Soleau (du nom de son inventeur) est un moyen de preuve simple et peu coûteux. Elle présente un grand intérêt pour les auteurs, créateurs et inventeurs dans la mesure où elle permet de se préconstituer la preuve de leur création ou invention et de leur donner date certaine. Pendant la période où elle est conservée à l'Institut National de la Propriété Industrielle, le détenteur d'une enveloppe SOLEAU peut à tout moment demander que le volet archivé lui soit restitué à ses frais. En cas de contestation judiciaire, cette restitution peut également être demandée par le président du tribunal saisi. La comparaison du contenu des deux volets authentifie le document. Même après la période de gardiennage, le volet resté en la possession du déposant garde une valeur probante. L'enveloppe Soleau n'est pas un titre de propriété industrielle. Elle ne confère pas à son titulaire le droit de s'opposer à l'exploitation de sa création effectuée sans son consentement.

Le système de l'enveloppe Soleau a été à l'origine conçu dans l'intérêt des créateurs de dessins et modèles. Dans la pratique, son utilisation est beaucoup plus large. Y ont volontiers recours les auteurs, créateurs et inventeurs voulant se préconstituer une preuve d'une création quelconque. Pour une création esthétique ou ornementale Le système de l'enveloppe Soleau permettra au créateur de faire plus aisément valoir ses droits d'auteur sur la création en cause. En effet, si la protection accordée par la législation sur le droit d'auteur naît à compter de la date de création, sans formalité de dépôt, il incombe à l'auteur qui réclame cette protection de rapporter la preuve de la date à laquelle le dessin ou modèle a été créé. Pour une invention l'enveloppe Soleau permettra à l'inventeur qui a entendu garder son invention secrète ou achever sa mise au point avant de déposer une demande de brevet : de se prévaloir de l'exception de "possession personnelle", si une demande de brevet a été déposée par un tiers postérieur pour la même invention (art. L. 613-7 du Code de la propriété intellectuelle) de faire plus aisément valoir ses droits dans le cadre d'une action en revendication de propriété (art. L. 611-8 du Code de la Propriété Intellectuelle), si l'invention lui a été soustraite.

Source : [www.invention-europe.com](http://www.invention-europe.com)

---

**Innovation**

L'innovation est l'introduction d'une nouveauté dans une chose établie. Par extension l'innovation désigne le résultat de cette action, la chose nouvelle.

Cependant il existe de très nombreuses typologies de l'innovation selon l'usage escompté. Souvent le mot innovation est attaché à un autre mot, lui donnant ainsi plusieurs autres significations :

**Innovation de process ou de procédés :**

L'innovation de process concerne la mise au point ou l'adoption de méthodes d'organisation, de développement, de fabrication, de production ou de distribution nouvelles. Exemple d'innovation de process : quand la Vente Par Correspondance est passée du minitel à l'Internet.

**Innovation de rupture**

L'innovation est dite de "rupture" lorsqu'elle modifie profondément les conditions d'utilisation par les clients et/ou qu'elle s'accompagne d'un bouleversement technologique. Exemple d'innovation de rupture : quand on est passé de la Casette VHS au DVD.

**Innovation incrémentale**

L'innovation incrémentale ne bouleverse pas les conditions d'usage et l'état de la technique, mais y apporte une amélioration sensible. Elle est souvent le fruit de la volonté de l'entreprise de conserver son avance technologique sur ses concurrentes. On parle aussi pour désigner une légère innovation incrémentale, d'amélioration de produit. Exemple d'innovation incrémentale : lorsque les souris à bille sont devenues des souris optiques. Ou encore, lorsque les appareils téléphoniques fixes se sont libérés de leur cordon (avec les téléphones sans fil).

**Innovation perturbatrice**

La technologie "perturbatrice" est initialement sous-performante par rapport aux besoins du marché principal, mais ses progrès la conduisent finalement à y répondre, tandis que la technologie dominante devient sous-performante. C'est une technologie "dormante" qui peut mettre longtemps à progresser. Mais elle peut être extrêmement dangereuse : vous êtes sur votre technologie (leader) et vous innovez

régulièrement, car votre portefeuille de produits vous rapporte suffisamment. Et un beau jour, parce que vous n'y avez pas prêté attention, vous perdez tout l'attrait de vos "vaches à lait" car la technologie dite "dormante" a aussi progressé et est arrivée au niveau de vos produits "bas de gamme" qui vous rapportaient tant ! Quelques conseils pour réussir face à une technologie perturbatrice :

- créer une organisation indépendante, dédiée à la technologie perturbatrice ;
- chercher un marché intéressé par les spécificités de la technologie perturbatrice, plutôt que pousser la technologie vers les clients existants.

### **Intelligence innovation**

Plus qu'une définition, voyons le concept d'intelligence innovation. Cela concerne tous ce qui lie l'intelligence (KM - Veille - Information - Intelligence économique ...) à l'innovation pour constituer une sorte de base de connaissance innovation, une Innovation Knowledge. Pour reprendre une réflexion de Marc GIGET, l'innovation devient le lien entre la connaissance technico-scientifique d'un côté et les utilisateurs/clients de l'autre.

### **Grappes d'innovation**

*(expression attribuée à Joseph Schumpeter (1883-1950) - économiste ayant fondé son analyse sur le progrès technique)*

Selon Schumpeter, le progrès technique est au cœur de l'économie. Les innovations apparaissent en grappes ou essais : après une innovation majeure, souvent une innovation de rupture due à un progrès technique, voire scientifique (par exemple : la vapeur, les circuits intégrés, l'informatique, l'Internet, les nanotechnologies, ... ) d'autres innovations sont portées par ces découvertes. On constate alors des cycles industriels où après une innovation majeure, l'économie entre dans une phase de croissance (créatrice d'emplois), suivie d'une phase de dépression, où les innovations chassent les entreprises "dépassées" et provoquent une destruction d'emplois. D'où l'expression de "destruction créatrice" employée par Schumpeter. Cette analyse peut se rapprocher des cycles identifiés par Kondratiev. Schumpeter, lui, distingue cinq types d'innovations : la fabrication de biens nouveaux, des nouvelles méthodes de production, l'ouverture d'un nouveau débouché, l'utilisation de nouvelles matières premières ou de produits semi-couvrés et la réalisation d'une nouvelle organisation du travail.

### **Politique d'innovation et Plan innovation**

Politique d'innovation en France, politique d'innovation au Canada, politique d'innovation en Europe... Faut-il croire qu'on vient juste de se rendre compte de l'importance de l'innovation ? De fait, il s'agit de tout ce que les politiques peuvent mettre en œuvre pour favoriser et promouvoir l'innovation (comme les aides financières). Du coup, on n'emploie plus ces expressions (galvaudées par le côté politiques gouvernementales) pour désigner la politique interne de l'entreprise. On préférera utiliser les expressions management de l'innovation, stratégie d'innovation, tableau de bord de l'innovation, etc. pour une meilleure compréhension.

### **Systèmes d'innovation**

Les systèmes d'innovation, lorsqu'ils sont liés à la politique d'innovation, ou lorsqu'ils concernent l'économie, la sociologie ou la nation, désignent toutes les activités favorisant l'emploi, la création et le développement des entreprises, et donc la croissance, la compétitivité et la performance économique des nations. Ce qui ne nous intéresse que d'une manière indirecte dans la présente. Lorsque l'on parle des (ou du) systèmes d'innovation de l'entreprise X, alors le terme désigne les méthodologies, les processus et les techniques que l'entreprise X a mis en œuvre pour favoriser sa compétitivité. Pour éviter l'ambiguïté, il est préférable de n'utiliser que très sporadiquement ce terme.

*Définitions canadiennes / québécoises.* On peut classer l'innovation selon trois grandes catégories :

- **L'innovation cumulative** suppose l'introduction d'un produit qui se caractérise par un certain degré de nouveauté et une certaine création de valeur. Un exemple serait un type de détergent à lessive "nouveau et amélioré".
- **L'innovation importante** suppose un degré considérable de nouveauté du produit et une création de valeur substantielle pour le client. Le baladeur Sony, qui permet aux gens d'écouter de la musique à l'aide d'un lecteur de disque portatif, est un exemple d'innovation importante.
- **L'innovation transformatrice** est la moins courante et suppose des produits entièrement nouveaux qui engendrent une valeur substantielle pour le client. On peut considérer que l'automobile a été une innovation transformatrice puisqu'elle a complètement révolutionné la

manière dont les gens se déplacent.

**Innovation Pull** (venant de l'expression : market pull)

Innovation suite à la demande exprimée du marché qui "tire" le nouveau produit. Exemple : l'augmentation de la capacité des coffres des voitures, était une innovation que les automobilistes ont longtemps réclamée.

**Innovation Push** (venant de l'expression : technology push)

Innovation suite à l'évolution d'une technologie qui "pousse" à innover. Il y a deux façons pour que la technologie force à innover :

- suite à une découverte scientifique ou de votre département R&D, il vous semble impossible de ne pas appliquer cette nouvelle technologie à vos produits. (innovation de rupture) ;
- on innove face à une loi de progrès continu, contre laquelle on ne peut quasiment rien. Exemple : Loi de Moore qui dit que le nombre de transistors par puce double tous les 18 mois.

**Innovation entrepreneuriale**

« L'entreprise a deux fonctions essentielles et uniquement ces deux là, le marketing et l'innovation. Le marketing et l'innovation produisent des résultats, le reste n'est que des coûts ». (Peter Drucker).

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

**Innovation technologique**

De façon simplifiée, on peut distinguer deux types d'innovation technologique :

- celle fondée sur le « transfert technologique, c'est-à-dire l'application à un nouveau domaine d'une technique déjà existante ;
- et celle obtenue par la « création », l'invention de faits scientifiques qui n'étaient pas connus auparavant.

Source : Encyclopaedia Universalis (Philippe PICHAT : « Innovation technologique »)

---

**Maître d'art**

« Nommés par le ministère de la Culture sur proposition du Conseil des métiers d'arts, ces artisans sont considérés comme les meilleurs spécialistes dans leur métier, et c'est à ce titre que l'Etat les aide à former de nouvelles générations ».

Source : Denis CHEVALLIER - Encyclopaedia Universalis

---

**Marque**

(élément du droit de la propriété intellectuelle) - Concernant les marques, un seul critère prévaut : le caractère distinctif du signe choisi. La marque doit pouvoir amener à distinguer sans équivoque possible les produits ou services. Il est nécessaire qu'il n'y ait aucune confusion avec ceux de la concurrence. Dans l'enregistrement figure la désignation des produits et/ou services pour lesquels une protection est revendiquée.

La durée de la protection d'une marque est de dix ans à compter de la date de dépôt de la demande. Cette protection peut être renouvelée indéfiniment.

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

---

**Métiers d'art**

« Les métiers d'art désignent les professionnels dont l'activité témoigne de savoir-faire élaborés et maîtrisés ainsi que d'une production artisanale, "de la main de l'homme", à savoir la création ou la restauration de pièce unique ou en petite série, dotée d'une importante plus value culturelle ». (source : <http://fremaa.com>, site de la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace).

« Le terme de métiers d'art recouvre une nébuleuse d'activités professionnelles diverses ayant pour but la production généralement manuelle d'objets uniques ou fabriqués en très petite série caractérisée par leur valeur esthétique et la qualité de leur exécution ». (source : SEMA : Société d'Encouragement aux Métiers d'Art).

« Trait d'union entre le passé et le futur, l'esprit et la main, l'esthétique et la fonction, les métiers d'art fondent un des socles essentiels de notre patrimoine culturel. Représentant plus de 20 000 entreprises auxquelles s'ajoutent celles du bâtiment et les PME, ils constituent un pôle important de l'économie. Ensemble riche de 250 activités, ils sont l'héritage de savoir-faire divers et précieusement élaborés au fil des siècles. Elite de l'artisanat, ils puisent dans leur histoire une inspiration qui les nourrit tout en épousant les courants esthétiques de leur époque. Ils protègent notre patrimoine, intervenant dans les champs de la

restauration, et le renouvellent par la magie de la création. Epris de perfection, les métiers d'art marient gestes transmis par la tradition et technologies nouvelles qui prolongent la dextérité de la main ». (source : [www.metiersdart-artisanat.com](http://www.metiersdart-artisanat.com)).

La liste officielle des métiers d'art est fixée par un arrêté du 12 décembre 2003 paru au JO du 27 décembre 2003.

---

**Résidence d'artistes**

Les résidences d'artistes ont été créées dans les années 80. " On désigne sous cette appellation différentes formes d'accueil d'artistes dont l'impact est largement fonction de la durée (d'une semaine à plusieurs mois) et des modalités d'organisation. Les partenaires définissent, dans le cadre d'une convention, les missions qu'ils doivent remplir. Généralement, ils mènent un travail de création et une action pédagogique. En effet, durant cette résidence, les artistes peuvent avoir un double objectif : d'une part réaliser une création originale et, d'autre part, sensibiliser et initier un public à l'expression artistique. Il existe des résidences dans les différentes disciplines artistiques : théâtre, danse, littérature, musique... " (d'après « *L'action culturelle des petites villes* » de Jacques PERRET, APVF, 1998).

Une résidence est un lieu d'accueil pour les artistes dont la vocation première est de fournir aux résidents les conditions et les moyens de travailler. On peut distinguer trois formes de structures en fonction du but premier qu'elles s'assignent, sachant que la plupart en réunissent l'ensemble :

- offrir un lieu de recherche consacré à un ou plusieurs projets spécifiques ;
- fournir la matière première à une exposition, un concert ou un spectacle consacré aux œuvres qui auront été créées pendant le séjour de l'artiste ;
- générer une interaction avec le public.

Source : CNAP (Centre National des Arts Plastiques)

---

**Spectacle vivant** Le spectacle vivant est défini par la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération lors de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit. (loi n° 99-198 du 18 mars 1999 - J.O. du 19 mars 1999).

Un spectacle vivant est la représentation devant un public d'une œuvre de l'esprit. Il s'agit d'un acte de création et de la rencontre physique entre au moins un artiste interprète et un public. La qualification de « vivant » s'oppose à « enregistré » et renvoie aux conditions dans lesquelles le spectacle est diffusé.

En sont exclus : les spectacles sportifs, les corridas, les spectacles enregistrés, l'organisation de défilés de mannequins. (Source : [www.prodiss.org](http://www.prodiss.org)).

---

**Start up**

La startup (ou start-up) ou « jeune-pousse » qui vient de l'anglais startup company est une entreprise en phase de construction qui ne s'est pas encore lancée sur le marché commercial (ou seulement à titre expérimental). Elle est en phase plus ou moins longue de développement d'un produit, d'une idée, d'une étude de marché, etc. et de recherche de partenaires professionnels, techniques ou d'échec découplés par rapport à des entreprises traditionnelles.

Source : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)

---

**TRIZ**

"Teorija Reshenija Izobretateliskih Zadatch" - Théorie de la Résolution des Problèmes d'Innovation : méthode dite « de résolution créative » : Méthode créée au sein de l'ex URSS par Genrich Altshuller et son équipe, à partir des années 50 et largement diffusée aux USA à partir des années 90, puis dans le monde entier. L'ambition de TRIZ est de favoriser la créativité, ou stimuler la recherche de concepts innovants en proposant aux ingénieurs et aux inventeurs des outils de déblocage de l'inertie mentale. À partir de la créativité propre à chacun, TRIZ oriente le concepteur et le guide à chaque étape de la résolution de problème, en proposant systématiquement des solutions génériques et des outils éprouvés. Ceci permet de profiter de l'expérience acquise dans différents domaines d'activité et des principes fondamentaux simples qui en ont été tirés.

Sources : ARIST Limousin et [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)



## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

- BAUDRY Marc et  
DUMONT Béatrice « R&D publique, R&D privée et efficacité du processus d'innovation : quelles perspectives ? » - Les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan - Août 2005 – 49 p.
- BLANC Christian « Pour un écosystème de la croissance – Rapport au Premier Ministre » - Assemblée Nationale – Paris – 78 p.
- BRUANT Gaëlle &  
BRADU Pascal « Le 7<sup>ème</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement Technologique de la Communauté européenne – Guide pratique » - Ecole Polytechnique – Paris – Novembre 2006 - 42 p.
- Centre Régional du  
Livre en Limousin –  
Association Limousine  
de COopération pour  
le Livre (ALCOL) « Editeurs en Limousin » Répertoire 2005 - Limoges –mai 2005 – 163 p.
- COHEN Daniel « La mondialisation et ses ennemis » - Editions Grasset – Paris –2004 – 264 p.
- Collectif « Encyclopaedia Universalis » - Version 7 – 2001 – CD-Rom
- ❖ BOURGEOIS Bernard « Création – Création et créativité »
  - ❖ CHEVALLIER Denis « Les Maîtres d'Art »
  - ❖ DURAND Gilbert « Création littéraire »
  - ❖ COT Annie L « Théorie de l'évolution économique (J.A. SCHUMPETER) »
  - ❖ JESSUA Claude « SCHUMPETER (J.A.) »
  - ❖ MAUNOURY Jean-Louis « Innovation »
  - ❖ MOLES Abraham « Invention »
  - ❖ PICHAT Philippe « Innovation technologique »
  - ❖ POCIELLO Christian « Sport – La culture sportive : pratiques, mythes, représentations »
  - ❖ WACKERMANN Gabriel « Pôles technologiques »
- Collectif « Limousin » - Encyclopédie Bonneton – Editions Christine Bonneton – Paris - 2000 – 320p.
- Conseil Economique et  
Social « Processus de Lisbonne : contribution du Conseil Economique et Social à la préparation du sommet de printemps 2007 » - Paris – Septembre 2006 - 100 p.
- Conseil Economique et  
Social « Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises » - Paris – Septembre 2006 - 127 p.
- Conseil Economique et  
Social de la Région  
Centre « Du développement de la recherche à la recherche pour le développement » - Orléans – Mars 2006 - 143 p.

- Conseil Economique et Social de Lorraine « La décentralisation culturelle en Lorraine : enjeux et perspectives » - Metz – Novembre 2003 - 94 p.
- Conseil Economique et Social de Lorraine « Entreprendre en Lorraine : agir sur les facteurs clés du succès » - Metz – Octobre 2003 - 82 p.
- Conseil Economique et Social des Pays de Loire « Bâtir avec et pour les hommes la réussite de l'Ouest – tome II – Recherche et innovation » - Nantes – Novembre 2004 - 42 p.
- Conseil Economique et Social d'Ile de France « Les métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France » - Paris – Juillet 2006 - 72 p.
- Conseil Economique et Social Régional du Limousin « Le devenir du Limousin : d'un présent incertain à un futur choisi » - Rapport n° 2001-09 - Octobre 2001 – 53 p.
- Conseil Economique et Social Régional du Limousin « La recherche scientifique et technologique, un enjeu pour la région Limousin » - Rapport n° 2003-06 - Octobre 2003 – 191 p.
- Conseil Economique et Social Régional de Lorraine « L'innovation en Lorraine » - Metz - Juin 2004 – 130 p.
- Conseil Economique et Social Régional de Midi-Pyrénées « Avenir de la Recherche en Région » - Toulouse -Mai 2004 – 86 p.
- Conseil Economique et Social Régional de Midi-Pyrénées « Former, aménager, démocratiser : une ambition culturelle pour Midi-Pyrénées » - Toulouse – Octobre 2006 – 164 p.
- Conseil Economique et Social Rhône-Alpes « Evaluation des actions de la Région en faveur de la culture scientifique, technique et industrielle » - Lyon – Décembre 2004 – 23 p.
- CROZET Mathieu « Agglomération spatiale et performances des régions européennes » - Les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan - Novembre 2005 - 65 p.
- DATAR « La France, puissance industrielle – Une nouvelle politique industrielle par les territoires » – DATAR – La Documentation Française – Paris – 2004 – 132 p.
- DRIRE Limousin « Céramiques en Limousin » – DRIRE Limousin – Limoges – Novembre 2001 – 73 p.
- FERRER Jean-Marc et NOTIN Véronique « L'art de l'émail à Limoges » – Editions Culture et Patrimoine en Limousin, collection " Patrimoine en poche " – Limoges – 2005 – 159 p.
- HARFI Mohamed « Etudiants et chercheurs à l'horizon 2020 : enjeux de la mobilité internationale et de l'attractivité de la France » - Les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan – Paris – Juin 2005 – 249 p.
- INRA-CESAER Carl Gaigné « Distribution des emplois entre les territoires français dans un contexte de concurrence internationale » - Les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan – Paris – Septembre 2005 – 51 p.

- Institut France Euskadi « Des pôles de compétitivité pour dynamiser l'industrie française ? Le succès des « clusters au Pays Basque espagnol » » - Dossier de presse – Juillet 2005 – 24 p.
- LAHIRE Bernard & BOIS Géraldine « La condition littéraire : la double vie des écrivains » - Editions La Découverte – Paris – 2006 – 619 p.
- LEVET Jean-Louis « Localisation des entreprises et le rôle de l'Etat : une contribution au débat » - Les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan – Paris – Avril 2005 – 60 p.
- LEVET Jean-Louis (sous la direction de) « Les aides publiques aux entreprises : une gouvernance, une stratégie » - Les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan – Paris – Octobre 2003 – 205 p.
- LEVY Maurice & JOUYET Jean-Pierre (sous la présidence de) « L'économie de l'immatériel - la croissance de demain » - Rapport de la Commission sur l'Economie de l'Immatériel - Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie – Paris – Novembre 2006 – 168 p.
- MENGER Pierre-Michel « Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphose du capitalisme » - Editions du Seuil et La République des idées – Paris – 2003 – 96 p.
- MOUHOUD EI Mouhoub (Chef de Projet) « Localisation des activités et les stratégies de l'Etat (la) : contributions au débat » - Quatre notes de travail du groupe de projet Perroux - les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan – Paris – Mai 2005 – 56 p.
- MULLIEZ André (président du groupe de travail) « Les aides publiques aux TPE » - Les Cahiers du Plan - Commissariat général du Plan – Paris – 2004 – 368 p.
- PERRET Jacques « L'action culturelle des petites villes » - Association des Petites Villes de France et Observatoire des Politiques Culturelles – Paris – 1998 - 107 p. – 1<sup>ère</sup> édition  
2<sup>nde</sup> édition de ce guide rédigée par Alain LEFEBVRE et Mariette SIBERTIN-BLANC - 2006
- PHILIPPON Thomas « Le capitalisme d'héritiers. La crise française du travail » - Editions Le Seuil – Collection « La République des idées » - Paris mars 2007 - 110 p.
- PORTER Michaël « La concurrence selon PORTER » - Editions Village Mondial – Paris – Novembre 1999 – 475 p.
- Recherche Ecrin Entreprises « Cinq recommandations d'Ecrin pour créer des emplois par un appui renforcé des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche aux jeunes porteurs de projets innovants » - Ecrin – Paris - Juillet 2005 – 40 p.
- Réseau Transnational Atlantique des Partenaires Economiques et Sociaux « Transfert de technologie et innovation : enjeux de coopération pour les régions de l'Arc Atlantique » - Nantes – Avril 2006 – 205 p.
- ROBIN Christian « Le livre et l'édition » – Editions Nathan – Collection « Repères pratiques » - 2003 – 160 p.
- Sénat  
GAILLARD Yann (rapporteur) Rapport d'information n° 274 sur « La Villa Médicis » - Paris – Avril 2001 – 254 p.

- Sénat  
BLIN Maurice  
(rapporteur) Rapport d'information n° 213 sur « L'Europe et la culture » - Paris – Février 2001 – 94 p.
- Sénat  
VALADE Jacques  
(rapporteur) Rapport d'information n° 414 sur « La création culturelle » - Paris – Juillet 2004 – 67 p.
- Sénat  
JOLY Bernard  
(rapporteur) Rapport d'information n° 250 sur les actes du colloque « Tourisme et métiers d'art » - Paris – Avril 2003 – 76 p.
- SOFRED  
Conseil Régional du  
Limousin  
Préfecture de la  
Région Limousin « Etude du secteur Porcelaine en Limousin » – Limoges – Mars 2005  
Rapport final : 166 p.  
Synthèse : 4 p.
- VANOYE Francis,  
FREY Francis,  
GOLIOT-LETTE Anne « Le cinéma » – Editions Nathan – Collection « Repères pratiques » - 2006 – 157 p.
- Wim KOK (sous la  
présidence de) « Relever le défi : la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi » - Commission européenne - Rapport du groupe de haut niveau – Office des publications officielles des Communautés européennes – Luxembourg – Novembre 2004 — 57 p.

## **AUTRES PUBLICATIONS**

- FOCAL INSEE Limousin & ALCOL – n° 7 – septembre 2004 – « La filière du livre en Limousin » - 6p.
- LEONARDO FINANCE Compte-rendu du Forum du 16 février 2005 – Profils - « T & Ri Aubusson » - p. 36-37.
- Les Notes Le Plan – Commissariat Général du Plan - Groupe Orféo – Prospective du rôle de l'Etat vis-à-vis de la création et du travail artistique - « Travail artistique et culture face aux pressions du marché et aux dynamiques sociétales : pour un Etat régulateur » - 15 décembre 2004 – 8 p.
- MEDIALOG N° 45 - Jean-Pierre ARCHAMBAULT - « Economie de l'immatériel : vers quels modèles ? » - Janvier 2003 – 4 p.

## **INTERVENTIONS DANS LE CADRE DU COLLOQUE « CREATIVITE » DU 6 AVRIL 2006 A LIMOGES**

- BALBO Manuel Intervention sur l'application de la théorie TRIZ en environnement industriel : le cas de CCRIM (Conseil en Créativité, Innovation, et Management).
- VARDELLE Armelle Intervention au nom de l'ENSIL sur « La créativité et la formation ingénieur ».
- ELTZER Thomas Intervention au nom de l'INSA de Strasbourg sur « TRIZ Classique, son application et ses évolutions ».

- GRECK Olivier Intervention au nom du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies du Limousin sur la « Méthode TRIZ ».
- Entreprise LEGRAND Intervention sur « Comment Legrand utilise TRIZ pour gérer ses idées ».
- GENESTE Jean-Paul Intervention au nom de l'ARIST du Limousin sur « Résoudre les problèmes liés à la conception par l'utilisation de la méthode ASIT ».

## PRESSE

Suivi régulier de la presse nationale et régionale, mais relevé particulier de :

- Management juillet-août 2007 - « Coaching, tirez le meilleur de vous-même » - dossier coordonné par Mathieur Scherrer
- Le Monde Articles sur Edmund PHELPS :
- 11.10.2006 - « L'académie Nobel distingue les travaux de l'économiste néokeynésien Edmund Phelps » - par Jean-Paul Fitoussi
  - 17.10.06 - « Phelps, un exemple de néokeynésianisme » - par Jean-Marc Daniel
  - 25.02.07 - « Le bonheur par le travail » ou Pas de « bonne vie » sans travail – par Maguy Day et Eric Le Boucher
  - 11.03.07 - « Derrière la valeur travail » - par Jean-Michel Dumay
- Le Monde 27 juillet 2007 – « Les cahiers de la compétitivité, Recherche et Innovation » – 8 p.
- Le Point n° 179 du 18 janvier 2007 – p. 104, « Spécial recrutement » : « La mode ouvre ses portes »
- Les Echos « L'art de la croissance »
- (1/5) – 16 novembre 2006 – 11 p.
  - (2/5) - 23 novembre 2006 – 11 p.
  - (3/5) – 30 novembre 2006 – 11 p.
  - (4/5) - 7 décembre 2006 – 11 p.
  - (5/5) - 14 décembre 2006 – 11 p.
- Les Echos « L'art d'entreprendre »
- (1/5) – 31 mai 2007 – 11 p.
  - (2/5) – 7 juin 2007 – 11 p.
  - (3/5) – 14 juin 2007 – 11 p.
  - (4/5) - 21 juin 2007 – 11 p.

## SITES INTERNET

- APCI [www.apci.asso.fr](http://www.apci.asso.fr)  
(Agence pour la Promotion de la Création Industrielle)
- A.I.L.E. [www.aile.fr](http://www.aile.fr)  
(Association Incubateur Limousin d'Entreprise)
- Art et tissage de France [www.tapisseriesaubusson.com](http://www.tapisseriesaubusson.com)  
Tapisseries d'Aubusson et peintures contemporaines
- BERNARDAUD [www.bernardaud.fr](http://www.bernardaud.fr)
- Centre Culturel de Rencontre, La Borie en Limousin [www.ebl-laborie.com](http://www.ebl-laborie.com)

Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière	<a href="http://www.ciapiledevassiviere.com">www.ciapiledevassiviere.com</a>
Centre Régional du Livre Limousin	<a href="http://www.crl-limousin.org">www.crl-limousin.org</a>
CES de France (le portail des Conseils Economiques et Sociaux de France)	<a href="http://www.cesdefrance.fr">www.cesdefrance.fr</a>
CNAP (Centre National des Arts Plastiques)	<a href="http://www.cnap.fr">www.cnap.fr</a>
Conseil Economique et Social	<a href="http://www.conseil-economique-et-social.fr">www.conseil-economique-et-social.fr</a>
CRAFT (Centre de Recherche des Arts du Feu et de la Terre)	<a href="http://www.craft-limoges.fr">www.craft-limoges.fr</a>
Développement et Emploi	<a href="http://www.developpementetemploi.com">www.developpementetemploi.com</a>
DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires)	<a href="http://www.diact.gouv">www.diact.gouv</a>
Encyclopédie Wikipédia	<a href="http://fr.wikipedia.org">fr.wikipedia.org</a>
ENSA (École Nationale Supérieure d'Art de Limoges-Aubusson)	<a href="http://www.ensa-limoges-aubusson.fr">www.ensa-limoges-aubusson.fr</a>
Europa (le portail de l'Union Européenne)	<a href="http://www.europa.eu">www.europa.eu</a>
FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain)	<a href="http://www.fraclimousin.fr">www.fraclimousin.fr</a>
INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle)	<a href="http://www.inpi.fr">www.inpi.fr</a>
Le Sirque (Pôle des Arts du Cirque de Nexon en Limousin)	<a href="http://www.cirquenexon.com">www.cirquenexon.com</a>
Les Francophonies en Limousin	<a href="http://www.lesfrancophonies.com">www.lesfrancophonies.com</a>
Les métiers d'art et artisanat (SEMA)	<a href="http://www.metiersdart-artisanat.com">www.metiersdart-artisanat.com</a>
Limousin Expansion	<a href="http://www.limousin-expansion.fr">www.limousin-expansion.fr</a>
Localtis (le portail de la Caisse des Dépôts et Consignation)	<a href="http://www.localtis.fr">www.localtis.fr</a>
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	<a href="http://www.industrie.gouv.fr">www.industrie.gouv.fr</a>
OSEO	<a href="http://www.oseo.fr">www.oseo.fr</a>
Région Limousin	<a href="http://www.cr-limousin.fr">www.cr-limousin.fr</a>
SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art)	<a href="http://www.eurosema.com">www.eurosema.com</a>
Site des métiers d'art en Limousin	<a href="http://www.metiersart.com">www.metiersart.com</a>
Société BEYRAND	<a href="http://www.beyrand.fr">www.beyrand.fr</a>
Vitrine du design limousin	<a href="http://www.designavivre.com">www.designavivre.com</a>

## **ANNEXES**

1.-	Groupe de travail « Limousin, terre de création et d'innovations » du CESR .....	89
2.-	Statistiques relatives aux filières artistiques du Lycée Raymond Loewy à La Souterraine (23) .....	91
3.-	Le CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) .....	95
4.-	La contrefaçon .....	97
5.-	La Recherche & Développement en Limousin .....	103



## 1. GROUPE DE TRAVAIL « LIMOUSIN, TERRE DE CREATION ET D'INNOVATIONS » DU CESR

NOM	Prénom	Représentation	NOM	Prénom	Représentation
BARLERIN	Pierre	Confédération Paysanne	GAYRAL	Denise	Centre Technique Régional de la Consommation
BAURIAUD	Raymond	CREAHIL	LABLAUDE	Maurice	UR/UNSA Limousin
BERNARD	Michel	Personnalité Qualifiée Président de la Commission n° 4 « développement économique et emploi »	LAVENT	Christian	Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat
BRANT	Jean-Claude	Fédération des Caisses d'Allocations Familiales	<b>LIMOUSIN</b>	<b>Jean-Pierre</b>	Professions Libérales <b>Rapporteur</b>
BRUAT	Martine	Comité Régional CGT	MARQUET	Michel	Chambre Régionale d'Economie Sociale
CAPY	Pierre	UNSA	MORALES	Rita	Chambres de Commerce et d'Industrie
CHENAIE	Bernard	Union Régionale FO	<b>MOYEN</b>	<b>Jean</b>	Organismes de la culture <b>Rapporteur</b>
CHEZALVIEL	Michèle	Personnalité Qualifiée	MUSSET	René	Centre Régional d'Information Jeunesse
CLOUX	Agnès	Union Régionale CFTC	REMY	Guy	Limousin Nature Environnement
COINAUD	Pierre	CGPME	ROCHER	Thierry	Union Régionale CFE-CGC
COINAUD-PAROT	Alain	Union Régionale FO	SARRAZIN	Eric	Gaz de France
COLOMBO	Danièle	Comité Régional CGT	SORBIER	Michel	Personnalité Qualifiée
CONCHON	Daniel	MEDEF	TIROT	Jean	Fédération Régionale du Bâtiment
DELAGRANDANNE	Michel	Président du CESRL (Union Régionale CFE-CGC)	VAREILLE	Jean-Claude	Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur et de Recherche
DUCHAMP DE LAGENESTE	Martine	Union Régionale des Associations Familiales Président de la Commission n° 2 « développement social, culturel et sportif »	VAUX	Janine	Fédération Syndicale Unitaire
DUCHEZ	Christian	CFDT	VIOLLET	Jean-Philippe	Fédération Régionale des Exploitants Agricoles

Assisté du personnel du CESR : Hélène MORVAN, Chargée d'Etudes.

Composition du COMITE DE PILOTAGE :

- ❖ Mme Martine DUCHAMP DELAGENESTE ;
- ❖ MM. Pierre CAPY, Alain COINAUD-PAROT, Michel DELAGRANDE, Jean-Pierre LIMOUSIN, Michel MARQUET, Jean MOYEN, René MUSSET, Guy REMY, Eric SARRAZIN, Jean TIROT, Jean-Claude VAREILLE.

## 2. STATISTIQUES RELATIVES AUX FILIERES ARTISTIQUES DU LYCEE RAYMOND LOEWY A LA SOUTERRAINE (23)

Sources : Académie de Limoges



<b>ARTS APPLIQUES CLASSE DE MISE A</b>	CM_NIV MISE A NIV.BTS DMA ARTS APPLIQ.	23
<b>COMMUNICATION VISUELLE OPTION</b>	1BTS2 COMMUNIC.VISUEL. OPT.GRAPH.ED.PUB	15
<b>GRAPHISME, EDITION, PUBLICITE (BTS)</b>	2BTS2 COMMUNIC.VISUEL. OPT.GRAPH.ED.PUB	12
<b>DESIGN DE PRODUITS (BTS)</b>	1BTS2 DESIGN DE PRODUITS	22
	2BTS2 DESIGN DE PRODUITS	19
<b>DESIGN D'ESPACE (BTS)</b>	1BTS2 DESIGN D'ESPACE	14
	2BTS2 DESIGN D'ESPACE	10
<b>STI ARTS APPLIQUES (BAC TECHNO)</b>	1-STI ARTS APPLIQUES	32
	T-STI ARTS APPLIQUES	31
<b>Total</b>		178

## Lycée Raymond Loewy (La Souterraine)

Origine géographique des formés toutes formations confondues (rentrée 2006-2007 pour les filières artistiques)

### Par département

36	Indre	22	12,4%
87	Haute-Vienne	19	10,7%
19	Corrèze	12	6,7%
63	Puy-de-Dôme	12	6,7%
86	Vienne	7	3,9%
23	Creuse	5	2,8%
33	Gironde	5	2,8%
78	Yvelines	5	2,8%
03	Allier	4	2,2%
12	Aveyron	4	2,2%
37	Indre-et-Loire	4	2,2%
61	Orne	4	2,2%
16	Charente	3	1,7%
18	Cher	3	1,7%
24	Dordogne	3	1,7%
29	Finistère	3	1,7%
31	Haute-Garonne	3	1,7%
57	Moselle	3	1,7%
79	Deux-Sèvres	3	1,7%
	Non défini	3	1,7%
14	Calvados	2	1,1%
49	Maine-et-Loire	2	1,1%
72	Sarthe	2	1,1%
82	Tarn-et-Garonne	2	1,1%
91	Essonne	2	1,1%
02	Aisne	1	0,6%
06	Alpes-Maritimes	1	0,6%
09	Ariège	1	0,6%
13	Bouches-du-Rhône	1	0,6%
17	Charente-Maritime	1	0,6%
28	Eure-et-Loir	1	0,6%
30	Gard	1	0,6%
35	Ille-et-Vilaine	1	0,6%
38	Isère	1	0,6%
39	Jura	1	0,6%
40	Landes	1	0,6%
41	Loir-et-Cher	1	0,6%
43	Haute-Loire	1	0,6%
44	Loire-Atlantique	1	0,6%
45	Loiret	1	0,6%
46	Lot	1	0,6%
47	Lot-et-Garonne	1	0,6%
50	Manche	1	0,6%
51	Marne	1	0,6%
54	Meurthe-et-Moselle	1	0,6%
56	Morbihan	1	0,6%
59	Nord	1	0,6%
60	Oise	1	0,6%
62	Pas-de-Calais	1	0,6%
64	Pyrénées-Atlantiques	1	0,6%
66	Pyrénées-Orientales	1	0,6%
67	Bas-Rhin	1	0,6%
69	Rhône	1	0,6%
70	Haute-Saône	1	0,6%
71	Saône-et-Loire	1	0,6%
73	Savoie	1	0,6%
74	Haute-Savoie	1	0,6%
76	Seine-Maritime	1	0,6%
77	Seine-et-Marne	1	0,6%
80	Somme	1	0,6%
85	Vendée	1	0,6%
92	Hauts-de-Seine	1	0,6%
93	Seine-Saint-Denis	1	0,6%
94	Val-de-Marne	1	0,6%
95	Val-d'Oise	1	0,6%
974	La Réunion	1	0,6%
		178	100,0%

36018	Blanc	3
36044	Châteauroux	15
36046	Châtre	2
36088	Issoudun	2
87052	Croix-sur-Gartempe	1
87085	Limoges	18
19031	Brive-la-Gaillarde	5
19123	Malemort-sur-Corrèze	1
19272	Tulle	4
19275	Ussel	2
63032	Beaumont	1
63099	Châteaugay	1
63103	Châtelguyon	1
63113	Clermont-Ferrand	8
63193	Lempdes	1

### Les communes de résidences les plus répandues

87085	Limoges	18
36044	Châteauroux	15
63113	Clermont-Ferrand	8
86194	Poitiers	5
19031	Brive-la-Gaillarde	5
23096	Guéret	4
19272	Tulle	4
36018	Blanc	3
33063	Bordeaux	3
31555	Toulouse	3
24322	Périgueux	3
03185	Montluçon	3

Sources : Académie de Limoges



**Lycée Raymond Loewy (La Souterraine)**

**Origine géographique des formés par formation (rentrée 2006-2007 pour les filières artistiques)**

ARTS APPLIQUES CLASSE DE MISE A NIVEAU (BTS ET DMA)	37	Indre-et-Loire	3
	19	Corrèze	2
	36	Indre	2
	86	Vienne	2
	87	Haute-Vienne	2
	02	Aisne	1
	18	Cher	1
	31	Haute-Garonne	1
	40	Landes	1
	59	Nord	1
	61	Orne	1
	63	Puy-de-Dôme	1
	72	Sarthe	1
	75	Paris	1
	80	Somme	1
	85	Vendée	1
93	Seine-Saint-Denis	1	
Total ARTS APPLIQUES CLASSE DE MISE A NIVEAU (BTS ET DMA)			23
COMMUNICATION VISUELLE OPTION GRAPHISME, EDITION, PUBLICITE (BTS)	63	Puy-de-Dôme	5
	12	Aveyron	2
	31	Haute-Garonne	2
	87	Haute-Vienne	2
	91	Essonne	2
	14	Calvados	1
	16	Charente	1
	18	Cher	1
	23	Creuse	1
	30	Gard	1
	33	Gironde	1
	36	Indre	1
	41	Loir-et-Cher	1
	50	Manche	1
	57	Moselle	1
	64	Pyrénées-Atlantiques	1
74	Haute-Savoie	1	
78	Yvelines	1	
86	Vienne	1	
Total COMMUNICATION VISUELLE OPTION GRAPHISME, EDITION,			27

(... suite p. suivante)

Sources : Académie de Limoges



**Lycée Raymond Loewy (La Souterraine)**

(suite)

**Origine géographique des formés par formation (rentrée 2006-2007 pour les filières artistiques)**

DESIGN DE PRODUITS (BTS)	87	Haute-Vienne	5
	33	Gironde	3
	36	Indre	3
	57	Moselle	2
	61	Orne	2
	63	Puy-de-Dôme	2
	78	Yvelines	2
	79	Deux-Sèvres	2
	03	Allier	1
	12	Aveyron	1
	14	Calvados	1
	16	Charente	1
	17	Charente-Maritime	1
	24	Dordogne	1
	35	Ille-et-Vilaine	1
	37	Indre-et-Loire	1
	43	Haute-Loire	1
	45	Loiret	1
	47	Lot-et-Garonne	1
	51	Marne	1
	54	Meurthe-et-Moselle	1
	60	Oise	1
	66	Pyrénées-Orientales	1
	69	Rhône	1
	70	Haute-Saône	1
	71	Saône-et-Loire	1
	75	Paris	1
86	Vienne	1	
Total DESIGN DE PRODUITS (BTS)			41
DESIGN D'ESPACE (BTS)	19	Corrèze	3
	29	Finistère	2
	36	Indre	2
	49	Maine-et-Loire	2
	63	Puy-de-Dôme	2
	82	Tarn-et-Garonne	2
	03	Allier	1
	13	Bouches-du-Rhône	1
	28	Eure-et-Loir	1
	38	Isère	1
	44	Loire-Atlantique	1
	56	Morbihan	1
	61	Orne	1
	67	Bas-Rhin	1
	79	Deux-Sèvres	1
	87	Haute-Vienne	1
	95	Val-d'Oise	1
Total DESIGN D'ESPACE (BTS)			24
STI ARTS APPLIQUES (BAC TECHNO)			1
	36	Indre	14
	87	Haute-Vienne	9
	19	Corrèze	7
	23	Creuse	4
	86	Vienne	3
	03	Allier	2
	24	Dordogne	2
	63	Puy-de-Dôme	2
	78	Yvelines	2
	06	Alpes-Maritimes	1
	09	Ariège	1
	12	Aveyron	1
	16	Charente	1
	18	Cher	1
	29	Finistère	1
	33	Gironde	1
	39	Jura	1
	46	Lot	1
	62	Pas-de-Calais	1
	72	Sarthe	1
	73	Savoie	1
	76	Seine-Maritime	1
77	Seine-et-Marne	1	
92	Hauts-de-Seine	1	
94	Val-de-Marne	1	
974	La Réunion	1	
Total STI ARTS APPLIQUES (BAC TECHNO)			63
Total			178

Sources : Académie de Limoges



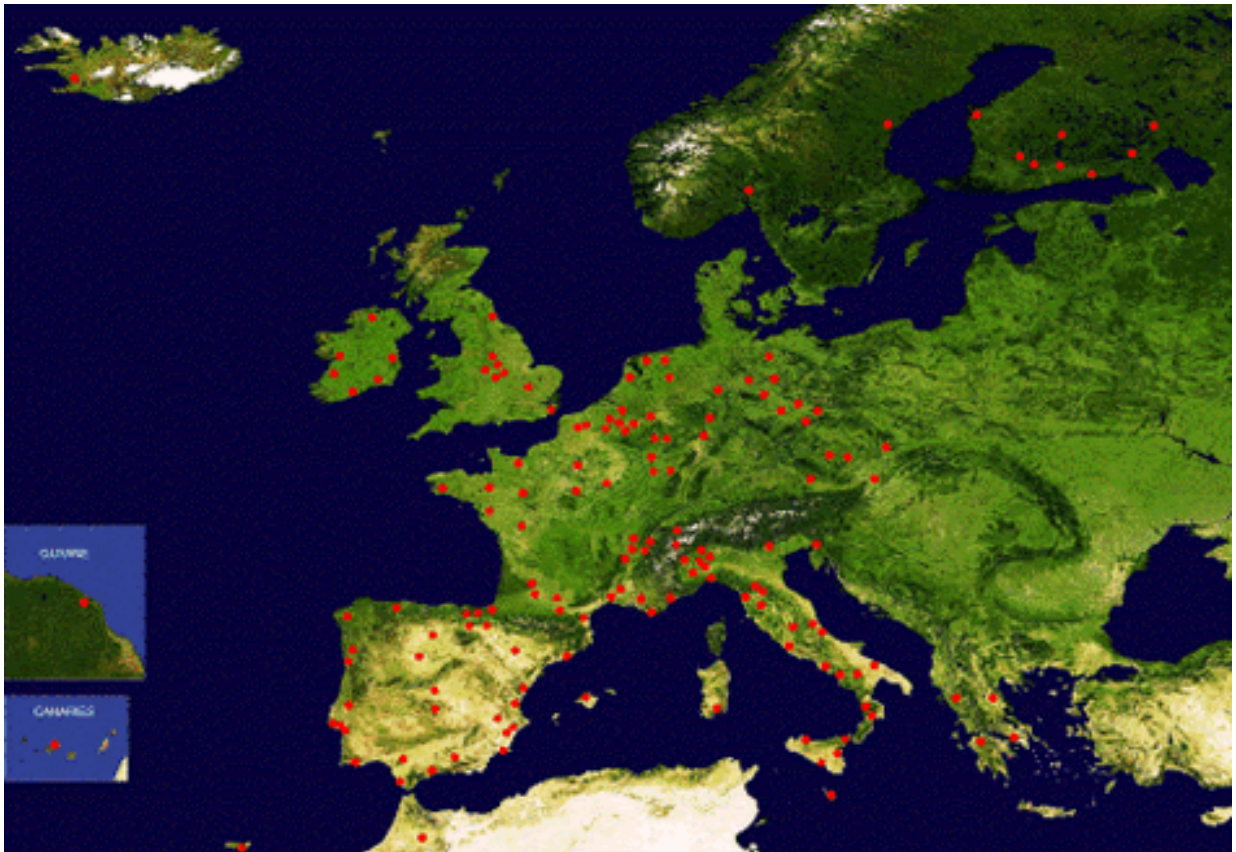
### 3. LE CEEI (CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION)

Les CEEI ont été initiés en 1984 par la Commission des Communautés européennes pour favoriser une dynamique économique s'appuyant sur le potentiel local, en faisant émerger et en accompagnant l'innovation dans l'entreprise.

Destinés à détecter et à accompagner<sup>104</sup> les porteurs de projet innovant (création d'entreprises innovantes ou de développement d'entreprises existantes par l'innovation), les CEEI offrent une gamme de services intégrés, d'orientation, d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet ou des entreprises contribuant au développement économique du territoire.

Les CEEI sont labellisés par l'Union Européenne via le réseau EBN (European Business and Innovation Center Network) dont Retis (réseau français des CEEI, incubateurs et technopoles) est le relais au niveau national.

Il y a 29 CEEI en France parmi les 160 que compte le réseau européen (source : [www.retis-innovation.fr](http://www.retis-innovation.fr)).



« le réseau EBN »  
(mise à jour CEEI Loire - avril 2007)  
extrait de [www.ceeiloire.org/site/origine.htm](http://www.ceeiloire.org/site/origine.htm)

Au regard des orientations du SRDE (Schéma Régional de Développement Economique), une étude d'opportunité et de faisabilité, financée et pilotée par Limousin Expansion, a été confiée en 2005 à EBN situé à Bruxelles.

<sup>104</sup> l'accompagnement consiste en la mobilisation du maillon de chaîne de valeur à l'instant « T » au regard du besoin de l'entreprise.

Ces travaux ont abouti aux conclusions suivantes :

- ❖ L'opportunité et la faisabilité d'un CEEI en Limousin sont démontrées ;
- ❖ Le CEEI doit s'appuyer sur les compétences déjà existantes en Limousin et principalement sur 3 partenaires-clés – Limousin Expansion, Ester, l'incubateur – qui doivent au préalable s'organiser en consortium.

*(cf. document du Budget Primitif 2007 de la Région Limousin – tome 3)*

## 4. LA CONTREFAÇON

(Conférence-débat à la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne le 10 mai 2007)

La lutte contre contrefaçon est une priorité nationale.

L'origine de ce marché se trouve dans le confort des marges des produits de luxe.

Ne peut vraiment en parler que celui qui l'a vécue.

La problématique actuelle porte sur la protection vis à vis de pays émergents mais également de pays voisins

### 4.1. DEFINITION DE LA CONTREFAÇON

La contrefaçon est un acte qui porte atteinte aux droits découlant d'un titre de propriété intellectuelle (marque, brevet, droit d'auteur). La contrefaçon est aussi le terme généralement utilisé pour désigner un produit contrefaisant.

On conçoit traditionnellement deux types de contrefaçon : la contrefaçon par reproduction et la contrefaçon par imitation.

En pratique, les actes constitutifs de contrefaçon sont divers et variés.

La contrefaçon est en réalité toute une chaîne de faux reposant sur le « cadeau ».

### 4.2. LA CONTREFAÇON EN QUELQUES CHIFFRES

La contrefaçon c'est :

- ❖ 5 à 9% du commerce mondial ;
- ❖ un chiffre d'affaires annuel estimé à 500 milliards d'euros ;
- ❖ 200 000 emplois supprimés en Europe dont 30 000 en France.

C'est un marché en voie d'expansion :

*En France, 6 millions d'articles ont été saisis en 2006.*

*En 2005, les douanes européennes ont saisi plus de 75 millions d'articles.*

*Sur la période 1999-2003, le nombre d'articles saisis dans l'Union Européenne a été multiplié par quatre, passant de 25 à 100 millions d'articles. Les résultats ont donc augmenté de plus de 900% en 5 ans.*

*Ces statistiques, aussi impressionnantes soient-elles, résultent de contrôles qui ne portent que sur 3 à 5% des flux d'entrée.*

*(source : [www.comitecolbert.com](http://www.comitecolbert.com))*

Ainsi, les Douanes françaises ont saisi

En 1994 :	200 000 articles
En 2002 :	1 200 000 articles
En 2004 :	2 400 000 articles
En 2006 :	> 6 000 000 articles

Et ce, malgré une tolérance «zéro » sur le territoire français.

En Limousin, les douanes ont saisi :

En 2005 :	62 000 €	} De valeurs marchandes (provenant majoritairement du commerce sur Internet), soit autant de manque à gagner pour le commerce local
En 2006 :	110 000 €	
En 2007	129 000 €	

(en date du mois de mai) :

Certaines entreprises du Comité Colbert<sup>105</sup> consacrent jusqu'à 5% de leur chiffre d'affaires à la lutte contre la contrefaçon.

Le Groupe Richemont consacre 150 M€/an à cet effet (pour 8 à 12 M€/an de perception de frais de dommages) et a en permanence plus de 300 dossiers en cours.

Ces 150 M€ équivalent à deux fois le chiffre d'affaires cumulé de tous les porcelainiers de Limoges.

La lutte contre la contrefaçon est donc un combat très coûteux et de tous les instants.

Aussi, toutes les entreprises ne peuvent se permettre de lutter contre ce fléau, d'où la nécessité de s'inscrire dans une collectivité afin de permettre au public de prendre conscience du problème.

### 4.3. DE PLUS EN PLUS DE SECTEURS TOUCHES

Si l'industrie du luxe a été la première et la plus touchée, celle qui a fait le plus de bruit pour se défendre, le phénomène affecte également d'autres domaines comme le médicament ou encore la mécanique (automobile et aéronautique ...) et peut présenter un risque pour la vie des clients finaux.

### 4.4. DIFFERENTS MODES DE DIFFUSION

Auparavant, la distribution de la contrefaçon s'appuyait sur les réseaux de fausse monnaie et de drogue.

La presse l'a eu promue (par le biais de pages sur des produits à bas coût ou coins des affaires), mais a maintenant pris conscience du problème de la chaîne industrielle.

Complicité des réseaux de distribution (grande distribution diffusant des produits de qualité moindre mais inspirés de grandes marques et dont l'assimilation à de la contrefaçon peut se faire au bon vouloir des juges).

La diffusion de la contrefaçon se développe par Internet, que ce soit des sites d'enchères comme Ebay ou la vente de médicaments. A ce sujet, il est rappelé que la co-responsabilité acheteur-vendeur est engagée. Le développement du marché de la contrefaçon par voie électronique<sup>106</sup> est facilité par les carences de la jurisprudence et l'absence d'uniformité de la législation.

---

<sup>105</sup> Le Comité Colbert est une association loi 1901 fondée en 1954 à l'initiative de Jean-Jacques Guerlain qui rassemble aujourd'hui 68 maisons de luxe soucieuses de partager et de promouvoir ensemble en France et sur la scène internationale un certain nombre de valeurs : l'alliance de la tradition et de la modernité, du savoir-faire et de la création, de l'histoire et de l'innovation.

Il a 6 missions : anticiper – influencer – rayonner à l'international – promouvoir la création – valoriser les métiers – la contrefaçon.

cf. [www.comitecolbert.com](http://www.comitecolbert.com)

<sup>106</sup> A ce sujet nous assistons aujourd'hui à un gros pillage intellectuel, dans le domaine de la musique, par le biais des téléchargements notamment.

## 4.5. D'OU LES CONTREFAÇONS PROVIENNENT-ELLES ?

En ce qui concerne les produits de luxe, l'Asie (Chine<sup>107</sup> et Inde essentiellement) reste la première région productrice (95%), le bassin méditerranéen (Maroc notamment) et l'Europe tiennent toujours une place importante mais de nouveaux arrivants comme les pays d'Europe Centrale, d'Europe de l'Est, les Etats-Unis voient se développer des réseaux actifs dans le domaine de la contrefaçon.

Actuellement, on assiste à une recrudescence de la production en Allemagne, en Italie et en Espagne : les produits sont d'une gamme différente, tant au niveau de la qualité qui est meilleure, que du prix qui est plus élevé.

## 4.6. LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

### ❖ *Organisations qui luttent contre la contrefaçon*

Il s'agit de la partie juridique de la protection intellectuelle

Les pouvoirs publics sont les premiers à intervenir en matière de lutte contre la contrefaçon (Douanes, Police, DGCCRF, Gendarmerie, Justice, les Ambassades de France et missions économiques françaises, le Comité National Anti-Contrefaçon ainsi que l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.)<sup>108</sup>

Au niveau international, plusieurs initiatives ont également vu le jour : Interpol en 2001 a décidé d'instaurer un groupe de travail sur la criminalité et les droits de propriété intellectuelle et le G8 a quant à lui soulevé l'importance de la question dès 2004.

Au niveau européen, la prise de conscience commence à se traduire par des mesures concrètes (ex : le mandat d'Europol a été étendu en 2002 à la contrefaçon, Directives et Règlements communautaires, Stratégie de la Commission européenne, etc.)

Les titulaires de marque entreprennent une démarche active pour lutter contre ce fléau (mise en place de veilles anti-contrefaçon) et se regroupent aussi (Union des Fabricants, Comité Colbert pour les maisons du luxe français, Union des Annonceurs, etc).

Exemples d'organisations :

- ❖ L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) est l'organisme le plus puissant ;
- ❖ L'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) , relié aux Nations unies, négocie les Traités ;
- ❖ L'IACC (the International AntiCounterfeiting Coalition - USA) fédère 300 marques (Coca-cola ...) ;
- ❖ L'UDF (Union Des Fabricants) travaille avec le Comité Colbert ;
- ❖ La Fédération Horlogère en Suisse...

L'Italie, pays également assimilé au concept du luxe, est le seul pays de l'Union Européenne avec la France, où il existe un organisme similaire au Comité Colbert.

<sup>107</sup> Le compliment de la copie est un élément de la culture chinoise. Le délai courant avant la production de copies en Chine est de l'ordre de 6 mois.

<sup>108</sup> Voir également le projet de loi de 2007 qui parachève l'effort de protection de la propriété intellectuelle engagé depuis la loi "Longuet" du 5 février 1994 et poursuivi par les lois du 18 mars 2003 et du 9 mars 2004. Il procède notamment à la transposition de la directive 2004/48/CE du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle.

### ❖ **La coopération avec des Douanes**

Les Douanes françaises ont bien collaboré depuis des années sur ce problème, coopération qui s'amplifie.

Les Douanes des USA disposent également d'une bonne organisation, mais également de pouvoirs d'intervention plus développés (dont l'arrestation immédiate des contrevenants).

### ❖ **Quelques pistes de travail**

#### ■ Concernant le respect de la Propriété Intellectuelle elle-même

Aujourd'hui, il importe que l'Europe respecte les modèles, marques et brevets.

Des pays comme la Chine et l'Inde respectent la PI : le problème se pose sur la contribution à la lutte de ce type d'Etat, de régime politique.

#### ■ En matière d'accompagnement des entreprises

La problématique se pose immédiatement en terme de coûts

La défense de la PI est un véritable problème pour les PME :

En effet, 90% du coût d'un brevet portent sur sa protection ; donc, le dépôt n'est qu'une toute petite partie de la démarche.

Se pose également le problème du coût des élevés des renouvellements

- De brevets : tous les 20 ans ;
- De marques : tous les 10 ans ;
- De modèles : tous les 5 ans.

Il serait nécessaire de réformer l'INPI<sup>109</sup> (modes de fonctionnement et coûts)

Il y a également besoin d'amener le Gouvernement à aider les entreprises sur ce sujet

Les Consulaires pourraient avoir à jouer un rôle de lobbying auprès de l'OMCI notamment ;

L'accompagnement, nécessaire surtout pour les PME, devra intervenir sur toute la chaîne pour être efficient : avantages fiscaux, ... ;

La loi Dutreil (loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique, parue au Journal officiel du 5 août 2003) permet aux entreprises du patrimoine vivant labellisées de bénéficier d'aides pour le dépôt de marques, de modèles. 9 entreprises de Haute-Vienne sont labellisées à ce jour.

L'enveloppe SOLEAU apporte une protection de base.

#### ■ Dans tous les cas, la pédagogie reste la stratégie de base

---

<sup>109</sup> Pour information : 34 classes PI ; 11-12 classes services  
cf. [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

❖ **Quelques travaux en cours**

Des réflexions devraient aboutir sous peu, portant sur :

- ❖ L'accès gratuit au premier brevet pour une entreprise ;
- ❖ Le développement de polices d'assurances.

## **4.7. DIVERS**

Les noms géographiques ne sont pas déposables (ex. porcelaine de Limoges), mais peuvent bénéficier d'une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée).



## 5. LA RECHERCHE & DEVELOPPEMENT EN LIMOUSIN

(Extrait de « *Limousin.doc 2007 – Portrait chiffré de la Région Limousin* » - Région Limousin et Limousin Expansion – avril 2007 – 31 p.)



### Principaux indicateurs de recherche et développement année 2004

	Effectif R&D	dont chercheurs	Dépenses intérieures (millions d'€)
R&D privée	962	330	75
R&D publique	674	486	49
<b>Total</b>	<b>1 636</b>	<b>816</b>	<b>124</b>

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2006

95 brevets déposés en 2005.

3,67 M€ d'aides à l'innovation pour 83 projets en 2005

### Le Limousin assure le pilotage de 2 pôles de compétitivité interrégionaux

- Elopsys : technologies micro-ondes, photonique et réseaux sécurisés
- Pôle européen de la céramique

et participe à 4 autres pôles de compétitivité interrégionaux

- ViaMeca
- Cancer Bio-Santé
- Viandes et produits carnés
- Sciences et systèmes de l'énergie électrique

### 4 Instituts de recherche :

	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	Doctorants
XLIM	109	18	177
IPAM	51	12	78
GEIST	140	5	150
SHS	139	1	228
<b>Total</b>	<b>439</b>	<b>36</b>	<b>633</b>

**XLIM** : cryptographie et codage, développement de composants et systèmes très haute fréquence pour systèmes de communication, développement de composants et de systèmes optiques et optoélectroniques, ingénierie numérique.

**Institut des Procédés Appliqués aux Matériaux (IPAM)** : céramique et traitement de surface, évolution des propriétés des matériaux sous l'effet des contraintes d'usage, mécanique des matériaux et structures du génie civil, fonctionnalité des solides divisés.

4 laboratoires associés.

**Institut Génétique, Environnement, Immunité, Santé et Thérapeutique (GEIST)** : physiologie et génétique, différenciation lymphocytaire et musculaire, lymphomogénèse, glycosylation résistances microbiennes, pharmacologie des immunosuppresseurs, nouvelles molécules anti-tumorales épidémiologie, impact des polluants biologiques et métalliques, droit de l'environnement.

10 équipes appuyées par CNRS, INRA, INSERM et un label IFR.

**Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)** : développement et environnement des territoires, comportements des entreprises et performances économiques, politiques publiques et mutations institutionnelles et juridiques en Europe, littératures, cultures et mode de communication, y compris médiatiques et électroniques, sport dans sa dimension professionnelle et dans celle des pratiques en amateur.

9 laboratoires associés.

Source : Conseil scientifique de l'Université de Limoges - 2007

### 15 pôles d'excellence rurale ont été labellisés en Limousin

#### en Corrèze

- Tourisme et loisirs en Monédières
- Pôle hippique et touristique de Pompadour
- Pôle intercommunautaire d'excellence et de redynamisation rurale PIERREnfanse
- Veaux de Corrèze
- Conjuguer créativité, initiatives et développement durable
- Pôle d'Excellence pour la Reconquête des Centre-Bourgs ruraux
- TIC en Haute Corrèze
- Création et mise en réseau d'hébergements de groupes Retrouvance dans le PNR Millevaches en Limousin

#### en Creuse

- Pôle de l'eau, source et ressources thémales
- Pôle domotique et santé de Guéret
- Pôle agriculture et paysage de Couzon
- Réhabilitation du site du Couvent de la Souterraine

#### en Haute-Vienne

- Structuration et valorisation de la filière ovine au Nord de la Haute-Vienne
- Création d'une filière bois-énergie
- Création d'une ferme-relais et d'une unité de collecte pour la production de châtaignes et marrons



